

ASSEMBLEE PLENIERE DU 17 NOVEMBRE 2010

BILAN DE MANDATURE DU

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

2005/2010

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Deuxième Assemblée de la Région Réunion, le Conseil Economique et Social Régional de la Réunion (C.E.S.R.) est devenu Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) le 12 juillet 2010. Il est une Assemblée consultative qui concourt par ses avis à l'administration de la région. L'article R 4432-3 du Code général des collectivités territoriales en fixe la composition à 55 membres, répartis en quatre collèges :

- Le 1^{er} collège comporte 21 membres représentant les « entreprises et activités professionnelles non salariées de la région »,
- Le second comporte 21 membres représentant les « organisations syndicales de salariés et de la fonction publique représentatives de la région »,
- Le 3^{ème} collège comporte 11 membres représentant les « organismes qui participent à la vie collective de la région en matière économique et sociale »,
- Enfin le 4^{ème}, avec 2 membres, nommés par le Préfet, est celui des personnalités qualifiées « qui en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement économique de la région ».

I. VIE DU CONSEIL

L'arrêté du Préfet de la Réunion en date du 28 janvier 2005 a procédé à la désignation nominative des représentants des organismes appelés à siéger au C.E.S.R. L'Assemblée plénière d'installation a eu lieu le 5 février 2005. En cours de mandature, plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris afin de remplacer des membres décédés ou démissionnaires. En définitive, 69 membres ont siégé durant tout ou partie des 6 années, dont 35 pour la totalité de la mandature.

II. ORGANISATION DU CONSEIL

Elle s'est faite sur la base de 5 Commissions thématiques correspondant à celles du Conseil régional, ceci pour en faciliter les échanges avec lui.

Au cours du premier trimestre 2006, 2 sections « Prospective » et « Evaluation des politiques publiques » ont été mises en place, et le Préfet a procédé à la nomination de 6 personnalités qualifiées dans chacune d'elles, suite à la proposition du Bureau du C.E.S.R.

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place avec pour objectif de proposer des améliorations à la communication interne et externe. Une étude d'assistance à communication a été lancée en 2007 et a permis de procéder à la modernisation de la charte graphique ainsi que du site internet. La publication d'une lettre d'information du Conseil n'a pu être réalisée.

Au cours de la mandature, l'Assemblée plénière s'est réunie 32 fois et le Bureau 52.

Pour leur part, les Commissions ainsi que les groupes de travail qui en étaient issus se sont réunis plus de 1.000 fois (« Politique régionale » 241 fois ; « Développement durable » 205 ; « Développement économique » 206 ; « Développement humain » 197 ; « Epanouissement humain » 196).

Le taux de présence moyen des membres aux réunions de Commissions a été de 64 % et de 84 % pour les réunions de groupes de travail

III. LES REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Concernant les représentations extérieures les membres délégués ou volontaires ont participé à de très nombreuses réunions.

1. Au niveau national

Le Conseil est membre de l'Assemblée des CESER de France (ACESERF ; anciennement ACESRF). Cette dernière a pour objectifs notamment :

- de resserrer les liens entre eux,
- d'assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics et des Institutions nationales ou internationales, et de faciliter leurs relations avec eux,
- de permettre l'échange de leurs expériences en vue de dégager des solutions aux problèmes rencontrés dans les régions,
- d'effectuer des études d'intérêt commun,
- de promouvoir leurs travaux,
- d'assurer une veille législative et d'avoir une expression commune sur certains sujets, projets de loi, ...,
- d'organiser leurs relations avec le Conseil Economique et Social national (devenu Conseil Economique, Social et Environnemental) et le CESE (Comité Economique et Social Européen).

Notre Conseil a participé régulièrement aux travaux de l'Assemblée. Il a ainsi pu faire connaître les différents dossiers de notre île abordés au cours de la mandature, en particulier en ce qui concerne le projet de LODEOM. De même, lors de la présence de ministres, ou de hauts fonctionnaires, aux réunions il a pu faire entendre la voix de notre région. L'ACESRF, ainsi que le Président du CES, ont été de plus des relais efficaces auprès des autorités de notre Pays, au moment de la crise du Chikungunya.

Notre Conseil est aussi membre, par l'intermédiaire de l'ACESRF, du Conseil National du Tourisme (C.N.T.) Sa participation active à ses réunions a permis d'affirmer la présence, souvent oubliée, de la Réunion dans les différents rapports élaborés et études menées par le C.N.T. sur ce domaine stratégique.

Nous avons ainsi pu évoquer à plusieurs reprises nos problématiques particulières : formation, visas touristiques (avec l'Afrique du Sud par exemple), ... Nous avons aussi tenu à porter à la connaissance des autres membres du C.N.T. l'organisation du secteur du tourisme à la Réunion et les actions menées par les élus et les socioprofessionnels.

Notre participation à ces instances nationales permet à la fois d'être informé très en amont des réflexions menées, d'avoir des contacts directs avec des décideurs nationaux, mais aussi de faire prendre en considération les intérêts de la Réunion, tant par des interventions directes que lors des auditions auxquelles nous avons été conviés.

2. Au plan local

Le Conseil a été sollicité pour faire partie d'instances ou d'organismes tels que :

- Le Comité National de Suivi des programmes européens,
- Le Haut Conseil de la Commande Publique,
- Le Conseil d'administration de l'ARER,
- le Conseil d'administration de l'Ile de la Réunion Tourisme (I.R.T.),
- L'Agenda 21,
- Le Conseil Départemental de l'Habitat (C.D.H.),
- Le Comité consultatif de bassin,
- Les Conseils de développement de la CIREST et du T.C.O.,
- Les Conseils de Faculté des sciences et technologies et de Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université,
- Le Conseil de l'Education Nationale,
- La Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères,
- La Conférence Régionale de la Santé,
- L'Agence de Développement,
- Le Conseil d'administration de l'AGORAH,
- L'Association Parc Marin,
- L'Association pour le Développement du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (ADCAM),
- Le Conseil d'administration de l'ARVISE,

Il a de plus participé à des réunions de travail ou de commissions concernant :

- Les « cahiers de l'agriculture » (Conseil général),
- Le Chikungunya,

- La crise économique,
- Le PRERURE,
- GERRI,
- Le schéma directeur portuaire,
- La zone arrière portuaire - Port Est,
- L'Université de la Communication de l'Océan Indien (UCOI),
- La coopération régionale (COI, Madagascar, Mozambique, délégation chinoise, ...)

Nos participations à ces réunions ont été l'occasion, pour nos représentants, de rappeler les propositions et les réflexions de notre Conseil, voire d'alerter les décideurs sur la situation de la population et des entreprises de la Réunion.

IV. LE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SECTIONS

Globalement, les Commissions et les Sections du Conseil ont placé leurs travaux dans la suite de ceux faits lors de la mandature précédente qui ont servi de point d'appui et d'éclairage pour les nouveaux membres. Cependant, et compte tenu des évolutions de la situation économique et sociale tant de la Réunion que de celles européenne et internationale, mais aussi de celles politiques, les Commissions se sont appropriées et ont abordé des thèmes nouveaux.

1. Les Commissions

Au-delà des travaux qu'elles ont menés sur les différents documents budgétaires du Conseil régional (Orientations budgétaires, Budget primitif, Compte administratif, Bilan d'activité, Décision modificative), les Commissions ont été appelées à formuler des avis et des propositions dans le cadre de saisines, obligatoires ou non, du Conseil régional, notamment sur :

- Le Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.),
- Le Plan Régional d'élimination des Déchets Industriels Spéciaux / Plan Régional d'élimination des déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDIS/PREDAMA),
- Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR),
- Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales,
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Réunion (SDAGE), ...

Par ailleurs, dès le début de la mandature, chacune des Commissions a défini les thèmes de travail qu'elle se proposait d'étudier en autosaisines, ou de suivre particulièrement. Toutefois, l'actualité les a conduites, parfois, à donner leur avis sur des dossiers, soit relevant de leurs domaines de compétence, soit de manière transversale, dans l'objectif de répondre aux attentes venues de l'extérieur, de l'Etat en particulier. Le Bureau, pour sa part, a assuré un travail de synthèse. Il s'est agi, en particulier, de contributions ou d'avis sur :

- Le Contrat de Projets Etat/Région/Département et les Programmes opérationnels européens pour la période 2007-2013,
- La loi pour le développement économique des Outre-Mer et ses décrets,
- Les Etats Généraux de l'Outre-Mer.

Il est à regretter que, bien qu'ayant la possibilité de le faire sur des dossiers en particulier sociaux, culturels ou sportifs, le Conseil général n'ait pas procédé, au cours de cette mandature, à des saisines du Conseil.

a. Commission « Politique régionale »

Lors de son installation, la Commission avait identifié trois sujets d'étude, jugés prioritaires, dont deux qu'elle a traités en autosaisine :

- La coopération dans la zone océan Indien

Elle a finalisé une note intitulée « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien* », dont la réflexion avait débuté lors de la mandature précédente.

- Les critères d'évaluation du DOCUP

Lors de cette réflexion, au vu des auditions, elle a procédé à un réajustement de son orientation. En effet, la problématique de **l'évaluation** se pose d'un point de vue plus global, au-delà de la seule dimension européenne. Cela a débouché sur une contribution « *Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion à partir de l'exemple des programmes européens* ».

Et, une, sur saisine du Président du Conseil régional :

- Les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.)
- Ce dossier a donné lieu, avec la Commission « Développement économique », à deux avis.

Par ailleurs, au regard de l'actualité et de l'importance de cette question pour la Réunion, la Commission a apporté, en collaboration avec d'autres Commissions, sur demande du Bureau, une contribution à l'élaboration, par la Commission européenne, de la Stratégie européenne pour les RUP. Elle s'est, par ailleurs, prononcée sur différentes saisines ayant trait aux différents documents de programmation : DOCUP et préparation des P.O.E., C.P.E.R.

b. *Commission « Développement durable »*

La Commission a souhaité porter sa réflexion sur un dossier majeur pour la Réunion qui est l'aménagement de son territoire. Constatant qu'une partie de ce dernier ne faisait l'objet d'aucunes préconisations, elle a donc travaillé sur les mi-pentes, ce qui a donné lieu à un rapport : « *L'aménagement des mi-pentes de la Réunion* ». Au fil des auditions qu'elle a pu avoir, elle a constaté que la problématique de l'électricité se posait sur l'ensemble du territoire et elle a décidé d'y consacrer un rapport : « *L'électricité : un enjeu de développement pour la Réunion* ».

Elle a aussi formulé des propositions en particulier sur :

- Les orientations d'aménagement retenues dans le cadre de la procédure de révision du SAR,
- La nouvelle liaison Saint-Denis/Ouest,
- La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- La politique de l'eau,
- La gestion des déchets.

Par ailleurs, lors de la réflexion menée par le Conseil relative à la préparation de la LODEOM, elle a fait un certain nombre de remarques et de propositions en ce qui concerne tant l'intervention publique dans le domaine du logement que la nécessaire prise en considération de l'environnement.

c. *Commission « Développement économique »*

La Commission avait identifié 2 thèmes majeurs :

- Le premier concernait la problématique du foncier à destination des entreprises et a donné lieu à la publication d'une note intitulée « *Le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion* ». A la suite de cette parution, la Commission a poursuivi ses auditions afin, certes, de suivre régulièrement l'évolution de ce dossier, mais aussi de permettre les interventions du Conseil auprès des différents décideurs.
- Le second avait trait à un des domaines stratégiques pour la Réunion, les technologies de l'information et de la communication. Là, également, les différentes auditions qu'elle a menées ont permis la parution d'une note : « *Les Technologies de l'Information et de la Communication – Un enjeu majeur* ».

Elle a également travaillé, avec la commission « Politique régionale », sur un dossier important pour le développement de l'île : les A.P.E.

En outre, la Commission a élaboré des réponses et des propositions suite à des saisines sur :

- Les aides aux entreprises,
- Le premier rapport de l'étude de stratégie de développement touristique de la CINOR¹,

Ou à des autosaisines :

- L'évaluation de la LOPOM²,
- La LODEOM³ et ses décrets d'application,
- Le projet de loi d'orientation agricole.

Enfin, elle a donné son appréciation sur les mesures prises par la collectivité régionale, en matière de soutien aux entreprises.

d. Commission « Développement humain »

La Commission a choisi de mener, au cours de la mandature, des travaux plus principalement centrés sur des dossiers majeurs relevant de la Formation professionnelle. En particulier, ses différentes auditions et rencontres l'ont amenée à formaliser ses propositions au travers des notes et rapports suivants :

- « *La Validation des Acquis de l'Expérience : Un enjeu de taille et une réelle opportunité* » ;
- « *L'Apprentissage : Une voie de formation contribuant au développement humain* » ;
- « *Pour une île lettrée* ».

Elle s'est aussi prononcée sur des saisines spécifiques suivantes :

- Le volet complémentaire du Programme Pluriannuel d'Investissement des constructions scolaires (P.P.I.)³,
- Le Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.),
- Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS),
- Le Plan de développement stratégique de l'Université à l'horizon 2020.

e. Commission « Epanouissement humain »

La Commission avait identifié divers sujets tels que la parentalité, les établissements sociaux et médico-sociaux, l'intégration des Mahorais sur lesquels elle avait souhaité apporter une contribution.

Elle a concentré, en premier lieu, ses travaux sur les établissements sociaux et médico-sociaux à la Réunion, ce qui a abouti au rapport « *Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes, un défi* ».

L'étude sur la parentalité, menée parallèlement, n'a pas été poursuivie, et ce compte tenu des travaux existants sur ce thème.

Elle a donc choisi de se consacrer à une étude sur l'intégration des Mahorais à la Réunion, donnant lieu à la note « *Les Mahorais à la Réunion, de l'accueil à l'écueil : changer de regard* ».

En outre, elle s'est prononcée sur :

- Le rapport « *Octroi de mer sur les tabacs* »,
- Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) III,
- Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS),
- Le Plan Santé Outre-Mer.

¹ CINOR : Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion.

² Loi de programme pour l'Outre-Mer.

³ Loi pour le développement économique des Outre-Mer.

d. Commission « Ad hoc »

Dans le cadre du projet national de la réforme territoriale, le Bureau du C.E.S.R. a souhaité qu'une réflexion soit portée sur l'organisation territoriale de la Réunion. Aussi, une Commission spécifique a été mise en place regroupant à la fois des membres du Conseil et des Personnalités qualifiées des Sections. Une contribution a été proposée et soumise à débat tant en Assemblée plénière que par le biais de notre site.

3. Les Sections

Elles ont mené, après avis du Bureau, des travaux, selon leur compétence.

* La section « *Prospective* » s'était fixée pour objectif d'apporter des éléments de réflexion, de soumettre des questionnements aux décideurs sur le « Futur du futur de la Réunion à l'horizon 2050 ». Ce travail, toujours en cours, n'a pu être finalisé.

* La section « *Evaluation des politiques publiques* » a mené une étude sur le congé solidarité. Elle a ensuite souhaité faire un travail à l'identique sur le dossier de la mobilité. Devant, la réticence des collectivités à fournir des éléments d'appréciation, elle n'a pu donner suite à son intention.

Tout au long de cette mandature, les propositions du Conseil ont été guidées par la nécessaire prise en considération du contexte de la Réunion, très différent de celui de l'Hexagone : démographie, retards importants, notamment dans le domaine économique et en matière d'équipements, auxquels s'ajoutent les problèmes liés à son éloignement du continent européen et à son insularité, et ce sans pour autant tomber dans le misérabilisme.

Pour le Conseil, cette situation justifiait (et continue de justifier) que soient prises des mesures de solidarités tant nationale qu'europpéenne.

L'ensemble des propositions du Conseil ont été faites afin de permettre à la Réunion d'avoir un projet de développement économique et social valorisant son territoire et ses atouts, prenant en compte tant son évolution démographique que son environnement régional et dynamisant son économie.

Afin d'en faciliter la lecture, les principales propositions ont été regroupées dans des fiches thématiques suivantes.

I – Organisation administrative, cadre législatif, évaluation

Fiche I - 1 : La réorganisation territoriale

Fiche I - 2 : L'évaluation des politiques publiques

Fiche I - 3 : La gouvernance

Fiche I - 4 : L'évaluation de la LOPOM

II - Programmation

Fiche II - 1 : Les documents stratégiques nationaux

Fiche II - 2 : Le diagnostic en vue de la préparation des P.O.E. 2007-2013

Fiche II - 3 : La stratégie intégrée en vue de la préparation des P.O.E. 2007-2013

Fiche II - 4 : La stratégie européenne pour les RUP

Fiche II - 5 : Le Contrat de Projets Etat/Région/Département

III - Aménagement du territoire

Fiche III - 1 : L'aménagement du territoire réunionnais

Fiche III - 2 : Le Schéma d'Aménagement Régional

Fiche III - 3 : L'aménagement des mi-pentes de la Réunion

Fiche III - 4 : Le foncier et l'immobilier économiques

Fiche III - 5 : Les déplacements à la Réunion

Fiche III - 6 : La modernisation du port et des aéroports

IV - Economie

Fiche IV - 1 : Les dispositifs d'accompagnement des entreprises

Fiche IV - 2 : Les projets de loi pour le développement économique des Outre-Mer

Fiche IV - 3 : Le tourisme

Fiche IV - 4 - a : L'agriculture

Fiche IV - 4 - b : Le projet de loi d'orientation agricole

Fiche IV - 4 - c : La pêche et l'aquaculture

Fiche IV - 5 : Les TIC

Fiche IV - 6 : L'octroi de mer

V – Formation, insertion et mobilité

Fiche V - 1 : La formation initiale

Fiche V - 2 : La formation professionnelle

Fiche V - 3 : L'illettrisme

Fiche V - 4 : L'insertion

Fiche V - 5 : La mobilité

VI – Social, santé, culture et sport

Fiche VI - 1 : La politique sociale et sanitaire

Fiche VI - 2 : Le congé solidarité

Fiche VI - 3 : Les associations du secteur social et médico-social

Fiche VI - 4 : La politique régionale culturelle

Fiche VI - 5 : La politique régionale sportive

Fiche VI - 6 : Les Mahorais à la Réunion

VII- Environnement

Fiche VII - 1 : La valorisation et la protection de l'environnement

Fiche VII - 2 : La gestion des déchets

Fiche VII - 3 : La politique de l'eau

Fiche VII - 4 : La politique énergétique et l'électricité, enjeux de développement local

VIII- Coopération

Fiche VIII - 1 : La coopération dans la zone océan Indien

Fiche VIII - 2 : Les Accords de Partenariat Economique

Enfin, le présent bilan de mandature est complété en annexe par :

- Les évolutions, en parallèle, des budgets primitifs et des comptes administratifs du Conseil régional, tant en investissement qu'en fonctionnement, et selon les principaux secteurs,
- La liste des avis, rapports et contributions du Conseil,
- La liste des saisines particulières en urgence,
- La liste alphabétique des membres du Conseil ayant siégé au cours de la mandature.

**I - ORGANISATION ADMINISTRATIVE,
CADRE LEGISLATIF, EVALUATION**

A. CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réforme territoriale, liée à la Modernisation des Politiques Publiques et à la Réforme de l'Etat, la Section « Evaluation des politiques publiques » du C.E.S.R. a produit une contribution relative à la réorganisation territoriale de la Réunion.

En effet, région monodépartementale, les chevauchements de compétences engendrent des situations de concurrence et une forte dépense publique. Ils ont déjà conduit à des travaux d'harmonisation entre le Département et la Région (transferts croisés et guichets uniques) mais non officialisés par un cadre réglementaire.

B. PRECONISATIONS⁴

La recherche d'efficacité optimale de l'action publique nécessite de :

- Restaurer le lien entre la décision, le financement et la responsabilité politique,
- Rendre plus visible et cohérente, l'organisation administrative pour trouver le bon niveau de collectivité pour l'exercice de chacune des compétences,
- Revoir le rôle des services de l'Etat.

I. PRECONISATIONS SECTORIELLES

En balayant les différents domaines d'intervention, la Section a recherché le niveau le plus pertinent d'exercice de la compétence, parfois avec des propositions de « guichet unique » et/ou de nouvelles instances.

II. PRECONISATIONS GENERALES

1. Conserver à l'Etat ses prérogatives régaliennes pour **assurer le respect des libertés publiques** et rester **garant des principes de solidarité** nationale et d'égalité (régulateur). L'organisation doit redonner au Préfet une représentation pleine et entière de l'Etat (déconcentration et coordination pleine et entière des services de l'Etat).

2. Observer des principes en matière de transferts de compétences en :

- **Transférant de moyens financiers et humains** correspondants, avec prise en compte des retards structurels pour garantir l'autonomie financière des Collectivités en mettant en œuvre des règles de péréquation pour éviter un creusement des inégalités,
- **Clarifiant les responsabilités** entre l'Etat et les Collectivités (blocs de compétences, chef de file, guichet unique,...),
- **Renforçant le rôle des instances** consultatives et la démocratie.

3. Changer les façons de faire, pour mieux servir le citoyen en :

- **Recherchant une meilleure équité fiscale** et une amélioration de la quantité et de la qualité des services publics locaux,

⁴ « Première contribution : réorganisation territoriale de la Réunion » (version du 27/02/09).

- **Mettant en place un système de gouvernance** pour partager, mettre en synergie les initiatives, libérer la créativité, favoriser la coordination et l'action des Collectivités à une échelle pertinente (principe de subsidiarité) et garantir la cohésion territoriale.

4. Favoriser la démocratie locale en :

- **Plaçant le citoyen** et, plus particulièrement, les bénéficiaires des politiques ou des services publics au cœur des préoccupations dans un souci d'efficacité économique, sociale et environnementale optimale de l'action publique,
- **En créant** en matière d'organisation **3 niveaux d'intervention** pour l'organisation des Collectivités territoriales avec des Conseils consultatifs :
 - * une assemblée territoriale en charge de la définition de la stratégie,
 - * des conseils d'arrondissement correspondant aux bassins de vie,
 - * des communes pour les politiques de proximité,
- **En augmentant le nombre d'élus de proximité** (par une partition de certaines communes),
- **En désignant au suffrage universel les élus et en adoptant le principe de non cumul des mandats.**

Dans la période transitoire, il a été proposé de codifier les avancées sur les travaux d'harmonisation des compétences déjà réalisés et de ne pas remettre en question les projets engagés, d'anticiper les transferts après analyse des impacts et de mettre en place une structure de suivi dans un souci d'optimisation.

C. EVOLUTIONS

La réforme des collectivités territoriales a fait l'objet de quatre lois qui reprennent l'essentiel des préconisations du rapport Balladur de mars 2009. Ils portent à la fois sur les structures des collectivités, leurs compétences, leurs modes de gouvernance, les modalités de consultations électorales et les financements.

Les principales propositions visent à :

- **Simplifier et à rationaliser l'organisation territoriale** pour mettre fin au « mille-feuille administratif » formé par l'empilement des Collectivités,
- **Donner à chaque Collectivité des compétences spécifiques pour éviter les chevauchements.**

Une réorganisation autour de deux grands axes est prévue : l'un constitué par les régions et les départements, l'autre par les communes et l'intercommunalité.

Les départements et régions se verraient retirer la « clause de compétence générale » qui autorise une collectivité à se saisir de compétences autres que celles qui lui sont strictement attribuées.

Pour affirmer l'existence d'un pôle Région-Département, un élu commun : le « conseiller territorial » siègera à la fois aux deux Conseils, départemental et régional.

L'objectif est la clarification du « champ de compétence de la Région » et le développement d'une « véritable synergie d'action avec le Département » en lui accordant des compétences exclusives. Spécialisation qui ne devrait pas l'empêcher de partager, à titre exceptionnel, certaines compétences avec d'autres niveaux de collectivités, à condition toutefois qu'un « chef de file » soit identifié pour assurer la cohérence des actions.

La situation de la Réunion a été renvoyée à une décision ultérieure après évaluation des possibilités d'évolutions tenant compte de la Constitution, et donc d'une révision.

A. CONTEXTE

Compte tenu de l'impact, en termes de développement pour la Réunion des fonds structurels européens, le C.E.S.R. a souligné, à maintes occasions, tout l'intérêt à accorder à leur évaluation.

À partir de l'exemple des programmes européens, il a apporté sa contribution à la réflexion globale sur l'évaluation des politiques publiques à la Réunion.

Un arbitrage sur les priorités de développement pour la Réunion est devenue une nécessité impérieuse face aux besoins croissants (rattrapage non achevé, évolution démographique, ...), aux évolutions externes (mondialisation, APE, défis technologiques et économiques à relever, ...) et à l'assèchement des fonds publics. L'optimisation de l'utilisation de ces derniers et la nécessité de trouver des marges de progrès obligent à s'interroger sur l'existence et l'efficacité des dispositifs d'évaluation.

L'évaluation des politiques publiques doit être une véritable aide à la décision, afin d'améliorer notre capacité d'adaptation et d'anticipation. Elle doit servir aussi l'objectif de bonne gouvernance.

B. PRECONISATIONS⁵

I. VALIDER LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT POUR LA REUNION

Les grandes orientations prioritaires pour l'avenir doivent être partagées, validées et déclinées en commun : condition essentielle pour une évaluation la plus exhaustive possible.

II. CHOISIR DES CRITERES ADAPTES POUR APPRECIER L'ACTION PUBLIQUE

Ils ne peuvent se limiter à l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence ou encore l'impact. Il faut évaluer l'ensemble des interventions sur le territoire et prendre en compte ses spécificités.

Le dispositif d'évaluation doit être continu et dynamique pour permettre des adaptations face aux évolutions de l'environnement.

La procédure d'évaluation doit être pluraliste, impliquer les partenaires mais aussi associer les citoyens dans un cadre transparent.

Les évaluations devront être multicritères pour prendre en compte les dimensions de transversalité et de durabilité du projet stratégique validé.

La consolidation des évaluations serait de nature à renforcer la cohérence d'ensemble.

III. DEFINIR DES INDICATEURS PERTINENTS ET ACCESSIBLES

Les indicateurs doivent répondre à des besoins précis et donc être utiles à l'évaluation. Ce sont aussi des outils d'aide à la négociation, à la décision et à la gestion, à concevoir en conséquence.

Les indicateurs sont également des instruments de communication et de dialogue, simples à comprendre et facilement communicables. Ils doivent être adaptés aux spécificités du territoire de projet.

⁵ Avis sur le cahier des charges de l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 (Courrier du 14/03/05) ; Avis sur les documents budgétaires du Conseil régional de 2005 à 2010 ; Contribution sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives (Bureau du 22/04/08) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer - Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09) ; Contribution « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » (Assemblée plénière du 04/03/10) ; Avis sur le CRE (Courrier du 21/07/10).

IV. ACCENTUER L'APPROCHE QUALITATIVE pour apprécier les retombées sur l'amélioration des conditions de vie (bien que difficilement quantifiables). L'évaluation permet de former un jugement, de comprendre les choix publics et d'expliquer les résultats.

Les partenaires mais aussi les citoyens doivent être associés, autant que de possible, au processus d'évaluation pour faire remonter des informations du terrain.

Divers outils méthodologiques peuvent être exploités : consultations écrites, enquêtes ciblées, étude des processus décisionnels, consultations publiques, conférences citoyennes, entretiens qualitatifs, technique du panel, ...

Les évaluations thématiques permettent de se focaliser précisément sur différentes dimensions : pour cela, le C.E.S.R. a souligné tout l'intérêt de prioriser l'emploi, l'illettrisme, la mobilité, l'entrepreneuriat, l'innovation, ...

V. SUIVRE EN PERMANENCE ET EVALUER EN CONTINU

L'évaluation doit faire partie du projet stratégique de la Collectivité et être conçue en continu afin de créer une dynamique de l'action. Il est impératif qu'un dispositif permettant d'agréger toutes les informations existantes indispensables à l'évaluation soit élaboré et alimenté pour et à l'échelle du territoire.

VI. CREER UNE INSTANCE LOCALE DE L'ÉVALUATION INDEPENDANTE

La consolidation de notre pratique de l'évaluation, au niveau territorial, est un impératif impérieux.

Les moyens doivent être mutualisés et renforcés au service d'une structure commune et unique, instance de coordination, centre de ressources et d'expertise, aux services des acteurs de la Réunion, qui piloterait et conduirait de manière collective et régulière des actions d'évaluation. Sa composition pluraliste serait le reflet des évaluations partenariales et citoyennes préconisées.

L'évaluation des politiques publiques est un gage de bonne gouvernance et doit venir confirmer ou non la stratégie territoriale choisie à travers un projet partagé.

C. EVOLUTIONS

La synthèse des orientations stratégiques faite par le Comité Régional d'Innovation ainsi que les Etats Généraux apportent des premières réponses sur le potentiel humain, l'aménagement du territoire et le développement économique.

Le CRIESR⁶ a mené une réflexion sur les I.D.D. (Indicateurs de Développement Durable) qui ont été définis au plan national, pour une déclinaison territoriale.

La mise en place effective du Comité Régional d'Évaluation (CRE) pour les programmes européens est une avancée. Lors de son installation, et afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle, il a été proposé :

- * que la concertation se développe de façon régulière et plus en amont,
- * une appropriation des concepts de base (critères, indicateurs, ...) de l'évaluation par une action à l'attention des membres du CRE.

Le Président du Conseil régional a prévu une évaluation annuelle de ses actions. La Présidente du Conseil général s'est prononcée en faveur de la mise place d'une structure locale de l'évaluation des politiques publiques à la Réunion.

⁶ Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale de la Réunion.

A. CONTEXTE

La description de la bonne gouvernance se retrouve globalement dans le Livre blanc de la Gouvernance européenne⁷. Ce principe n'est toujours pas totalement intégré à la Réunion. Trop souvent les processus d'élaboration des orientations stratégiques ne concernent, en premier chef, que les services de l'Etat ou des Collectivités. La société civile n'est consultée, dans le meilleur des cas, qu'a posteriori. De plus, l'accès au suivi des actions mises en œuvre n'est pas, là non plus, assuré.

B. PRECONISATIONS⁸

La bonne gouvernance devrait se traduire dans les faits par une bonne information et implication des acteurs de la société civile.

Les Conseillers ont estimé nécessaire que le Conseil soit mieux associé, en amont, aux décisions et qu'une obligation de réponse argumentée, positive ou négative, à ses avis soit assurée. Les obligations de consultation par la Collectivité régionale devraient être étendues au Département et à l'Etat. Une plus grande transparence devrait se faire, à tous les niveaux décisionnels et permettre l'accès à une information fiable.

I. FAVORISER LA DEMOCRATIE LOCALE (cf. fiche I – 1)

II. APPLIQUER LE PRINCIPE DE BONNE GOUVERNANCE A L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- **Définir le cadre d'une bonne gouvernance par une approche transversale et concertée à tous les niveaux, celui :**
 - * Européen
Par une meilleure interaction entre les différents services de la Commission européenne, la DG Regio, et son unité RUP, ainsi que la DG Dév, doivent être de véritables promoteurs et défenseurs des RUP.
 - * National
En développant la concertation et la coordination entre les différents Ministères (y compris celui de l'Outre-Mer), ... Chacun d'eux devant se sentir concerné, être compétent pour valoriser chaque Outre-Mer et adapter les politiques nationales (si besoin).
 - * Régional (O.I.)
En élaborant des plans d'actions concertés aux retombées mutuellement avantageuses.

⁷ Livre blanc sur la gouvernance européenne 2001.

⁸ Avis sur le projet de contribution régionale au cadre de référence stratégique national France - volet « convergence - RUP » et sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national de développement rural France - volet « convergence - RUP » (Bureau du 02/06/05) ; Premier avis sur les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) (Bureau du 14/03/07) ; Deuxième avis sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part (Bureau du 07/06/07) ; Contribution sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives (Bureau du 22/04/08) ; 1^{ère} Contribution : réorganisation territoriale de la Réunion (version du 27/02/09) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer - Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 (Assemblée plénière du 01/11/10).

* Local

En renforçant la consultation (notamment en amont) et l'implication de l'ensemble des acteurs et de la société civile organisée. Tout avis du C.E.S.R. devrait faire l'objet d'une réponse précisant la suite réservée à ses propositions.

- **Poursuivre et développer la démarche partenariale à toutes les étapes**

- * Associer des représentants des ROM aux négociations de l'U.E. ayant des conséquences pour eux,
- * Mettre en place une représentation permanente de la région à Bruxelles chargée de la promotion de l'Ile, de l'avancement des dossiers et de la veille sur les politiques communautaires,
- * Avoir une représentation de la société civile des RUP françaises au sein du Comité Economique et Social Européen,
- * Améliorer la lisibilité des documents européens et l'accès à l'information,
- * Prévoir la consultation obligatoire des Conseils consultatifs.

- **Généraliser le principe de bonne gouvernance à l'ensemble des politiques sectorielles**

- * Par rapport aux DAS : mettre en place de véritables pilotes pour les différentes filières,
- * Mettre en réseau les acteurs d'une même filière (pour chaque DAS) dans une logique de pôle (entreprises/recherche/formation) et pilotage par une seule collectivité.

- **Revoir l'organisation et la concertation en matière de coopération régionale** (cf. fiche VI-1)

- **Pour l'emploi, la formation et l'insertion**, l'Etat doit partager la réflexion avec la collectivité responsable de la formation professionnelle pour la carte de l'enseignement du second degré, BTS et enseignement supérieur.

III. INSTAURER UNE DEMARCHE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

(cf. fiche I - 2)

C. EVOLUTIONS

Vote de la **réforme des collectivités territoriales** (cf. fiche I - 1).

Au niveau local, le Conseil régional a fait part de sa volonté d'œuvrer pour la « **bonne gouvernance** », ce qui devrait se traduire dès 2011 par :

- Une nouvelle méthode de travail en ce qui concerne les dossiers européens, avec un partenariat renforcé et des conférences régulières avec les acteurs économiques et sociaux.
- Un nouveau mode de gouvernance des relations internationales et de la coopération régionale reposant sur :
 - * l'élaboration d'une stratégie concertée et partagée,
 - * l'association du secteur privé à la politique de coopération,
 - * l'optimisation des partenariats,
 - * les représentations à l'étranger.

L'évaluation des politiques publiques (cf. fiche I - 2).

A. CONTEXTE

L'objectif principal de la LOPOM était de permettre aux économies des régions et collectivités d'Outre-Mer de rejoindre le niveau moyen de celle de la France et donc d'avoir un rôle actif dans les différentes communautés auxquelles elles appartiennent : régionale, nationale et européenne.

Le premier axe important de cette loi était de donner de la visibilité sur du long terme et le deuxième portait sur 3 idées fortes :

- Encourager la création d'emplois durables,
- Favoriser la relance de l'investissement privé,
- Renforcer la continuité territoriale.

L'évaluation de cette loi au terme de 3 ans, prévue dans un de ses articles, devait permettre d'en mesurer l'impact et éventuellement de l'améliorer. Seuls les 2 premiers piliers ont été concernés.

B. PROPOSITIONS¹⁰

Le C.E.S.R. a estimé qu'il était difficile de mesurer l'impact des dispositifs d'exonération de charges sociales et de défiscalisation après un délai d'application aussi court. Cette évaluation était malaisée compte tenu :

- De l'insuffisance, voire de l'inexistence d'indicateurs mis en place et de données chiffrées,
- Du fait que la LOPOM a complété d'autres lois (« Pons », « Perben », « Paul », ...),
- De la difficulté d'analyser les effets résultant uniquement de cette loi.

Le C.E.S.R. avait souhaité que cette évaluation porte également sur les autres mesures, notamment sur la continuité territoriale qui en constituait un des piliers.

I. EVALUATION DU DISPOSITIF D'EXONERATION DE CHARGES PATRONALES

Le C.E.S.R. avait :

- Rappelé qu'il avait alerté le gouvernement, avant le vote de la loi, sur les effets pervers engendrés par les seuils, (« fractionnement » des entreprises et crainte d'une disparition totale des institutions représentatives du personnel en leur sein),
- Estimé que l'effet d'aubaine dont auraient pu bénéficier certaines activités économiques, ne semblait pas s'être concrétisé,
- Estimé que seul le coût complémentaire des exonérations de la LOPOM par rapport au droit commun, devait être pris en considération,
- Suggéré d'améliorer la situation des entreprises des secteurs surexposés en mettant en place un mécanisme prenant davantage en compte l'intérêt économique de leur développement.

II. EVALUATION DU DISPOSITIF DE DEFISCALISATION

Le C.E.S.R. avait constaté que, d'un point de vue économique, la défiscalisation avait eu un effet positif sur l'équipement des entreprises et donc sur leur productivité et leur compétitivité.

Il avait proposé des améliorations :

⁹ Loi n° 2003-660 du 21/07/03 de programme pour l'Outre-Mer.

¹⁰ Avis de la Commission « Développement économique » sur l'évaluation de la LOPOM (Bureau du 16/06/06).

- Extension des seuils et plafonds de l'agrément local et corrélativement restriction du champ de l'agrément central,
- Mise en place d'un dispositif de défiscalisation du foncier, via des S.N.C. au profit de l'E.P.F.R.¹¹,
- Extension de la défiscalisation aux logements sociaux,
- Fixation de l'éligibilité à la défiscalisation pour les travaux de réhabilitation des logements de plus de 10 ans,
- Elargissement du champ des activités éligibles en intégrant la recherche et développement et le secteur socio-sanitaire,
- Fusion des 2 types d'agrément nécessaires pour les jeunes agriculteurs (fiscal et en C.D.O.A.¹²),
- Simplification du dispositif pour la réhabilitation des structures hôtelières.

III. EVALUATION DES AUTRES DISPOSITIFS

Le C.E.S.R. avait estimé nécessaire l'évaluation d'autres dispositifs et en particulier :

- La **continuité territoriale** qui ne concernait pas que le transport de personnes mais également les télécommunications et le transport de marchandises.
- Le **Titre de Travail Simplifié** (T.T.S.) qui se devait d'être généralisé.
- La mesure « **congé-solidarité** » qui devait être reconduite et améliorée.

En conclusion

Le C.E.S.R. a :

- Rappelé que la LOPOM avait pour objectif de permettre **d'avoir des mesures pérennes sur 15 ans**. Toutes modifications devraient conduire à améliorer les dispositifs ou leur mise en œuvre, mais en aucun cas les vider de leur contenu,
- Demandé, compte tenu de la diversité des Outre-Mer, la **mise en place d'un observatoire régional** de suivi et d'évaluation,
- Rappelé avec force la nécessité de prendre en compte non seulement les coûts des mesures mises en œuvre, mais aussi ceux des mesures nationales devenues inopérantes, ainsi que les recettes induites par cette politique.

C. EVOLUTIONS

L'évaluation nationale n'est pas arrivée à échéance car la Commission Nationale d'Evaluation de la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (CNELPOM) s'est auto dissoute du fait de la fin de mandature de la législature et des élections législatives de 2007.

La Commission Nationale d'Evaluation des Politiques de l'Etat Outre-Mer¹³ (CNEPEOM) s'est substituée à la CNELPOM. Son champ de compétence est plus étendu que celui de la CNELPOM car « *Elle assure le suivi de la mise en œuvre des politiques de l'Etat Outre-Mer, en particulier des mesures prises pour favoriser le développement économique et social des collectivités concernées, qu'elles soient antérieures ou postérieures à la promulgation de la présente loi.* »

¹¹ E.P.F.R. : Etablissement Public Foncier de la Réunion.

¹² C.D.O.A. : Commission Départementale d'Orientation Agricole.

¹³ Article 74 de la loi n° 2009-594 du 27/05/09 pour le développement économique des Outre-Mer.



II – PROGRAMMATION

A. CONTEXTE

La nouvelle architecture des programmes européens 2007-2013 a conduit à la disparition du DOCUP (constitué de l'ensemble des fonds structurels européens). Au plan national, des documents stratégiques nationaux (cadres et plans) ont été élaborés puis, au niveau régional, une approche spécifique par fonds structurel a été retenue.

Le C.E.S.R. a été consulté sur les projets de contributions régionales de la France volet « Convergence - RUP », en ce qui concerne le :

- Cadre de Référence Stratégique National,
- Plan Stratégique National de Développement rural,
- Plan Stratégique National pour la Pêche.

B. PRECONISATIONS¹⁴

Le C.E.S.R. a réaffirmé l'urgence d'élaborer un Schéma régional de développement économique déclinant les priorités de la Réunion. Il a par ailleurs demandé :

- Un traitement spécifique pour les RUP françaises, dans les documents nationaux,
- Que des représentants des régions d'Outre-Mer soient associés aux négociations entre la France et l'U.E.

Il a insisté pour que la démarche intégrée menée au niveau local soit conservée et se développe à toutes les étapes (à travers l'AGILE¹⁵), dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Sur le projet de contribution **FEDER - F.S.E.**¹⁶, il a rappelé toute l'importance de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Il a proposé que :

- Soit menée une politique globale assurant une véritable continuité territoriale (accessibilité, coûts, services),
- Des investissements dans le secteur de l'énergie soient faits (énergies renouvelables et économie d'énergie),
- Soit entreprise une politique foncière pluriannuelle.

Sur le projet de contribution **FEADER**¹⁷, le C.E.S.R. a demandé qu'à une situation spécifique devait correspondre un traitement spécifique. L'aménagement du territoire étant un enjeu central, il a insisté sur le rôle structurant et protecteur de l'agriculture. Il s'est prononcé pour un développement agricole durable.

Sur le projet de contribution **FEP**¹⁸, il avait regretté que la Commission européenne prévoie un retour des RUP dans le droit commun au 1^{er} janvier 2007 et souhaité que la France réaffirme fortement la prise en considération de leur situation particulière et obtienne les dérogations nécessaires.

¹⁴ Avis sur le projet de contribution régionale au cadre de référence stratégique national France - volet « convergence - RUP » et sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national de développement rural France - volet « convergence - RUP (Bureau du 02/06/05) ; Avis sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national pour la pêche volet « convergence 6 RUP » (Bureau du 15/06/05) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2006 (Assemblée plénière du 18/10/05).

¹⁵ Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne.

¹⁶ Fonds Européen pour le Développement Régional - Fonds Social Européen.

¹⁷ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

¹⁸ Fonds Européen pour la Pêche.

Une double déclinaison du FEP était essentielle : pour les RUP, compte tenu de l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam et pour la Réunion, RUP de l'océan Indien. Pour lui, la pêche réunionnaise a un rôle important à jouer dans sa zone, compte tenu des compétences des acteurs et des potentialités halieutiques de la Z.E.E.

Il convenait donc de :

- Consolider la flottille et la filière réunionnaises,
- Améliorer les infrastructures portuaires,
- Poursuivre une politique volontariste pour attirer d'autres flottilles,
- Renforcer fortement la recherche pour :
 - * disposer des données nécessaires à une exploitation durable de la ressource,
 - * mettre en place les moyens efficaces au contrôle,
 - * améliorer les règles sanitaires.

Un effort important de recherche devrait se faire pour :

- Disposer de toutes les données pour une exploitation durable de la ressource,
- Mettre en place des moyens efficaces à son contrôle,
- Améliorer de façon conséquente les règles sanitaires.

Le C.E.S.R. a rappelé ses recommandations relatives à la filière, l'exportation, l'organisation du marché, la reconquête du marché intérieur, la formation, ...

Il a estimé que l'aquaculture représentait de fortes perspectives de co-développement durable renforcé dans la zone (Madagascar, Comores, Mozambique, Mayotte, ...).

C. EVOLUTIONS

Le volet convergence, concernant les 4 DOM, a fait l'objet d'un traitement spécifique dans les orientations stratégiques nationales.

Les projets de Cadre de Référence Stratégique National FEDER-FS.E. et des Plans Stratégiques Nationaux, FEADER et FEP, ont été soumis au C.E.S.R. par le biais du C.N.S. Ses amendements aux textes ont été acceptés.

La Commission européenne, lors du Forum RUP de juin 2010, a souhaité une « régionalisation » des différentes politiques mises en œuvre (selon le positionnement géostratégique des différentes RUP).

A. CONTEXTE

Le contexte est le même que celui de la fiche précédente (cf. fiche II - 1).

La préparation des P.O.E. 2007-2013 s'est appuyée sur un diagnostic ayant pour but, tout d'abord de faire ressortir les enjeux, pour permettre, ensuite, l'élaboration d'une Stratégie Régionale Intégrée pour la Réunion (cf. fiche II - 3).

B. PRECONISATIONS¹⁹

Le C.E.S.R. a déploré l'incohérence et l'imprécision du document au regard des enjeux fondamentaux pour la poursuite du développement de la Réunion, dans un contexte d'évolutions nationale, européenne et mondiale.

Constatant une rupture par rapport au diagnostic précédent (2000-2006), il avait estimé qu'une articulation avec les évaluations précédentes du DOCUP ainsi que la prise en compte des éventuels avancées ou reculs, auraient permis d'apprécier l'ampleur des évolutions et ainsi de mieux appréhender les nouveaux enjeux.

Relevant des incohérences et discordances voire des contradictions, il a estimé nécessaire d'améliorer la lisibilité du document.

Il s'est étonné de l'absence de prise en compte des autres politiques menées (nationales ou locales) et a rappelé l'urgence à mettre en place une évaluation de l'ensemble des politiques publiques à la Réunion (cf. fiche I -2).

I. REMARQUES GENERALES

Le C.E.S.R. s'est interrogé sur la pertinence de la politique de concentration des crédits et de priorisation des actions (démarche « earmarking »), au regard des spécificités de la Réunion et de ses besoins de rattrapage (infrastructures, eau, assainissement, déchets, sanitaire, ...).

Une approche spécifique de son territoire, de son positionnement géopolitique (sa situation d'Ultrapériphérie située dans l'Hémisphère Sud, entourée de P.M.A), de son insularité et de son exigüité, aurait dû se faire. Pour lui, il s'agissait de définir, de manière partenariale, une stratégie globale dans la zone indianocéanique, mais aussi au-delà.

De même, la définition de la compétitivité ne pouvait se résumer en termes économiques et financiers, et aurait dû prendre en considération les besoins de formation des hommes, l'ouverture de l'île sur l'extérieur et sur son environnement régional, le dialogue social, ...

II. REMARQUES PARTICULIERES

1. Ressources humaines

Les efforts devaient être maintenus en direction des formations initiale et continue pour résorber le taux de chômage des jeunes et répondre aux besoins en emplois qualifiés.

¹⁹ Note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » (Bureau du 08/07/05) ; Avis sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 (Assemblée plénière du 04/07/06).

Cela nécessitait la mise en place des outils de G.P.E.C.²⁰ et de renforcer la lutte contre l'illettrisme en s'engageant à tous les niveaux.

2. Les moteurs de la croissance économique

Une attitude offensive, par une politique volontariste de coopération régionale, aurait du être adoptée car des potentialités fortes de co-développement durable dans la zone existent, compte tenu des avantages comparatifs de l'île et des nouvelles données liées aux A.P.E. (cf. fiche VI - 2)

3. La politique des grands travaux

Elle aurait du permettre de rattraper certains retards et de consolider le cadre du développement. Les projets auraient du contribuer à soutenir la création d'activité, donc d'emplois, mais aussi d'acquérir des compétences pour une conquête des marchés extérieurs.

4. Le maintien de la cohésion sociale

Le C.E.S.R. a relevé que l'analyse ne faisait pas apparaître l'accroissement des inégalités et de la précarité qui touche aussi le monde des retraités. Il a souligné que les facteurs d'équilibre de la société réunionnaise (politiques sociales, solidarités familiales) arrivaient en fin de course.

5. Les inégalités salariales

Pour lui, les échelles de revenus ne devaient en aucun cas être dissociées des politiques tant de formation des prix que de pouvoir d'achat (secteur public ou secteur privé, salariaux ou non salariaux). Le C.E.S.R. a rappelé sa proposition de l'installation d'un Observatoire des prix et des revenus à la Réunion, ayant des moyens d'investigation et de fonctionnement.

6. Les limites du marché local

Le C.E.S.R. n'a pas partagé l'analyse de l'O.C.D.E., qui sous-entendait une baisse du coût du travail comme passage obligé pour une réelle insertion régionale : la Réunion a toute sa place à prendre dans son environnement régional et peut avancer ses avantages comparatifs. Il a rappelé que le coût des transports entre la Réunion et l'Europe continentale d'une part, et la zone d'autre part, entrave la libre circulation et bride le développement de l'île.

C. EVOLUTIONS

Le C.E.S.R. a été associé à l'instance de concertation pour la préparation des P.O.E. 2007-2013. Certaines de ses préconisations ont été intégrées aux documents.

La préparation des C.P.E.R. en 2007 s'est appuyée sur le diagnostic élaboré pour les P.O.E.

²⁰ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

A. CONTEXTE

Le C.E.S.R. s'est prononcé sur le projet de Stratégie Intégrée en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013.

B. PRECONISATIONS²¹

La Réunion, confrontée à la permanence de ses défis structurels, se devait de construire son modèle propre de compétitivité mais également de solidarité, la cohésion sociale étant un critère de performance, mais également facteur de compétitivité.

Dans un souci de cohérence, le C.E.S.R. a regretté que le PR2D²² n'ait pu être achevé avant l'élaboration des documents contractuels (P.O.E., C.P.E.R.) : il constituait le préalable à toutes études stratégiques et aurait dû permettre la structuration des interventions. Un vrai projet de développement économique à long terme et de valorisation des atouts de la Réunion intégrant les schémas et programmes existants (P.R.D.F., S.D.A.T.R., SDADD, Cahiers de l'agriculture, ...) était donc nécessaire.

Le C.E.S.R. a rappelé que la démarche « earmarking » ne devait pas contrarier la poursuite de la politique de rattrapage que la Réunion a, encore à mener.

I. REMARQUES GENERALES

Le C.E.S.R. avait adhéré à l'idée d'un modèle réunionnais de compétitivité se fondant sur la complémentarité de ses dimensions sociétale, environnementale et économique. Toutefois, pour lui, il convenait de conforter les acquis de tous les secteurs d'activité dans une stratégie globale de développement à construire. Le cadre juridique dérogatoire existant pour la Réunion se devant d'être conforté pour favoriser notamment la création d'emplois et de richesses.

L'ouverture de la Réunion sur l'extérieur, en général, et sur son environnement régional, en particulier, lui apparaissait comme un axe stratégique transversal.

II. REMARQUES PARTICULIERES

1. La compétitivité des hommes

Le C.E.S.R. a rappelé, l'importance stratégique des formations initiale et continue pour répondre, notamment, aux besoins en personnel qualifié des secteurs porteurs (ex. : grands travaux).

En matière d'orientation, des moyens d'information sur les voies professionnalisantes devaient être mis en place. Pour la mobilité, il a estimé qu'il fallait prévoir une politique d'incitation au retour.

Il a souligné que l'exclusion était multiforme (logement, communication, information, ...)

²¹ Avis sur le projet de stratégie intégrée en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 : vers un modèle réunionnais de compétitivité et de solidarité (Bureau du 12/09/06).

²² Projet Réunionnais de Développement Durable.

2. La compétitivité économique

Pour encourager le **rebond du tourisme**, le C.E.S.R. a rappelé la nécessité de travailler sur la qualité des services offerts, le coût des transports aériens et les modalités de délivrance des visas.

Sur les potentialités de la **pêche** et de **l'aquaculture**, l'activité export devait se développer vers tous les marchés porteurs.

Sur le **développement des infrastructures numériques**, l'objectif d'atteindre le standard de tarification devait aussi concerner une qualité comparable. Une stratégie pour le marché interne des TIC se devait d'être proposée.

Pour la **coordination des politiques et actions de coopération**, le C.E.S.R. a rappelé la nécessité d'élaborer une stratégie globale dans la plus grande concertation et a adhéré à l'idée d'une coordination structurée, au niveau régional. (cf. fiche VI – I).

Pour conforter **l'activité des entreprises**, il convenait d'adopter une attitude offensive dans la mise en œuvre des A.P.E. (cf. fiche VI - 2).

L'agriculture devait répondre aux besoins de l'évolution démographique, saisir les opportunités de coopération régionale à long terme et reposer sur la constitution d'exploitations viables.

3. La compétitivité du territoire

Il convenait de :

- Développer une offre multimodale de déplacements et d'agir sur le désenclavement des territoires (réseaux de desserte et des voies de communication de moyenne altitude),
- Densifier en structurant la ville, par une politique foncière efficace, la réalisation de l'assainissement collectif et la construction de logements sociaux.

En matière d'assainissement et de déchets, le C.E.S.R. avait insisté sur l'importance du retard à rattraper et souligné que l'assainissement public était un préalable à la densification des zones urbanisées. La réduction de la production de déchets à la source se devait d'être encouragée.

La production énergétique devait faire appel à de nouveaux procédés qu'il serait nécessaire de mixer. Il avait souligné l'importance d'avoir (au travers d'un schéma de transport de l'énergie électrique) un réseau de qualité pouvant soutenir les flux et leur mode de gestion.

C. EVOLUTIONS

Le C.E.S.R. a été associé à l'instance de concertation pour la préparation des P.O.E. 2007-2013.

Il a fait part de ses préconisations, mais a regretté que la notion de solidarité, sur laquelle il avait fortement appuyée, n'ait pas été prise en considération.

A. CONTEXTE

La Commission européenne a lancé en septembre 2007 une consultation sur l'évolution de la stratégie européenne pour les RUP.

Le C.E.S.R. a apporté sa contribution en se référant, dans un souci de cohérence, à ses précédents avis relatifs aux programmes opérationnels européens.

B. PRECONISATIONS²³

L'adoption d'une approche intégrée spécifique de la Réunion devait tenir compte de son positionnement géopolitique, de son insularité, de l'exiguïté de son territoire, ... mais également des importants retards notamment en matière d'infrastructures.

Le C.E.S.R. a proposé de prendre en considération la situation d'ultrapériphicité européenne de la Réunion, située dans l'hémisphère Sud, entourée de P.M.A., et ainsi de définir une véritable stratégie de valorisation de ses atouts.

Il convenait donc de donner un véritable contenu juridique et politique aux articles 299 et 311 bis du Traité de Lisbonne (ancien article 299§2 du traité d'Amsterdam).

I. SUR LE BILAN DU PARTENARIAT RENFORCE DE LA STRATEGIE DE 2004

Le C.E.S.R. avait souhaité :

- Que les indicateurs de mesure des instruments (politique de cohésion, POSEI, aides à finalité régionale, ...) soient mis à disposition de tous,
- Une évaluation contradictoire au plus près du terrain.

II. SUR LES MESURES A COURT TERME

- **Réduction du déficit d'accessibilité et des effets des autres contraintes particulières des RUP**

La prise en charge du fret des intrants (à transformer) et des extrants était une nécessité. Il convenait donc de combler le fossé existant en matière de haut débit entre l'Europe et les RUP. Une attention particulière devait aussi être portée sur le coût des services.

- **Accroissement de la compétitivité des RUP**

Le C.E.S.R. a défendu l'idée d'un modèle réunionnais de compétitivité se fondant sur la complémentarité des dimensions sociétale, environnementale et économique. L'Homme se devait d'être placé au cœur de tout développement et des mesures fortes, prises, en faveur de la cohésion sociale (lutte contre l'exclusion et la pauvreté).

Il était aussi nécessaire d'investir dans la formation et la recherche, d'améliorer l'orientation et de renforcer les dispositifs de mobilité.

Ces actions devaient permettre de répondre aux besoins en personnels qualifiés des secteurs porteurs, intégrant les domaines mis en avant par la stratégie de Lisbonne et ceux prioritaires pour la Réunion (métiers de la mer, agro-nutrition en milieu tropical, secteur social, TIC, ...).

Concernant la mobilité, une politique d'incitation au retour devait être prévue. L'évaluation des dispositifs et leur adaptation devaient se faire (cf. fiche I – 2).

²³ Avis sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 (Bureau du 04/07/06) ; Avis sur le projet de stratégie intégrée en vue de la préparation des P.O.E. (Bureau du 12/09/06) ; Contribution sur la « stratégie européenne pour les RUP : Bilan et perspectives » (Bureau du 22/04/08).

Sur la politique énergétique, le C.E.S.R. a réaffirmé l'importance de poursuivre les deux axes stratégiques que sont la maîtrise de la demande en énergie (par la promotion de la démarche H.Q.E. dans les constructions, la mise en place d'une réglementation thermique spécifique et le renforcement de la R&D au travers de pôles de compétitivité) et la promotion des énergies renouvelables.

- **Renforcement du Plan d'Action pour le Grand voisinage**

Pour le C.E.S.R. l'ouverture de la Réunion sur son environnement régional était facteur de développement (mobilité, francophonie, ouverture aux marchés, recherche, aquaculture, pêche, agriculture, B.T.P., ...). Le développement de la recherche et de la recherche-développement conforterait son positionnement en tant que leader dans l'océan Indien. Ce plan devrait se faire avec un réel désenclavement : aérien, maritime, télécommunications.

III. SUR LES ENJEUX A LONG TERME

Une attention se devait d'être portée sur les dispositifs de recherche, en particulier sur les aspects sanitaires (offres de service, couverture du territoire, prévention et pôle de référence régional) et la politique énergétique.

1. Le défi du changement climatique

Le C.E.S.R. a prôné une définition stratégique de la politique environnementale prenant aussi en compte la gestion des déchets, la maîtrise de la consommation d'énergie, la gestion de l'eau, ...

2. L'enjeu de l'évolution démographique et des flux migratoires

Une approche différenciée de chaque RUP se devait d'être privilégiée pour des solutions adaptées. Une politique contrôlée de mobilité dans la zone encouragée. Il était nécessaire de soutenir la structuration économique des pays de la zone.

3. L'agriculture dans les RUP

Il convenait de :

- Permettre de répondre aux besoins alimentaires ou non alimentaires de la population croissante, ainsi qu'aux opportunités de coopération à long terme,
- S'inscrire dans une triple dimension : l'autosuffisance alimentaire locale, une contribution énergétique et environnementale, le développement de l'export.

4. Le rôle des RUP dans la politique maritime de l'UE

La Réunion devait être associée aux politiques de pêche de la zone océan Indien. Ce secteur devait s'appuyer sur les compétences des acteurs et les potentialités halieutiques de la Z.E.E., et des moyens.

L'Europe se devait de transposer, pour les espaces maritimes dont elle a compétence, les dispositifs mis en place par la France pour les TAAF²⁴. L'amélioration des infrastructures, superstructures et services portuaires par un soutien à l'organisation stratégique du secteur à travers sa structuration et sa professionnalisation se devait d'être priorisée. Un effort important de recherche devait se faire afin de disposer toutes les données nécessaires à une exploitation durable.

²⁴ Terres Australes et Antarctiques Françaises.

C. EVOLUTIONS

La Commission européenne a reçu le mémorandum commun des Etats (Espagne, France, Portugal) et des Présidents des RUP. La stratégie pour les RUP devra s'inscrire dans celle de UE2020

A. CONTEXTE

En 2007, le projet de C.P.E.R. a fait l'objet d'une saisine de l'Etat.

B. PRECONISATIONS²⁵

Le C.E.S.R. a souligné que :

- Les efforts ne pouvaient s'arrêter au seul domaine économique,
- Le Réunionnais devait être placé au centre des actions.

Sur la coïncidence de la durée des C.P.E.R. et P.O.E. de nature à renforcer la cohérence, il a rappelé le danger qu'une trop grande concentration des projets risquait de limiter la prise en considération de l'innovation.

Le C.E.S.R. a regretté que le P.R.2.D. n'ait pu être définitivement validé, car un vrai projet de développement économique à long terme et de valorisation des atouts de la Réunion intégrant les schémas et programmes existants (P.R.D.F., S.D.A.T.R., SDADD, ...) était nécessaire.

Pour des secteurs non retenus, comme la formation professionnelle, les interventions économiques, les routes, il était indispensable de s'assurer de financements venant d'autres sources, en particulier du Budget annuel de la Nation.

Le C.E.S.R. a mis l'accent sur la nécessité d'une évaluation annuelle des actions avec l'ensemble des acteurs.

I. GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les entreprises locales devraient pouvoir accéder aux marchés de ces travaux, ce qui permettrait :

- De soutenir la création d'activité, donc d'emplois,
- D'acquérir des compétences pour conquérir des marchés extérieurs, en particulier dans la zone.

II. PROMOUVOIR LA FORMATION ET L'EMPLOI ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE

L'illettrisme doit être traité à tous les niveaux (du primaire à la formation continue). L'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif et un renforcement des structures socio-éducatives est nécessaire (cf. fiche V - 3).

III. FAIRE DE LA RECHERCHE LE MOTEUR DE L'INNOVATION ET DU RAYONNEMENT REGIONAL

Le positionnement de la Réunion, en tant que pôle de référence de l'océan Indien, ... en matière de recherche, de recherche-développement et d'innovation conforterait son positionnement en tant que leader dans l'océan Indien et devrait se faire en mobilisant des partenaires (locaux et extérieurs). Il pourrait être prévu la délocalisation ou l'implantation de laboratoires de recherche.

²⁵ Avis sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 (Bureau du 04/07/06) ; Avis sur le projet de contrat de projets Etat/Région/Département 2007-2013 (Bureau du 14/02/07).

IV. PLACER L'ENVIRONNEMENT AU CENTRE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT PLUS DURABLE

Pour le C.E.S.R., à l'exemple du FRAFU²⁶, les engagements étaient largement insuffisants au regard des besoins : mise à niveau des réseaux, assainissement, aménagements à vocation sociale, traitement des déchets (centres de stockage et d'enfouissement en voie de saturation, politiques de tri et de valorisation loin d'atteindre les objectifs, réduction de la production à la source à développer et à encourager) ...

Il y avait nécessité de structurer la filière énergétique de soutenir la logique de pôle de compétitivité et de la M.D.E.²⁷.

V. CONFORTER LES FILIERES TRADITIONNELLES ET FAIRE EMERGER LES NOUVELLES FILIERES PORTEUSES DE DEVELOPPEMENT

La structuration et la professionnalisation des filières pêche et aquaculture étaient indispensables pour leur développement et l'agriculture devait être confortée pour l'ensemble de ses contributions.

VI. REDUIRE LA FRACTURE INSULAIRE EN MODERNISANT LES INFRASTRUCTURES DE LIAISONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Il était urgent :

- D'avoir une réelle politique foncière au plus près de ces infrastructures en faveur des entreprises concernées par l'exportation,
- De porter les temps de réponse et les débits des TIC à un niveau européen afin d'éviter tout risque de fracture numérique (cf. fiche IV – 4).

VII. AMENAGER ET CONFORTER LES HAUTS DE LA REUNION

Le C.E.S.R. a regretté que l'effort fait ne corresponde qu'à des engagements pour l'actualisation du Plan d'aménagement des hauts.

VIII. INTENSIFIER LES DISPOSITIFS DE STRUCTURATION URBAINE

La densification devait aussi se faire dans la mixité et accueillir des activités économiques, l'assainissement public est un préalable.

IX. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE LA FILIERE TOURISME (cf. fiche IV – 3 – a)

²⁶ FRAFU : Fonds Régional pour l'Aménagement Foncier et Urbain.

²⁷ Maîtrise de la Demande en Energie.

C. EVOLUTIONS

La révision à mi-parcours des fonds européens aura des conséquences sur le C.P.E.R., en particulier sur le financement des structures d'assainissement. Par ailleurs, la crise alimentaire mondiale a recentré les problématiques agricoles et agro-alimentaires et de leur développement. Les EGOM ont mis en avant la nécessité d'un développement endogène.

III – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. CONTEXTE

En 2030, la Réunion comptera 1 million d'habitants. Pour que chaque habitant puisse se loger, se déplacer, travailler, ... dans de bonnes conditions, les investissements tant publics que privés, doivent se poursuivre.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est à la Réunion le document pivot à partir duquel les Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent être déclinés. Il constitue également la référence pour nombre de politiques d'investissements publics.

B. PROPOSITIONS²⁸

I. LE FONCIER ET SON AMENAGEMENT

Le C.E.S.R. a souligné la nécessité de soutenir la mise en œuvre des principes de densification des espaces urbains et de structuration des bourgs. Il a proposé que :

- La dotation financière de l'E.P.F.R.²⁹ soit plus conséquente (politique à long terme de réserves foncières),
- La même démarche de réserves soit entreprise vis-à-vis de la SEFAR³⁰,
- L'augmentation du FRAFU soit effective afin de viabiliser les terrains soumis à de plus en plus de contraintes.

II. ENDIGUEMENT DES RAVINES

Le C.E.S.R. a souhaité :

- La mise en place d'un Schéma directeur régional d'endiguement des ravines,
- Que le Conseil régional assure la maîtrise d'ouvrage de certains travaux et qu'il défende le projet de syndicat mixte de gestion des risques et d'endiguement des ravines,
- Qu'une évaluation du dispositif d'endiguement soit réalisée pour le rendre plus performant.

III. LA POLITIQUE DU LOGEMENT (cf. fiche IV -2)

IV. LES OUTILS FINANCIERS D'AMENAGEMENT

Le C.E.S.R. a proposé :

- La possibilité de défiscaliser les acquisitions de réserves foncières et leur aménagement pour les collectivités locales et les SEM d'aménagement,

²⁸ Avis sur les documents budgétaires du Conseil régional de 2005 à 2010 ; Avis sur le projet présidentiel pour le développement économique de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 26/10/07) ; Avis sur la saisine rectificative au projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-Mer (Assemblée plénière du 10/07/08) ; Rapport : « *Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?* » (Assemblée plénière du 19/11/08) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer - Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09).

²⁹ E.P.F.R. : Etablissement Public Foncier de la Réunion.

³⁰ SEFAR : Société d'Epargne Foncière Agricole.

- L'incitation des promoteurs privés à s'intégrer, par de la défiscalisation, dans les opérations d'aménagement menées par les collectivités locales,
- La diminution, en pourcentage, de la part des collectivités dans leur participation à la subvention pour surcharge foncière,
- Que soient prorogées, au-delà du 31 décembre 2007, les dispositions permettant aux propriétaires privés d'être exonérés de l'impôt sur les plus-values lors de la cession de leur actif foncier bâti ou non bâti à des opérateurs sociaux,
- Que les plus petites communes n'ayant pas les ressources humaines suffisantes pour mener les études d'ingénierie, s'orientent vers les SEM d'aménagement disposant de cette compétence,
- L'augmentation de la dotation des outils d'aménagement du foncier pour la construction des équipements structurants (assainissement,...),
- La programmation pluriannuelle et l'augmentation de la LBU.³¹, ainsi que la révision des paramètres de financement (prise en compte des besoins et des nouvelles réglementations),
- Que les règles d'intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine Outre-Mer soient adaptées à la situation réunionnaise,
- La mise en place d'un circuit de collecte simple et sécurisé des fonds en ce qui concerne la défiscalisation du logement social Outre-Mer et des dispositifs d'encadrement, de contrôle et d'évaluation,
- Que les opérations de défiscalisation pour le logement social soient assujetties à l'obligation tant de maîtrise de la consommation d'énergie que de démarche H.Q.E.,
- Que le recours à la défiscalisation dans le secteur libre groupé soit accordé sous condition de mixité sociale pour les opérations d'importance,
- L'extension de la TVA à taux réduit et l'exonération de la T.F.P.B. pendant 25 ans aux logements locatifs sociaux financés par le cumul de la LBU et de la défiscalisation.

V. L'ALLOCATION LOGEMENT (A.L.)

Le C.E.S.R. a demandé :

- Que les critères servant au calcul de l'allocation logement (AL) soient revus pour permettre une meilleure prise en compte de l'évolution du forfait charges et de la capacité contributive des ménages réunionnais (alignement),
- La création d'une allocation logement spécifique pour les populations en situation précaire (personnes âgées, handicapées, en situation d'urgence, ...).

C. EVOLUTIONS

Le partenariat du Conseil régional se poursuit avec l'E.P.F.R. Le Conseil régional propose une accentuation de son intervention.

Le Conseil régional a souhaité recentrer son intervention financière au FRAFU, sur les opérations primaires d'assainissement et les stations d'épuration. Le financement de l'adduction en eau potable est assuré par l'Office de l'eau qui a mis en place une redevance sur la consommation.

En matière de revitalisation des espaces urbains, la volonté du Conseil régional est de mener des actions de densification.

Concernant la politique du logement, la LODEOM a réorienté le système de défiscalisation vers le logement social. Le nouveau dispositif prévoit la possibilité de cumul entre la LBU et la défiscalisation.

³¹ L.B.U. : Ligne Budgétaire Unique.

A. CONTEXTE

L'aménagement du foncier à la Réunion, constitue un enjeu majeur. « La terre » et son affectation la plus judicieuse doivent être le fil rouge de tout projet durable.

Le SAR a pour but de fixer les objectifs, les orientations, les prescriptions et les préconisations en matière d'organisation du territoire, d'équilibre global entre les grands espaces et d'ouverture sur l'environnement régional.

B. PROPOSITIONS³²

Pour le C.E.S.R., il y avait nécessité :

- Que le bilan du premier SAR soit joint au projet afin d'éclairer les objectifs, les orientations, les prescriptions, les préconisations retenues et les actions du nouveau,
- Que le Schéma soit adossé à une vision stratégique et à un plan de développement partagés, déclinés et adoptés,
- D'un engagement véritable des élus pour en respecter les objectifs et orientations dans les SCOT et les PLU (un soutien et un accompagnement spécifiques doivent être mise en œuvre),
- De désigner un maître d'ouvrage des grands projets permettant de responsabiliser chaque institution,
- De mobiliser plus et mieux les outils d'aménagement (R.H.I.³³, OPAH³⁴, ZAD³⁵, ...),
- De proposer des aides différenciées pour soutenir l'aménagement du foncier « difficile » (pente, réseaux, ...),
- Que le SAR intègre un volet spécifique concernant la valorisation foncière et le développement économique, donc de l'emploi,
- De faire adhérer la population (viser l'intérêt général),
- Que le SAR prenne en compte le développement des centres d'enseignement et de formations (intégration urbaine des installations universitaires, écoles supérieures,...).

I. LA COHESION SOCIALE

L'aménagement du territoire doit intégrer la dimension humaine. Pour cela, il est important :

- De proposer un marché du logement adapté à la demande et de mettre la priorité sur la production de logements sociaux,
- D'appréhender efficacement de la problématique « trajet domicile/travail » dans le cadre des bassins de vie.

II. L'AMENAGEMENT

Le C.E.S.R. a mentionné l'importance d'une cartographie plus précise déclinant les orientations du SAR en matière de réseaux (AEP³⁶, assainissement, TIC³⁷, ...), d'équipements de proximité, de routes, de gestion des déchets, ... dans les PLU pour plus de densification.

³² Avis sur le projet de SAR (Assemblée plénière du 16/10/09).

³³ R.H.I. : Résorption de l'Habitat Insalubre.

³⁴ OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

³⁵ ZAD : Zone d'Aménagement Différé.

³⁶ A.E.P. : Adduction en Eau Potable.

³⁷ TIC : Technologie de l'Information et de la Communication.

III. L'HABITAT

Le C.E.S.R. a souhaité la prise en compte, dans les programmes d'aménagement, du « mode d'habiter » réunionnais.

IV. L'ECONOMIE

Pour le C.E.S.R., il y a nécessité :

- D'imposer des emprises foncières pour la réalisation de grands projets,
- De spécialiser certaines zones d'activités économiques au sein de bassins de vie avec une traduction spatiale au niveau de la cartographie.

V. LE FONCIER A VOCATION AGRICOLE

Pour sa protection, le C.E.S.R. a demandé :

- Pour l'aménagement des espaces à proximité du foncier agricole, une restriction des possibilités d'extension des bourgs voisins soit prescrite,
- L'ouverture des droits à extension urbaine que pour 30 % des quotas autorisés, au lieu des 40 % prévu dans le projet (compensation attendue prenant en compte le potentiel de production des parcelles agricoles concernées),
- Que les zones d'extension urbaine n'aboutissent pas à l'enclavement des espaces agricoles (continuité et unicité des terres agricoles),
- La mobilisation de financements suffisants pour les actions structurantes de développement agricole.

Pour les espaces de continuité écologique, il a demandé que des études complémentaires soient engagées pour déterminer leur véritable potentiel.

VI. LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Le C.E.S.R. a demandé qu'elles se fassent tant au niveau institutionnel que global. De plus, il a souhaité l'élaboration d'un document de synthèse reprenant des éléments financiers en « grande masse », avec mention du maître d'ouvrage.

VII. L'EVALUATION ET LA REVISION DU SAR

Le C.E.S.R. a demandé :

- L'élaboration d'un guide méthodologique pour préciser la mise en œuvre cohérente des orientations, ainsi que la mise en place d'une équipe technique pérenne contribuant à cet objectif,
- Que ce guide intègre une procédure d'évaluation (critères d'évaluation, indicateurs adaptés qualitatifs et quantitatifs, et concertation (cf. fiche I - 2),
- Que la procédure de révision du SAR intervienne avant les 10 ans réglementaires compte tenu de la rapidité des évolutions constatées à la Réunion.

C. EVOLUTIONS

Le projet de SAR devrait être adopté, par le Conseil régional à la fin de l'année 2010. Les travaux de sa mise en révision devraient se faire au cours de l'année prochaine. Le Conseil régional a pris l'engagement d'une évaluation périodique ainsi que de la mise en place d'un guide méthodologique.

A. CONTEXTE

Les mi-pentes sont approximativement comprises entre 200 et 500 mètres d'altitude. Elles présentent une zone rurale entrecoupée d'un tissu urbanisé, relativement lâche, construit le long d'axes de communication verticaux et aux intersections de voies horizontales de moyenne altitude. Les constructions y sont généralement plus consommatrices de foncier que sur le littoral. Une forte urbanisation s'y est développée depuis le début des années 1990. Elles doivent constituer des espaces de transition entre les Hauts et les Bas, contribuer à l'équilibre de l'ensemble du territoire avec une organisation propre qui permette de passer d'une dimension urbaine/ville à celle de bourgs structurés de moyenne altitude et de villages des Hauts empreints de ruralité et d'authenticité tout en garantissant des services adéquats. Il est donc indispensable d'en maîtriser l'aménagement raisonné.

B. PROPOSITIONS³⁸

Pour le C.E.S.R., afin de réussir l'aménagement des mi-pentes il serait nécessaire :

- Qu'un engagement politique fort existe les concernant (définition claire de leur vocation et mise en œuvre d'une politique volontariste de maîtrise du foncier),
- D'acquérir une bonne connaissance de ces territoires (mise en place d'équipes opérationnelles, MOUS, ...),
- De structurer les bourgs en y intégrant leurs spécificités,
- D'améliorer le nombre et la qualité des équipements et développer les services adéquats (création de centralités, ...),
- D'économiser l'espace en soutenant là où cela est possible la densification,
- D'implanter les logements en y intégrant mieux l'habitat social (meilleure utilisation des outils d'aménagement de type ZAD, ZAC, ...),
- De garantir le service d'assainissement, en particulier le service public non collectif,
- De faire des mi-pentes des espaces d'expérimentations en matière d'énergie renouvelable (développement des fermes agri solaires, ...),
- D'améliorer l'accès à la ressource en eau (valorisation de nouvelle technique de captage),
- D'améliorer la qualité des déplacements (meilleure desserte et maillage des transports en commun, compétence unique d'une collectivité en matière de routes nationale et départementale, ...),
- De développer des activités économiques pérennes (notamment en matière agricole et touristique, de services d'aides à la personne, ...),
- De prévoir des moyens d'accompagnement financiers adaptés.

C. EVOLUTIONS

L'intervention du Conseil régional s'est recentrée sur les bourgs « villages créoles » et en direction d'actions contribuant à l'amélioration de la qualité de service à la population et en 2010 a limité son intervention à la création et la rénovation d'équipements de proximité incitant à limiter les déplacements automobiles. Par ailleurs, l'ensemble du territoire est concerné par les actions découlant de la politique en matière de tourisme.

Des GAL (Groupes d'Actions Locales) ont été créés (avec le soutien du FEADER) afin de répondre au plus près aux besoins de certains territoires retenus.

³⁸ Rapport : « *Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?* » (Assemblée plénière du 19/11/08).

A. CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2005, dans le cadre de l'harmonisation des compétences entre le Conseil général et le Conseil régional, la totalité des attributions en matière économique, hormis l'agriculture, a été transférée à ce dernier. Il est depuis, chargé du financement des zones d'activités (ZA).

Entre 2005 et 2008, de nombreux projets d'implantation ou d'extension d'entreprises n'ont pu se concrétiser faute de foncier aménagé ou d'immobiliers adaptés disponibles : c'est un frein au développement économique de la Réunion.

Une situation pénalisante par :

- Une pénurie de terrains disponibles :
 - * moins de 5 ha de disponibilités immédiates³⁹,
 - * une production de ZA qui reste insuffisante : + 69 ha de fin 2004 à fin 2008 (soit + 17 ha/an),
- Trop d'espaces inoccupés dans les ZA,
- Un « risque » de domination du secteur tertiaire et commercial : seulement 40 % des nouvelles surfaces sont occupées par le secteur productif au sens large,
- Un déséquilibre spatial,
- Des projets marqués par le « temps long de l'aménagement ».

Les acteurs économiques estiment les besoins à 800 ha d'ici 2030.

B. PROPOSITIONS⁴⁰

Pour le C.E.S.R., la situation aurait pu évoluer favorablement à condition de :

- Réaliser rapidement le travail de localisation et de planification des opérations d'aménagement en identifiant les pôles majeurs, les pôles secondaires et les zones de proximité nécessaires, et en incluant, dans les programmes, les locaux « prêts à l'emploi » indispensables,
- Contractualiser avec :
 - * l'E.P.F.R.⁴¹ un programme d'acquisition foncière adapté,
 - * des opérateurs sélectionnés une planification des mises en marché et la définition des coûts et contraintes de mise à disposition.

Cet exercice d'assembleur ne peut être réalisé que sous un pilotage du Conseil régional et nécessite une motivation et une mobilisation effectives, et, d'urgence, des actes. L'objectif est d'avoir toujours 50 ha de ZA disponibles répartis dans chaque microrégion.

Dans le cadre des Etats Généraux de l'Outre-Mer (EGOM), il a rappelé en complément la nécessité de :

- Mettre en place une vraie politique foncière par les collectivités,
- Mettre en œuvre tous les moyens pour récupérer ou occuper les « friches économiques » dans les ZA,
- Lutter contre les spéculations foncières.

³⁹ Source AGORAH – décembre 2009.

⁴⁰ Note « *Le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion* » (Assemblée plénière du 16/03/07) ; Contribution sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09).

⁴¹ E.P.F.R. : Etablissement Public Foncier de la Réunion.

C. EVOLUTIONS

En juillet 2010, la Commission européenne a enfin reconduit⁴² les régimes d'aides relatifs à l'aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques à la Réunion. Cette mesure devrait permettre de faciliter l'établissement des entreprises dans l'île en réduisant le coût de la location des terrains ou bâtiments à usage commercial.

Une étude a été finalisée en ce qui concerne l'aménagement de la zone arrière portuaire (Port Est). Une autre a été lancée en ce qui concerne les deux zones aéroportuaires.

⁴² Décision n°654/2009 du 06/07/10.

A. CONTEXTE

Afin que la Réunion puisse poursuivre son développement, il est essentiel de pouvoir se déplacer dans de bonnes conditions. Cependant, compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants, du parc de voitures individuelles et des véhicules de transport de voyageurs et de marchandises, se déplacer est devenu problématique. Les infrastructures, sous la responsabilité d'un grand nombre d'intervenants, ne répondent qu'imparfaitement aux besoins exprimés. L'offre de transport en commun reste insuffisante et ne permet pas de répondre efficacement aux attentes.

B. PROPOSITIONS⁴³

Pour le C.E.S.R., une politique efficace en matière de déplacement devrait :

- S'intégrer dans le cadre d'un schéma prospectif de développement à long terme,
- Se réaliser dans un cadre pluriannuel,
- Reposer sur une hiérarchie des priorités,
- Créer des mesures incitatives pour une utilisation des transports en commun (en plus grand nombre et plus performant).

I. LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Dans le cadre du transfert de compétence des routes nationales vers le Conseil régional, le C.E.S.R. a proposé que des travaux de sécurisation de certains tronçons routiers soient engagés, au préalable, par l'Etat. Il a estimé qu'en cas de non réalisation de ces travaux, un projet de sécurisation devait être arrêté avec le financement assuré par ce dernier.

Il a également insisté pour que soient entrepris :

- Des travaux de désenclavement de territoires encore isolés,
- Un meilleur maillage entre les réseaux actuels en matière de liaisons Hauts/Bas et horizontales de moyenne altitude,
- Le nécessaire recalibrage de certains tronçons, ainsi que leur sécurisation, afin de répondre aux besoins.

Il a rappelé que le transfert de compétence devait être l'occasion pour le Conseil régional de développer de manière efficace son intervention en termes de nettoyage et d'embellissement des routes nationales en s'appuyant, en particulier, sur le champ de l'économie alternative. Cette prise en considération répondrait aux orientations en matière de tourisme.

Le C.E.S.R. a aussi souligné la nécessité d'une meilleure maîtrise des budgets des grands travaux (P.P.F./P.P.I.) afin de mieux appréhender leur faisabilité et les efforts financiers à consentir éventuellement dans d'autres secteurs, par la collectivité régionale.

⁴³ Avis sur les documents budgétaires du Conseil régional de 2005 à 2010 ; Motion sur la route du Littoral (Assemblée plénière du 11/04/06) ; Avis sur les solutions pour la nouvelle liaison Saint-Denis/Ouest (Bureau du 17/08/06) ; Rapport : « *Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?* » (Assemblée plénière du 19/11/2008) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 3/07/09).

II. LA ROUTE DES TAMARINS

Le C.E.S.R. a demandé qu'un audit soit réalisé par le Conseil régional afin de déterminer les raisons de l'envolée des coûts des travaux. Afin de sauvegarder le niveau de l'activité et des emplois, il a demandé que des chantiers de transition soient engagés entre la fin de la Route des Tamarins et le début de futurs grands projets.

III. LA LIAISON NORD – OUEST (ROUTE DU LITTORAL)

Dans le cadre d'une motion puis de son avis, le C.E.S.R. a demandé :

- A l'Etat, d'assumer toute sa responsabilité pour que soit engagée, en priorité, la construction d'une nouvelle liaison entre Saint-Denis et La Possession et cela avant tout transfert de compétence des routes nationales vers la Région,
- Que soit mise en place une instance politique décisionnelle unique compétente pour les routes nationales et départementales de la Réunion pour une plus grande cohérence des interventions,
- Que soit reconsidérée l'option « digue en mer » eu égard aux récents événements climatiques.

Le C.E.S.R. a insisté sur la nécessité :

- D'avoir une complémentarité entre l'ensemble des projets de déplacement existants,
- De traiter les entrées et sorties de ville,
- De travailler en continuité et en lissage de programmation,
- De prendre en compte le temps d'immobilisation de la route du littoral,
- De décider de l'intérêt ou non de la solution cabotage et de l'implantation ou non de plateformes d'éclatement à l'Est et au Sud de l'île,
- De traiter les autres zones où des difficultés de déplacement existent (Saint-Joseph, Tampon, accès à Cilaos, Salazie, ...),
- De développer les transports en commun et les autres modes doux de déplacement.

IV. LE TRAM-TRAIN

Bien que non consulté sur ce projet, dans le cadre de ses avis sur les documents budgétaires, le C.E.S.R. s'est interrogé sur son financement et a demandé que :

- Les organismes socioprofessionnels soient associés à la concertation,
- Le tracé retenu limite la consommation des terres agricoles et s'inscrive dans des espaces où le développement d'activités, notamment économiques, pourra se faire en harmonie avec l'existant et en cohérence avec les aménagements futurs prévus,
- Les tronçons vers le Sud et l'Est soient réalisés dans les meilleurs délais pour être cohérent,
- La possibilité de transporter des marchandises soit envisagée soit, via ce mode de transport, soit par cabotage vers l'Est et le Sud.

V. LES TRANSPORTS PUBLICS

Le C.E.S.R. a insisté pour que :

- Se développe une offre de transport public qui soit en adéquation avec les attentes de la population notamment celle vivant dans les écarts, les mi pentes et les Hauts de l'île,
- Le schéma régional des infrastructures et du transport soit une base sur laquelle s'appuient l'ensemble des collectivités compétentes (afin de mailler efficacement les différents modes de circulation sur l'ensemble du territoire),
- Les transports en commun soient plus et mieux développés en site propre, notamment aux abords et dans les agglomérations,

- Les subventions accordées aux A.O.T. soient mieux suivies et précisées en termes d'attentes concernant l'amélioration de la fréquence, de la desserte, du maillage.

C. EVOLUTIONS

En matière de développement de transports publics de personnes, les subventions attribuées aux A.O.T.⁴⁴ n'entraînent aucune obligation en matière de fréquence, de desserte, de maillage, ...

Suite au transfert de compétence des routes nationales vers le Conseil régional, un recours a été déposé afin que l'enveloppe financière octroyée soit corrigée et abondée.

Fin 2007 : début des travaux de la déviation de Grand-Bois et du lancement des différentes études concernant l'ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts pour la déviation de Saint-Joseph.

L'audit portant sur la Route des Tamarins a été réalisé, ses résultats présentés. Des chantiers de transition ont été lancés afin de permettre aux entreprises locales de poursuivre (au moins en partie) leurs activités en attendant de plus grands projets.

Une procédure d'audit (et contrôle) sur l'ensemble des dispositifs d'exonération de la taxe sur le gazole a été lancée.

Le préciput correspondant aux 10 % du produit de la taxe sera réaffecté aux investissements du secteur « fonds routier ».

Le projet Tram-train a été abandonné. Un nouveau protocole d'accord (Matignon II) relatif à la réalisation et au financement de la nouvelle Route du Littoral, du Trans Eco Express (transport en commun par bus en site propre, ce dernier pouvant à terme être aménagé par rail) et de l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland Garros et de Pierrefonds, a été signé le 14 octobre 2010. Cet accord représente un investissement de 2,2 milliards d'euros.

Concernant sa demande de mieux prendre en compte les entreprises locales dans le cadre de procédures d'appel d'offres, des groupes de travail ont été mis en place en interne au Conseil régional.

⁴⁴ A.O.T. : Autorités Organisatrices des Transports.

A. CONTEXTE

Tant pour le port que pour les aéroports, tout doit être mis en œuvre pour leur compétitivité (productivité, coût, sécurité, services, ...) par rapport aux pays de la zone. Les aménagements des ZA à proximité de ces équipements devront respecter leur vocation à accueillir des activités de production tournées vers l'export, ou des activités liées et nécessaires au port ou à l'aéroport.

B. PROPOSITIONS⁴⁵

Le C.E.S.R. a rappelé, dans le cadre des EGOM, qu'il faut une vraie continuité territoriale pour compenser le handicap de la distance. Pour les marchandises, cette continuité doit s'appliquer sur les produits indispensables non fabriqués localement ; cela pourrait se traduire par la neutralisation du coût du fret.

Il a également rappelé la nécessité de poursuivre la modernisation du port et des aéroports :

- Par un soutien à l'organisation stratégique et la professionnalisation,
- En créant et développant leurs équipements annexes,
- En créant une compagnie régionale maritime afin de permettre les conditions de desserte notamment pour des liaisons Sud-Sud,
- En favorisant la venue d'autres compagnies aériennes et ouvrir de nouvelles lignes vers l'étranger.

Le devenir de Port Réunion est d'importance et doit répondre au choix du long terme par un équipement dédié au projet de l'intégration de l'économie réunionnaise dans son contexte régional et international. Cela suppose une stratégie et une prise de risques collectives par rapport à des échanges maritimes incertains, compte tenu d'un contexte lié à des évolutions non maîtrisées. De fait, dans cette stratégie, la Réunion ne peut rester à la merci de «majors» du transport maritime et doit s'assurer de sa sécurité. La création de la compagnie régionale maritime pourrait faciliter les échanges et faire baisser les coûts des intrants en provenance des pays de la zone océan Indien, mais ces échanges devraient se faire dans la complémentarité des économies.

Le C.E.S.R. a également préconisé la mise en place de plates-formes logistiques économiques, constituées d'un port sec (avec acheminement et stockage de nuit) et d'un service logistique (avec éclatement de jour), qui permettrait notamment de :

- Rééquilibrer le territoire,
- Consolider le tissu économique,
- Donner des facteurs d'attractivité nouveaux à l'Est et au Sud,
- Répondre à la problématique du foncier à vocation économique.

Enfin, dans le cadre des évolutions réglementaires, le C.E.S.R. a appelé à la plus grande attention concernant la gouvernance mise en place pour ces éléments vitaux de l'économie de la Réunion.

C. EVOLUTIONS

Les travaux du Comité de pilotage « Zone arrière portuaire du port Est » sont terminés et la décision d'avoir un aménagement innovant tourné vers l'avenir et non pas seulement un aménagement pour les 10 prochaines années, a été prise.

⁴⁵ Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer - Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2011 (Assemblée plénière du 03/11/10).



IV - ECONOMIE

A. CONTEXTE

Le CESER a émis de nombreux avis sur les dispositifs d'aides aux entreprises à la Réunion. En mars 2007, le C.E.S.R. a été saisi par le Président du Conseil régional pour mener une réflexion sur les dispositifs d'aides publiques aux entreprises et faire des propositions de modifications à ceux existants. Compte tenu des délais imposés, il a demandé que l'étude soit faite sous l'égide des services du Conseil régional.

B. PROPOSITIONS⁴⁶

Les aides aux entreprises

Le C.E.S.R. a :

- Préconisé que les interventions du Conseil régional soient revues dans le sens de la clarté et de la lisibilité permettant une meilleure accessibilité,
- Souligné la nécessité d'un meilleur suivi de l'utilisation des aides, en particulier qualitativement,
- Préconisé le classement des aides selon leur finalité (création, développement des entreprises, exportation des biens et services, ...) et non seulement par secteur (artisanat, industrie, tourisme, ...),
- Souhaité la mise en place d'une recherche multicritères sur le site web du Conseil régional qui permettrait au chef d'entreprise de connaître les aides auxquelles il peut prétendre,
- Souligné que de nombreux organismes interviennent lors de la création de petites entreprises et a proposé qu'une mise à plat soit effectuée afin d'éclaircir le rôle et les compétences de chacun dans ce domaine,
- Insisté sur la nécessité et l'urgence de créer un guichet unique de l'information sur les aides en faveur des entreprises, permettant de regrouper des personnes ressources dans un lieu unique où elles pourront orienter le chef d'entreprise en fonction de ses besoins,
- Proposé pour les interventions financières faisant uniquement appel à des fonds régionaux, que les opérations ayant déjà débuté, puissent aussi être éligibles aux aides régionales aux entreprises,
- Demandé que l'exposition à la concurrence extérieure devienne un critère à part entière et pérenne dans le nouveau système d'aides,
- Souligné l'intérêt à connaître, lorsque le taux d'engagement pour les aides régionales aux entreprises reste très bas, s'il s'agit de la faiblesse de la demande ou de l'inadéquation des systèmes d'intervention tant sur le fond que sur la procédure.

Dans le cadre de la réflexion sur les dispositifs d'aides, le C.E.S.R. a émis des avis sur les différentes moutures de l'étude. Ainsi, sur les notes d'étapes et sur le projet de rapport, il a souligné la nécessité :

- D'avoir pour la Réunion, un document d'orientations stratégiques unique qui deviendrait la base des différents systèmes d'intervention publique,
- De prendre les différents dispositifs existants et voir pour chacun d'entre eux, si les objectifs assignés ont été atteints et, dans le cas contraire, quelles en sont les raisons,

⁴⁶ Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2004 (Assemblée plénière du 17/06/05) ; Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour 2006 (Assemblée plénière du 12/12/05) ; Avis de la commission « Développement économique » sur les notes d'étape (Courrier du 10/07/08) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2009 (Assemblée plénière du 04/11/08) ; Avis préparé par la commission « Développement économique » sur le rapport d'étude concernant l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion (Assemblée plénière du 27/02/09) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer – Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2010 (Assemblée plénière du 18/12/09) ; Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2009 (Assemblée plénière du 22/06/10).

- A partir des nouvelles orientations politiques, montrer les nouveaux objectifs à atteindre et adapter les modes d'intervention pour y parvenir, ainsi que les critères d'évaluation pour suivre leur mise en œuvre,
- De faire la distinction entre les secteurs exposés et non exposés,
- De scinder en 2 critères distincts, le critère « ouverture à l'international et exposition à la concurrence extérieure » car ces 2 notions sont importantes et peuvent être différentes même si elles se recoupent parfois.

Sur l'étude d'évaluation des aides publiques aux entreprises, le C.E.S.R. :

- A constaté que l'évaluation sur les aides existantes est restée souvent très générale sans donner une vision claire de chaque régime existant,
- S'est interrogé sur la pertinence des références choisies,
- A estimé qu'il était indispensable :
 - * De diminuer le nombre d'intermédiaires,
 - * D'établir un état récapitulatif des interventions en capital et en garantie pour identifier les lacunes,
 - * De bien définir les missions des organismes chargés de mettre en œuvre les aides « intermédiées ».
- A souligné que la déclinaison faite en fonction des catégories d'aides (innovation, emploi, présentation des programmes complets, Hauts, secteurs prioritaires, TIC, ...) mériterait une exploration plus approfondie pour être opérationnelle,
- A estimé que le rapport aurait dû faire apparaître davantage les modalités d'application d'un système, souvent, sinon plus, importantes que le contenu du régime,
- A souhaité la mise en place d'un groupe de travail au niveau du Conseil régional pour traiter des sujets importants comme le contrôle et l'évaluation.

Le renforcement des capacités financières

Le C.E.S.R. a :

- Estimé que la création d'outils améliorant les fonds propres des entreprises est une priorité transversale à tous les secteurs d'activités de l'économie, afin de stimuler les productions locales (produits et services) et d'accroître la compétitivité des entreprises,
- Indiqué qu'une amélioration substantielle de l'attitude des banques à l'égard des entreprises est attendue avec impatience ; il est nécessaire de les responsabiliser par rapport aux enjeux du développement de la Réunion, notamment pour le financement des T.P.E./P.M.E. et leur capitalisation,
- Souligné l'existence d'un problème global de communication sur le dispositif de prise en charge partielle de la commission de garantie « Fonds DOM »,
- Insisté sur la nécessité de mettre en place un ensemble de dispositifs répondant aux besoins immédiats de toutes les entreprises en termes de fonds propres et de fonds de roulement.

Les outils complémentaires pour favoriser le développement économique

Le C.E.S.R. a :

- Préconisé la mise en place de l'équivalent d'un « Small Business Act » domien adapté à chaque territoire,
- Proposé une adaptation («régionalisation») du code des marchés publics (obligation d'une certification locale) afin de favoriser les offres locales en réponse aux commandes publiques,
- Souligné qu'il faut veiller à la synergie des missions des différents intervenants dans le cadre du soutien des actions collectives et des organismes qui accompagnent les entreprises,
- Suggéré, concernant les actions collectives et sectorielles, que le Conseil régional soutienne ou réalise au niveau de chaque filière (ou branche), des études prospectives de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'amélioration de la compétitivité des entreprises

Pour le C.E.S.R., il faut :

- Mettre en place un partenariat fort, sous forme de convention, avec les Chambres consulaires pour permettre à l'entreprise de mener une réflexion à plus long terme, d'avoir un accompagnement à la carte et un suivi du projet (financement, modernisation, formation, aide à l'encadrement, ...),
- Débloquer le système de prise en charge du fret des intrants et des extrants,
- Favoriser la création des interprofessions par filière avec la mise en place par l'Etat de dispositions financières adaptées telles qu'une intervention accentuée des POSEI et aussi un renforcement des dispositions réglementaires en adéquation avec les conditions d'une concurrence équilibrée,
- Mettre en réseau des acteurs d'une même filière (pour chaque DAS) dans une logique de pôle (entreprises/recherche/formation) et pilotage par une seule collectivité,
- Investir plus dans les actions de recherche, de formation et l'application industrielle,
- Soutenir les innovateurs et en particulier ceux qui proposent des solutions adaptées à notre économie insulaire,
- Promouvoir en partenariat les statuts d'entreprises à forme coopérative encore trop méconnus des porteurs de projets,
- Préparer une nouvelle génération d'entrepreneurs et de managers pour relever les défis de demain (école de cadres),
- Réduire les délais de paiement des factures dans le cadre des marchés publics par les collectivités.

La modernisation et le renouveau du dialogue social dans le monde du travail

Pour le C.E.S.R., il faut :

- Adapter les règles de représentativité pour tenir compte de la taille des entreprises locales,
- Faire l'expérimentation d'instances représentatives interentreprises (expérimentation de comités interentreprises pour les T.P.E.),
- Procéder à la constitution de branches et généraliser la représentation des salariés.

C. EVOLUTIONS

Les dispositifs liés aux aides régionales sont prorogés dans l'attente des conclusions de l'étude attendues pour fin 2010.

Le CIOM de novembre 2009, dans le cadre de la mesure II-1 « Soutenir et dynamiser la création de PME Outre-Mer » a préconisé la mise en place d'un plan PME Outre-Mer, inspiré du « Small Business Act » américain.

FICHE IV – 2 : LES PROJETS DE LOI POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES OUTRE-MER

A. CONTEXTE

En 2007, le C.E.S.R. a fait part de ses avis et réflexions sur le projet présidentiel pour le développement économique de l'Outre-Mer, puis sur différentes moutures, en 2008, de la loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-Mer.

Il a également été saisi sur les projets de décret d'application de la LODEOM⁴⁷.

B. PROPOSITIONS⁴⁸

En préambule, il a souligné la nécessité :

- D'avoir le chiffrage individuel de chaque mesure (en + et en -),
- D'introduire dans les raisonnements, la dimension intégration régionale des Outre-Mer français,
- De lisibilité et de bonne accessibilité aux différentes mesures,
- De cohérence des futurs textes avec ce projet de loi,
- De concertation sur les projets de décrets.

Titre I : Création des ZFGA⁴⁹ et autres mesures de soutien à l'économie et aux entreprises

Sur la mise en place des ZFGA, il convient :

- D'avoir connaissance des nouveaux codes NAF concernés et associer les acteurs économiques à leur identification,
- D'élargir le secteur des énergies renouvelables à celui de l'environnement compte tenu de leur interdépendance,
- D'inclure pour le secteur énergie les composantes transport, déchets et normes de construction environnementales,
- D'intégrer, sous certaines conditions, le secteur du petit commerce (moins de 11 salariés), dans le dispositif de la ZFGA,
- De relever les plafonds de la base imposable pour les taxes professionnelle et foncière sur les propriétés bâties,
- De prévoir l'exonération de la TFPNB pour les terres agricoles cultivées.

S'agissant de la liste des secteurs prioritaires, le C.E.S.R. a, dans le cadre de l'examen du décret d'application⁵⁰, souhaité que pour le secteur :

- Des TIC, les centres d'appels figurent parmi les activités éligibles,
- De l'environnement, les travaux d'isolation concernent aussi le phonique.

Il a également suggéré de voir les possibilités de conditionner le bénéfice de ces mesures⁵¹ à la création d'emplois, pour les évolutions législatives ultérieures.

⁴⁷ Loi n° 2009-594 du 27/05/09 pour le développement économique des Outre-Mer.

⁴⁸ Avis sur le projet présidentiel pour le développement économique de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 26/10/07) ; Premières réflexions sur le projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-Mer (Bureau du 11/03/08) ; Avis sur le projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-Mer (Assemblée plénière du 23/05/08) ; Avis sur la saisine rectificative au projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-Mer (Assemblée plénière du 10/07/08) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur le projet de modification des obligations de service public (Courrier du 28/09/09) ; Avis de la commission « Développement économique » sur les projets de décrets découlant de la LODEOM (Courriers des 02/11/09, 23/11/09 et 28/12/09).

⁴⁹ ZFGA : Zone Franche Globale d'Activités.

⁵⁰ Projet de décret fixant la liste des secteurs prioritaires pour l'application des articles 4, 5 et 6 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-Mer.

⁵¹ Mesures prévues aux articles 4, 5 et 6 de la LODEOM.

Pour les obligations déclaratives⁵², il a souhaité que le niveau de détails demandé soit précisé : par grande ligne budgétaire (salaires, fonctionnement) ou par objet pour chaque dépense.

Sur les mesures diverses relatives à la défiscalisation à l'impôt sur le revenu :

- Un système de plafonnement mal conçu des « niches » fiscales limiterait les effets des dispositions,
- Pour la rénovation hôtelière, le plafond d'éligibilité doit être porté à 150 chambres (au lieu de 100).

Le C.E.S.R. a suggéré que la condition d'ancienneté des hôtels pourrait être fixée à 10 ans compte tenu des conditions climatiques dans les DOM, à Mayotte, ..., dans le cadre d'une évolution législative⁵³.

Sur la mise en place d'une aide aux intrants et aux extrants, il demande l'extension du dispositif aux échanges régionaux au-delà les relations Métropole (et peut-être Union européenne) vers ou en provenance des DOM.

Sur la consolidation des exonérations de charges sociales applicables Outre-Mer :

- Il faut un traitement particulier des secteurs prioritaires sans pour autant déstabiliser les autres secteurs d'activités,
- Le relèvement du plafond à 1,6 SMIC pour les secteurs du 2^{ème} étage de la ZFGA reste insuffisant,
- Le système de dégressivité doit être revu car contraire au souci de renforcer l'encadrement dans les entreprises,
- Les exonérations de cotisations sociales devraient être accordées sous conditionnalités (emploi, formation professionnelle, ...).

Sur le projet de décret relatif à la dégressivité⁵⁴, le CESER a renouvelé ses regrets concernant la complexification engendrée par le mode de calcul (conséquences tant sur la mise en œuvre de la mesure que sur son suivi-évaluation).

La suppression de la TVA NPR (partie achat-revente) aura un impact réel sur le coût de la construction.

La création d'un fonds exceptionnel d'investissement est peu explicitée et nécessite une grande transparence pour la gestion.

Ce fonds doit être accessible aux SEM et organismes de logements sociaux afin de financer les aménagements du foncier destiné aux opérations de logement social et aux zones d'activités⁵⁵.

Titre II : Relance de la politique du logement

Le C.E.S.R. a proposé :

- De procéder à une modification des conditions de mobilisation du FRAFU et à une augmentation de la participation de l'Etat,
- Pour la défiscalisation, une dégressivité pour le secteur :
 - * libre locatif : 5 ans,
 - * intermédiaire : maintien sur 3 ans puis dégressivité sur 2 ans.
- Le maintien en partie de la défiscalisation au terme de la réforme pour le secteur libre locatif sous conditions (normes qualités environnementales) avec prix plafond au m² défiscalisé,
- Le maintien en l'état du dispositif de défiscalisation pour la résidence principale des primo accédants (plafond éventuel à 150 m²),
- Des dispositifs complémentaires et la clarification rapide des mécanismes de mobilisation financière par décret,
- La clarification du principe de délégation d'agrément dans le corps de la loi,
- L'augmentation de l'assiette défiscalisable à 2 200 € HT/m²,

⁵² Projet de décret fixant les obligations déclaratives des entreprises bénéficiant du dispositif de zones franches d'activités dans les départements d'Outre-Mer prévu à l'article 44 quaterdecies du Code général des impôts.

⁵³ Projet de décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels situés dans les départements d'Outre-Mer, à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

⁵⁴ Projet de décret relatif à la mise en place d'une dégressivité des exonérations de cotisations patronales.

⁵⁵ Projet de décret pris pour l'application de l'article 31 de la loi n°2009-594 du 27/05/09 pour le développement économique des Outre-Mer et relatif au fonds exceptionnel d'investissement Outre-Mer.

- L'extension de la revalorisation de la majoration ou le rehaussement de l'assiette de subvention à l'ensemble des moyens permettant la Maîtrise De l'Energie (MDE), la généralisation de la HQE, la prise en compte des risques liés aux conditions climatiques des DOM,
- L'extension de la défiscalisation aux travaux de réhabilitation des logements de plus de 20 ans (sous conditionnalités HQE, HPE).

Pour les projets de décret d'application, le CESER a proposé :

- Que soit précisé que les varangues sont défiscalisées à hauteur de 14 m² par logement et indiqué les limites de surface habitable selon le nombre de personnes occupantes,
- L'application des plafonds du « Borloo Populaire » en zone B1 qui sont intermédiaires entre le PLS et le dispositif « Girardin », ce qui permettrait de mieux étager les différents types de logement en fonction des revenus⁵⁶.

Il a également suggéré⁵⁷ :

- De baisser la part minimale des énergies renouvelables dans le coût de construction,
- D'harmoniser les assiettes éligibles à la LBU et à la défiscalisation,
- D'appliquer les mêmes critères pour bénéficier des 2 procédures de financement (LBU et défiscalisation),
- D'assouplir la réglementation en matière du nombre de parking,
- D'augmenter le pourcentage du coût de revient pris en compte pour les honoraires et assurances.

Titre III : La continuité territoriale

Le C.E.S.R. a demandé que le concept même de « continuité territoriale » soit défini et clarifié par l'Etat. Il a proposé que son concept de « continuité territoriale » soit partagé. En effet, selon lui, il doit s'agir d'annuler les effets de la distance entre la Réunion et la Métropole. En conséquence, malgré la priorité donnée à la formation et la recherche d'emploi, le dispositif ne doit pas se limiter au déplacement des seules personnes. En outre, s'agissant d'une compétence relevant de l'Etat, il a estimé que ce dernier doit y mettre tous les moyens nécessaires.

Titre IV : Evaluation des dispositifs

Pour ce faire :

- Une évaluation annuelle différenciée DOM par DOM et secteur par secteur doit être réalisée,
- Une commission locale composée de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux doit être mise en place en amont,
- De véritables instruments d'analyse pour un suivi optimal de la politique de développement (et de formation des prix) doivent être mis en place rapidement.

Titre V : Dispositions relatives à l'actualisation du droit Outre-Mer

Le C.E.S.R. a demandé de :

- Rétablir le dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD),
- Reconduire le congé-solidarité.

C. EVOLUTIONS

Le titre « Soutien au pouvoir d'achat » a été inséré au début de la LODEOM, par amendements au Sénat, suite aux événements qui ont eu lieu dans les départements d'Outre-Mer fin 2008–début 2009.

La mise en place d'un observatoire des marges et des prix (transparence, information, structure des prix, études, ...) est actuellement en cours.

⁵⁶ Projet de décret relatif à la déclaration des investissements réalisés dans les départements d'Outre-Mer prévue à l'article 242 sexties du Code général des impôts.

⁵⁷ Projet de décret fixant les modalités d'application de l'article 199 undecies C du Code général des impôts relatif aux investissements réalisés dans le secteur locatif social Outre-Mer.

Un rapport d'information sur la mise en application de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-Mer a été présenté par MM. Claude BARTOLONE et Gaël YANNO (Députés)⁵⁸. Selon ce rapport, un tiers des actes appelés par la loi n'ont pas encore été pris⁵⁹. Certains des actes en attente sont relatifs à des sujets majeurs : continuité territoriale et aide au fret. Les Rapporteurs ont constaté une connaissance imparfaite de la loi par les différents acteurs (institutionnels et socioprofessionnels).

Le premier rapport d'évaluation de la LODEOM sera établi en 2011 par la CNEPEOM qui est en cours de constitution, mais aucune avancée n'est constatée pour la mise en place d'une Commission locale d'évaluation.

⁵⁸ Rapport enregistré à l'Assemblée nationale le 29/09/10.

⁵⁹ A la date de publication du rapport, 15 des 44 actes d'application nécessaires, soit environ 34 %, n'ont pas encore été pris.

A. CONTEXTE

Le secteur du tourisme est créateur d'emplois et de valeur ajoutée à la Réunion.

L'épidémie de Chikungunya a eu un fort impact sur la fréquentation extérieure. Des signes de reprise sont visibles depuis 2007. Ainsi, le nombre de touristes a été de 421 900 en 2009, soit 6,4 % de plus qu'en 2008.

Au 1^{er} semestre 2010, la Réunion a accueilli 201 000 touristes, soit une augmentation de 3 % par rapport au 1^{er} semestre 2009⁶⁰. Il s'agit de l'afflux de touristes le plus important depuis le début de la décennie.

B. PROPOSITIONS⁶¹

Pour le C.E.S.R. :

- La mise en ligne de l'offre touristique avec la possibilité d'effectuer une réservation complète dans des structures d'hébergement, dans le cadre du portail « e-tourisme », ne peut être que bénéfique au secteur,
- Il est urgent d'avoir une image commune de la Réunion à l'extérieur, portée par le Conseil régional,
- Une appropriation par la population du développement touristique est nécessaire car le Réunionnais est un acteur important en termes de promotion de son île,
- Il est nécessaire d'avoir une véritable mise en réseau de tous les acteurs du tourisme pour améliorer l'efficacité opérationnelle d'ensemble,
- Il est important, pour le développement du tourisme, d'agir sur le coût du billet d'avion et sur la question des visas,
- La maîtrise régionale de foncier à vocation touristique est essentielle et doit permettre d'éviter un changement d'affectation sur le long terme des terrains,
- Il est nécessaire de travailler sur la qualité des services offerts, et outre le foncier pour les équipements touristiques, il convient :
 - * d'exploiter de nouveaux marchés,
 - * d'harmoniser et coordonner les interventions des divers acteurs du tourisme,
 - * d'assouplir les modalités de délivrance des visas.

En 2008, la CINOR⁶² a souhaité recueillir les observations du C.E.S.R. sur son projet de rapport d'étude de stratégie de développement touristique. Il a préconisé que :

- La CINOR soit en parfait accord avec l'IRT⁶³ sur sa stratégie afin que les actions envisagées par l'E.P.C.I. ne viennent pas en concurrence avec celles menées dans les autres microrégions,
- Un choix politique soit fait s'agissant de l'implantation d'un centre des congrès avec une offre d'hébergement à proximité,
- La mise en place, au niveau des offices de tourisme intercommunal, d'une permanence des tour-opérateurs et des agences de voyages pour la commercialisation des produits,
- D'autres actions prioritaires soient menées telles que :
 - * avoir un véritable accueil touristique physique à l'aéroport Roland Garros, en partenariat avec les autres structures touristiques de l'île,
 - * développer le maillage des transports collectifs et individuels,
 - * associer des programmes privés pour l'aménagement de points forts,

⁶⁰ Informations rapides Réunion - INSEE (n° 157 - septembre 2010).

⁶¹ Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2005 (Assemblée plénière du 20/06/06) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2007 (Assemblée plénière du 22/11/06) ; Avis sur le Contrat de projet Etat/Région/Département 2007-2013 (Assemblée plénière du 14/02/07) ; Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour 2008 (Assemblée plénière du 28/12/07) ; Avis sur le projet de rapport d'étude sur la stratégie de développement touristique de la CINOR (Courrier du 28/04/08) ; Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour 2009 (Assemblée plénière du 14/01/09) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2010 (Assemblée plénière du 18/12/09).

⁶² CINOR : Communauté Intercommunale du NOrd de la Réunion.

⁶³ IRT : Ile de la Réunion Tourisme.

- * Mettre l'accent sur la mise en valeur des potentiels touristiques des villes,
- * Avoir des actions concertées, à l'échelle de l'île, avec les autres organismes compétents afin de proposer aux touristes et aux tour-opérateurs des séjours thématiques se déroulant sur plusieurs sites de l'île.
- La mise en place d'actions de communication à destination des Réunionnais pour une meilleure information, sensibilisation et implication, sur les différents projets touristiques envisagés par la CINOR.

C. EVOLUTIONS

Pour la nouvelle mandature régionale, le tourisme est un axe de développement prioritaire ; l'année 2010 a été fixée comme « l'année du tourisme ».

Les trois volets stratégiques sont :

- L'aménagement et l'attractivité du territoire,
- L'offre et la demande,
- L'organisation touristique du territoire.

De plus, l'inscription de l'île au patrimoine mondial de l'Unesco devrait avoir des incidences sur l'activité touristique.

A. CONTEXTE

Suite à l'harmonisation des compétences entre le Conseil régional et le Conseil général, ce dernier assume seul, désormais, le soutien local à l'agriculture, sauf en ce qui concerne la recherche qui est de la compétence de la collectivité régionale.

B. PROPOSITIONS⁶⁴

En matière de recherche agronomique, le C.E.S.R. a réitéré sa demande que soit :

- Amplifiée la concertation entre les chercheurs et les professionnels pour déterminer les programmes de recherche,
- Diffusés largement les résultats obtenus auprès des professionnels concernés.

Dans le cadre des EGOM, le C.E.S.R. a souligné la nécessité de :

- Renforcer la production des fruits et légumes qui n'a pas atteint le degré de développement des filières animales,
- Privilégier un circuit d'approvisionnement local,
- Regrouper davantage les producteurs pour gagner des parts de marché local et conquérir de nouveaux marchés à l'export sur quelques produits phare,
- Adapter les règles des marchés publics à la production locale (plus de souplesse dans les appels d'offres),
- Renforcer l'organisation des fonctions de vente de la production locale,
- Mettre en place des unités de transformation et de valorisation,
- Préserver, protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels afin de garantir aux activités économiques liées à l'agriculture la surface nécessaire à la production.

Enfin, pour faciliter l'accès aux marchés publics pour les petites entreprises, le C.E.S.R. a suggéré, dans le domaine de la restauration scolaire, à titre d'exemple, de fractionner les marchés afin de faire correspondre leur durée à celle de la production locale (exemples : letchis, mangues, ...).

C. EVOLUTIONS

Des mesures ont été préconisées dans le cadre du CIOM⁶⁵ :

- « Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles naturels » (création d'une commission de protection des terres agricoles et assouplissement de la procédure « terres incultes »),
- « Faire évoluer les approvisionnements des Outre-Mer au bénéfice de la production locale » en travaillant à un assouplissement du code des marchés publics pour privilégier les approvisionnements locaux, par exemple dans la restauration scolaire.

⁶⁴ Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2007 (Bureau du 03/06/08) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2011 (Assemblée plénière du 03/11/10).

⁶⁵ Comité interministériel de l'Outre-Mer du 06/11/09 - Mesures transversales.

A. CONTEXTE

Ce projet s'inscrivait dans la continuité de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Il visait à favoriser l'adaptation du secteur agricole à l'évolution du contexte mondial et européen, et aux modifications des attentes des citoyens en termes de respect de l'environnement, de traçabilité et de qualité des produits. Il avait pour objectif d'aider les exploitations agricoles à se transformer en véritables entreprises et à améliorer les conditions de vie de ceux qui y travaillent.

B. PROPOSITIONS⁶⁶

Pour le C.E.S.R., ce projet :

- Pouvait contribuer à la constitution d'exploitations économiquement viables et au confortement du revenu des agriculteurs en :
 - * favorisant les formes sociétaires,
 - * instaurant un fonds agricole,
 - * améliorant les débouchés des produits agricoles et forestiers.
- Aurait dû contribuer de manière plus volontariste à améliorer l'équilibre des relations entre la production et la distribution,
- Même s'il n'est pas suffisamment incitatif à la poursuite de l'organisation économique des producteurs et aux démarches « Qualité », reconnaît l'indépendance des interprofessions des DOM des interprofessions nationales,
- Aurait dû inscrire des mesures d'encouragement à la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment dans le volet spécifique DOM.

Le C.E.S.R. avait :

- Estimé indispensable de transformer le bail à colonat partiaire en bail à ferme, ce dernier étant plus adapté aujourd'hui à l'exercice du métier d'agriculteur,
- Souhaité, compte tenu que les particularités des DOM ne sont reprises que partiellement dans ce projet de loi, qu'un complément aux articles prévus au titre V soit proposé⁶⁷ : « ... *il apparaît à tous souhaitable que le caractère spécifique des DOM soit explicitement mentionné dans un article en début de loi, et que l'on ne se contente pas de simples adaptations ou exceptions dans des articles techniques ...* ».

C. EVOLUTIONS

Ce projet de loi a été adopté en janvier 2006⁶⁸.

Mis à part un amendement visant à rendre impossible la formalisation de nouveaux baux de colonat partiaire à compter de la promulgation de la loi d'orientation, qui a été adopté, la loi n'a que très peu de références à l'Outre-Mer.

⁶⁶ Avis du groupe « agriculture » Courrier du 09/08/05.

⁶⁷ Débat régional « Agriculture, territoires et société » organisé le 12/11/04 à la Réunion.

⁶⁸ Loi n°2006-11 du 05/01/06 d'orientation agricole.

A. CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil régional est compétent pour la totalité du secteur de la pêche. Cette filière jeune, pourvoyeuse d'emplois doit notamment faire face à un déficit chronique de main-d'œuvre et à des contraintes réglementaires et organisationnelles.

B. PROPOSITIONS⁶⁹

Le secteur de la **pêche**, malgré un contexte difficile, est en pleine évolution. Le C.E.S.R. a souligné la nécessité de :

- Valoriser les métiers de la mer, peu connus ou marqués par le sceau de la pénibilité, aux yeux des Réunionnais,
- Améliorer les conditions d'exploitation tant au plan des infrastructures et des superstructures (portuaires) qu'au niveau de la flottille, pour valoriser sur l'île des ressources halieutiques disponibles au large,
- Structurer rapidement la filière pêche à la Réunion afin d'accroître sa compétitivité et de mettre en place une interprofession unitaire et une véritable stratégie régionale,
- Accroître la flotte de pêche, en synergie avec les orientations en matière d'aménagement et de valorisation des infrastructures portuaires,
- Renforcer la formation, notamment en développant celle de capitaine au long cours dans le cursus de formation de l'Ecole d'apprentissage maritime.

Le C.E.S.R. a rappelé que le contexte réglementaire en vigueur ne correspond pas à la réalité locale. En effet, la Politique Commune des Pêches (PCP) est bâtie pour l'Europe continentale, c'est-à-dire dans un environnement où la ressource se raréfiant, les capacités de flottille sont réduites. Cette politique ne peut s'appliquer à la Réunion dont le contexte est totalement différent.

En matière d'**aquaculture**, le C.E.S.R. s'est interrogé sur les possibilités de développer une véritable coopération avec Mayotte où il existe des perspectives réelles de développement.

C. EVOLUTIONS

L'ARIPA (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture) a été créée officiellement le 12 avril 2010⁷⁰ et a pour objectif la régulation du marché local des produits de la mer. De plus, la Réunion est dotée d'un nouvel outil de gouvernance, le Conseil Maritime Ultramarin⁷¹, pour la mise en œuvre des engagements du Grenelle de la mer : « *Cet outil a vocation à s'affirmer comme un véritable levier de création de richesses et d'emplois, tout en respectant l'environnement* ».

⁶⁹ Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 (Assemblée plénière du 18/10/05) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2007 (Assemblée plénière du 22/11/06) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2008 (Assemblée plénière du 26/10/07) ; Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2007 (Bureau du 03/06/08) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09).

⁷⁰ Date de la signature des statuts de l'association par ses membres fondateurs.

⁷¹ Le Conseil Maritime Ultramarin a été installé à la Réunion le 22/09/10.

A. CONSTAT

Le C.E.S.R. a rappelé que le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est en fort développement et peut permettre à la Réunion de se différencier par rapport aux pays voisins. Il est transversal et indispensable au développement des autres activités économiques. Son développement permettra de lutter contre la fracture numérique. Les TIC peuvent également donner à la Réunion une visibilité et un rayonnement international.

Pour le CESER, le secteur des TIC emploie environ 6 000 personnes dans plus de 450 entreprises et pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,5 milliard d'euros.

B. PROPOSITIONS⁷²

Dans le cadre de l'examen des documents budgétaires du Conseil régional, le Conseil a eu l'occasion d'émettre des remarques sur ce secteur :

- Le Conseil régional doit poursuivre ses interventions en matière d'accès au très haut débit afin que les prix à la Réunion soient comparables à ceux pratiqués dans l'Hexagone et ce au titre de la continuité territoriale numérique,
- La baisse de tarification doit être impérativement accompagnée d'une amélioration de la qualité des offres (en particulier débit) et d'une diversification des services,
- La réalisation de concours pourrait être envisagée afin de récompenser les sites publics les plus innovants car ces derniers ne sont pas mis à jour régulièrement,
- Il est nécessaire d'améliorer la maintenance des équipements informatiques et leur administration dans les lycées. Une opération pilote sur un ou plusieurs lycées pourrait être lancée pour étudier la faisabilité d'une administration des matériels par une société extérieure au lycée.

Par ailleurs, une note du CESER sur ce dossier a été réalisée afin de mieux en comprendre les enjeux et d'étudier les scénarios d'évolution. Sur la base des auditions de l'ensemble des structures parties prenantes (Conseil régional, opérateurs et Fournisseurs d'Accès à Internet), la note fait des propositions reprises dans le tableau ci-après.

⁷² Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2005 (Assemblée plénière du 20/06/06) ; Avis sur le projet présidentiel pour le développement économique de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 26/10/07) ; Note intitulée « *Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : Un enjeu majeur* » (Assemblée plénière du 15/09/10).

Tableau synthétique des propositions de la note du CESER

A COURT TERME	A MOYEN TERME
RENFORCER UN CONTEXTE PORTEUR	
<p>Education et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Généraliser l'usage de l'informatique dès le plus jeune âge ▶ Développer la maîtrise et l'usage de l'anglais technique et commercial ▶ Soutenir les écoles d'ingénieurs, de techniciens supérieurs et les écoles de management à la Réunion associées à des écoles françaises, américaines, australiennes, indiennes ou chinoises ▶ Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes diplômés <p>Ouverture sur l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Monter des points relais à l'étranger <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les fonds propres ▶ Améliorer le système de fonds d'amorçage ▶ Etablir un état complet des dispositifs existants ▶ Explorer la possibilité d'intervention du Grand emprunt ▶ Mettre en cohérence les interventions de l'Union européenne et de la France dans notre région géographique 	<p>Education et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser les TIC pour lutter contre l'illettrisme ▶ Généraliser les modules de découverte professionnelle et en intégrer 2 nouveaux en dernière année de collège : culture de l'entreprise et culture de l'export <p>Ouverture sur l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversifier les destinations aériennes ▶ Engager une stratégie d'échanges renforcés avec l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Chine
LE HARD : DES INFRASTRUCTURES DIGNES DU PARI	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réactualiser l'étude initiale du projet Ravenal ▶ Séparer les fonctions d'opérateur de délégataire de service public ▶ Rendre obligatoire l'alimentation en fibre des ZA, des établissements d'enseignement et des établissements publics 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Trouver une nouvelle sortie THD en plus du SAFE ▶ Multiplier les NRA et les raccorder systématiquement au backbone ▶ Assurer la desserte des zones d'ombre
DES USAGES « A LA POINTE »	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des serveurs "cache" ▶ Créer deux data-centers ▶ Revisiter le plan du secteur des TIC ▶ Faciliter l'accès à l'Internet haut débit des populations à faible revenu ▶ Soutenir la création ▶ Mettre en place un système d'évaluation incluant un observatoire de la qualité de service 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer des « places WIFI » ▶ Promouvoir la Réunion au niveau « d'île sans spam » ▶ Généraliser progressivement l'e-administration

C. EVOLUTIONS

Une instance de concertation régionale a été mise en place en juin 2010 pour le lancement du Plan régional très haut débit. Un schéma directeur régional opérationnel doit être élaboré pour ce secteur.

Le Conseil régional a décidé, lors de son Assemblée plénière du 21 avril 2010, de mettre en œuvre le « Plan Ordinateurs Portables » (POP) dès la rentrée scolaire 2010-2011 : « Ce plan consiste en l'octroi d'un ordinateur portable à des élèves qui entrent au lycée en voie générale, technologique ou professionnelle, en apprentissage et dans les Maisons Familiales Rurales (MFR). »

A. CONTEXTE

I. LE F.R.D.E.⁷³

La loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer a modifié de manière significative la structure de répartition des ressources de ce fonds entre les collectivités locales (80 % des recettes versées directement aux communes et les 20 % restantes au Conseil régional).

II. L'OCTROI DE MER SUR LES TABACS

A la Réunion, le tabac tue en moyenne 500 personnes par an. Face à ses méfaits, la collectivité régionale a souhaité modifier les taux d'octroi de mer sur les tabacs.

III. LA REVISION A MI-PAROURS DU DISPOSITIF DE L'OCTROI DE MER

Le Conseil régional a proposé l'alignement du taux normal régional (2 %) sur celui des Antilles-Guyane (2,5 %). Cette augmentation était assortie d'une réduction de 0,5 point du taux applicable à la plus grande partie des produits.

Il a proposé de :

- Soumettre à l'octroi de mer les importations de charbon (13 %) et de fuel lourd (6,5 %),
- Réviser la grille des taux concernant les véhicules de transport terrestre pour orienter les achats vers des véhicules moins énergétivores,
- Relever les taux de taxation de certains alcools importés et imposer une taxation aux alcools produits localement, tout en maintenant un différentiel entre production importée et production locale, pour lutter contre l'alcoolisme.

B. PROPOSITIONS⁷⁴

I. LE F.R.D.E.

Pour le C.E.S.R. l'utilisation de ce fonds par les communes ne correspondait pas à l'esprit dans lequel il a été créé : le développement de l'emploi durable. Il a donc proposé que sa gestion revienne aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et en tout état de cause, qu'il devrait y avoir obligation pour toutes les collectivités de justifier l'utilisation du fonds et de mesurer comment l'emploi a été pris en considération dans le cadre des projets locaux.

⁷³ F.R.D.E. : Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi.

⁷⁴ Avis sur le rapport « Octroi de mer sur les tabacs » du Conseil régional (Assemblée plénière du 25/03/05) ; Avis sur le rapport d'information relatif à l'utilisation de la dotation 2006 du F.R.D.E. (Assemblée plénière du 26/10/07) ; Avis sur le rapport « Révision à mi-parcours du dispositif de l'octroi de mer » (Assemblée plénière du 14/01/09) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2010 (Assemblée plénière du 18/12/09).

II. L'OCTROI DE MER SUR LES TABACS

Le C.E.S.R. a souhaité la création de deux nouveaux taux d'octroi de mer (interne et externe respectivement à 30 et 60 % dont 2 % d'octroi de mer régional) et que cette ressource supplémentaire soit utilisée à des politiques préventives en matière de santé.

III. LA REVISION A MI-PAROURS DU DISPOSITIF DE L'OCTROI DE MER

Bien que le C.E.S.R. ait partagé les motivations écologiques et sociétales du projet qu'étaient la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre l'alcoolisme :

- Il s'est étonné du caractère précipité et non concerté des dispositions proposées par le Conseil régional,
- Il a estimé qu'il ne pouvait se prononcer de manière pertinente en l'absence d'étude d'impacts financier, économique et social des propositions,
- Il a souhaité que la décision sur ce rapport soit retardée dans l'attente d'éléments d'appréciation.

Le Conseil régional a adopté une motion⁷⁵ pour qu'une étude soit menée sur l'impact du dispositif d'octroi de mer existant.

Le CESER a souligné la nécessité d'harmoniser cette réflexion avec la mesure du CIOM⁷⁶ intitulée « *engager une étude sur l'octroi de mer, afin de renforcer son rôle d'équilibre des budgets des collectivités territoriales d'Outre-Mer* ».

C. EVOLUTIONS

Un bureau d'études a été chargé par le Conseil régional, au second semestre 2010, de l'évaluation du dispositif de l'octroi de mer à 3 niveaux :

- Son impact micro et macro économique au niveau du développement économique au regard de la production locale, c'est-à-dire de la valeur ajoutée créée et des emplois générés et/ou maintenus,
- Son impact sur l'autonomie fiscale des collectivités locales au regard des autres recettes propres et de leur évolution,
- Son impact sur l'offre et la demande de produits au regard de la politique menée.

⁷⁵ Assemblée plénière du Conseil régional du 21 avril 2009.

⁷⁶ Comité interministériel de l'Outre-Mer du 06/11/09– Mesures transversales.

**V – FORMATION, INSERTION
ET MOBILITE**

A. CONTEXTE

La formation des Hommes est le moteur du développement. Toutefois, le contexte socio-économique de l'île, le constat alarmant du taux d'illettrisme qui frappe la région, les disparités de toutes sortes qui caractérisent la population scolaire, militent, plus que partout ailleurs, pour que tout soit mis en œuvre pour **la réussite scolaire** et ce, de la Maternelle à l'Université. Les propositions qui suivent concernent principalement les lycéens qui relèvent de la compétence du Conseil régional et des étudiants de par l'intervention volontariste, sur fonds propres, de la Collectivité régionale en faveur de l'Université.

B. PROPOSITIONS⁷⁷

I. EGALITE DES CHANCES

Outre diverses propositions formulées pour lutter contre l'illettrisme, le C.E.S.R. a préconisé dès le début de cette mandature, à défaut de la gratuité des manuels scolaires au lycée, un dispositif d'aides au profit des élèves. S'il s'est prononcé en faveur de l'octroi de 50 euros par élève alloué, par le Conseil régional pour les manuels scolaires, il a suggéré que cette aide soit étendue à la fois aux apprentis pour leur petit outillage et équipement de départ ainsi qu'aux élèves de BTS. Par ailleurs, il a souhaité une évaluation de ce dispositif et que sa revalorisation soit envisagée après 3 années d'application.

Il a accueilli favorablement le Plan Ordinateurs Portables (POP) pour les lycées proposé en 2010 qui vise à offrir à chaque élève de seconde l'accès aux nouvelles technologies et une ouverture sur le monde.

Il a souligné également l'intérêt d'une bourse de la réussite pour les primo-étudiants de l'Université de la Réunion qui comprend, sous condition de ressources :

- Une aide à l'inscription,
- Une aide financière pour la première installation,
- Une allocation pour l'équipement,
- ainsi qu'une allocation de 500 € pour les premières années de Master.

II. ENVIRONNEMENT ET CADRE SCOLAIRE

Le terrain d'emprise des lycées a toujours posé problème avec pour effet de ralentir la construction des établissements nécessaires en réponse à la démographie scolaire et à l'élargissement de l'offre des filières. Le C.E.S.R. a donc préconisé que soit valorisé l'outil EPFR (Etablissement Public Foncier de la Réunion) pour y remédier par anticipation et création de réserves foncières. Il a rappelé, à plusieurs reprises, que les lycées devaient conserver une taille humaine et avoir une capacité d'accueil inférieure à 1 000 élèves.

De même, il a souligné la nécessité de prévoir systématiquement des internats.

⁷⁷ Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour 2007 (Assemblée plénière du 22/11/06) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2008 (Assemblée plénière du 26/10/07) ; Note « *L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain* » (Assemblée plénière 04/11/08) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional 2009 (Assemblée plénière du 04/11/08) ; Avis sur les orientations budgétaires 2010 du Conseil régional (Assemblée plénière du 18/12/09) ; Avis sur le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2010 du Conseil régional (Assemblée plénière du 20/04/10) ; Avis sur les orientations budgétaires 2011 du Conseil régional (Assemblée plénière du 03/11/10) ; Avis sur le plan stratégique de l'Université 2010-2020 (Courrier du 04/10/10).

En ce qui concerne la restauration scolaire le C.E.S.R., dans le cadre des EGOM, a rappelé ses précédentes préconisations, afin à la fois, de maintenir les élèves dans leur établissement à la pause méridienne et de leur offrir une alimentation plus équilibrée. Il a aussi demandé de faciliter l'accès aux marchés publics pour les petites entreprises. Pour ce faire, et à titre d'exemple, il a suggéré un fractionnement des marchés afin de faire correspondre leur durée à celle de la production locale.

III. DECROCHAGE SCOLAIRE

Chaque année, près de 4 000 élèves quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification, voire sans maîtrise des savoirs de base. Ceux-ci « décrochent » pour différentes raisons.

Indépendamment des actions menées dans le cadre du dispositif partenarial de lutte contre l'illettrisme et en prévision d'un séminaire sur ce thème avec l'ensemble des parties prenantes (cf. fiche V - 3), les propositions du Conseil s'articulent autour des axes suivants :

- Performance de l'orientation scolaire et professionnelle,
- Développement de l'apprentissage.

Le CESER a souligné la nécessité de faire porter le plus gros des efforts sur la prévention, comme en matière d'illettrisme.

1. Orientation performante

Bien des échecs seraient évités s'il existait une politique d'Accueil, d'Information et d'Orientation plus performante et cohérente. Il pourrait en résulter une diminution du taux d'échec en première année des universités et une plus forte option pour la voie de l'apprentissage.

A ce titre, le C.E.S.R. a préconisé notamment :

- La généralisation des modules DP3 (Découverte Professionnelle de 3 heures) et DP 6 (Découverte Professionnelle 6 heures) dans les collèges,
- Une information plus large sur les métiers, par tout type de manifestations (salons, ...).

En revanche, il s'est interrogé dès 2008 sur la Plateforme Régionale d'Orientation Professionnelle (PROP) prévue pour 2009 et dont le service Conseil Orientation de l'AFPAR devait jouer le rôle de tête de réseau. Il attend de savoir quel cadre juridique sera choisi pour le fonctionnement de cet outil qui répond aux exigences de la loi du 30 novembre 2009 portant réforme de la formation professionnelle.

2. Développement de l'apprentissage

Ainsi que l'a constaté le C.E.S.R., dans sa note sur l'apprentissage, cette voie de formation contribuant au développement humain, souffre toujours d'une image non valorisante. Elle se trouve par ailleurs insuffisamment développée. Les effectifs ont tendance à stagner, voire chuter, depuis 2006. Pourtant, le taux d'insertion à la sortie est un des plus élevés.

Le C.E.S.R. a souhaité que l'apprentissage soit davantage développé jusqu'aux niveaux les plus élevés (ingénieur en informatique, expert comptable,...).

Il a aussi préconisé :

- Une campagne de communication sur l'apprentissage qui sorte des sentiers battus et qui redore l'image de cette voie de formation,
- Le retour à un agrément du maître d'apprentissage et également la valorisation de son rôle,
- Le développement de la mobilité pour pallier l'étroitesse des terrains de stage,
- Le développement de nouvelles sections en association avec les socio-professionnels et les branches.

3. Enseignement supérieur

Le C.E.S.R., au fil des différents avis sur les documents budgétaires du Conseil régional, a toujours souligné l'intervention volontariste de la Collectivité envers l'Université. Ce, en particulier lors de l'examen des Orientations budgétaires pour 2008, compte tenu du contexte de rigueur dans lequel elles s'inscrivaient.

Il a également pris note de la contractualisation (sur 4 ans) avec l'Université pour ses interventions. Il a salué la démarche d'évaluation tant des programmes que des dispositifs mis en œuvre avant de reconduire les interventions dans le cadre d'un nouveau contrat.

Le C.E.S.R. a aussi préconisé que le Conseil régional favorise la concertation et le rapprochement de l'Université avec le monde de l'entreprise et, d'autre part, que des orientations claires soient arrêtées en matière de recherche pour stimuler la mise en réseau à l'instar des pôles de compétitivité. Il a rappelé qu'il désirait qu'une attention particulière soit portée aux étudiants de première année, pour leur réussite.

4. Evaluation et gouvernance

Tout au long de ses avis sur les documents budgétaires du Conseil régional, le C.E.S.R. n'a cessé de souligner la nécessité d'une évaluation systématique des interventions du Conseil régional (cf. fiche I- 2).

De même, en matière de gouvernance, dans la contribution sur la réorganisation territoriale (cf. fiche I - 1) il a été préconisé, dans un souci d'efficacité de l'action publique, qu'une seule entité soit chargée de l'enseignement secondaire.

Il a également recommandé (cf. fiche I - 3) que l'Etat partage la réflexion avec la collectivité en charge de la formation professionnelle, la carte des formations,

C. EVOLUTIONS

I. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET APPRENTISSAGE

La construction des nouveaux établissements réalisés aux normes HQE intègrent systématiquement des internats. Une diversification s'est introduite ces dernières années dans la restauration scolaire qui a permis d'élargir l'offre en proposant des repas plus adaptés aux goûts modernes, telles que salades et sandwiches de qualité.

L'aide octroyée aux lycées a été étendue aux apprentis. De nouvelles sections d'apprentissage sont prévues par le Conseil régional afin d'élargir l'offre tant en volume qu'en qualification et afin de couvrir des filières jusqu'alors non accessibles : les prévisions visent à passer de 4 000 à 4 200 apprentis et la prime versée aux employeurs, inchangée depuis 2004, sera réévaluée en 2011.

Une « Ecole de la deuxième chance (E2C) » sera créée en 2010. Cette école s'adresse à des jeunes de 16-30 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le seul critère de sélection est la motivation. Cette E2C vise une remise à niveau des compétences générales et l'élaboration d'un projet professionnel à partir de l'alternance en entreprise.

II. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le soutien aux organismes de recherche sera apporté sur la base d'une vision globale obtenue par la création du pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

En matière d'aides directes aux étudiants de 3^{ème} cycle, des ajustements ont été apportés et de nouvelles modalités d'intervention ont été prévues sur la base d'une évaluation des dispositifs réalisée en 2007.

L'orientation post bac et une approche intégrée de l'orientation et de l'insertion soit prise en compte par la création du PROFIL
L'Université a travaillé à un plan de développement stratégique à l'horizon 2020.

III. GOUVERNANCE

La loi sur la réforme de la formation professionnelle du 24 novembre 2009 a posé quelques jalons en instituant notamment un Contrat de Plan de Développement des Formations (C.P.R.D.F.).

A. CONTEXTE

La formation professionnelle constitue une compétence dévolue légalement à la Région depuis la Décentralisation. Au fil du temps, ce champ n'a cessé de s'élargir notamment avec le concept de la « formation tout au long de la vie » et le transfert de la responsabilité des formations sanitaires et sociales. Le Conseil régional joue, par conséquent, un rôle primordial en ayant en charge la formation qui constitue un facteur clé du développement économique, social et culturel. La jeunesse et le dynamisme démographique de l'île font de la formation professionnelle un enjeu majeur.

B. PROPOSITIONS⁷⁸

I. LE PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS (P.R.D.F.)

Outil de définition de la politique à moyen terme de la formation professionnelle au niveau régional mais aussi instrument de cohérence et de coordination des filières de formation professionnelle mises en œuvre par les différents acteurs, le P.R.D.F. de la Réunion a été adopté en mars 2006 par le Conseil régional.

Les travaux d'élaboration de ce P.R.D.F. ont été l'occasion pour le C.E.S.R. de souligner :

- Ses attentes en matière de cohérence globale tant avec un projet de développement économique, social et culturel et une gestion prévisionnelle des emplois, par branche, qu'avec des outils d'évaluation et de suivi du secteur de la formation,
- La nécessité de s'appuyer sur la prospective et l'étroite concertation avec les branches professionnelles,
- L'exigence d'un suivi et d'une évaluation réelle.

Dans son avis sur le projet de P.R.D.F. il a proposé les 3 orientations fortes suivantes :

- Mettre l'accent sur la remise à niveau tout en développant les niveaux supérieurs,
- Pour ce faire, tout en privilégiant le titre et le diplôme, valoriser les pratiques et les compétences professionnelles (reconnaissance de l'habileté, validation des acquis de l'expérience,...),
- Adapter l'offre de formation à l'accompagnement des parcours individuels professionnels.

II. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A l'occasion de l'examen du Budget primitif du Conseil régional pour 2009, le C.E.S.R. avait constaté qu'un nombre de plus en plus important de dispositifs (MPA, actions de préqualification, remise à niveau, APP, ...) étaient mis en place pour les jeunes sans projet professionnel défini et sortis en échec scolaire ou avec un bas niveau de qualification. Sans remettre en cause ces actions visant à corriger des inégalités de chance, il s'était demandé si elles devaient être menées uniquement par la Collectivité régionale et s'il ne fallait pas agir en amont et porter les efforts sur les causes de ces situations et sur la prévention.

⁷⁸ Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional (Assemblée plénière du 18/10/05) ; Avis sur le projet de P.R.D.F. (Assemblée plénière du 12/12/05) ; Avis sur le budget primitif 2009 du Conseil régional (Assemblée plénière du 14/01/09).

III. LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A la fois gisement d'emplois et domaines où les attentes sont fortes (personnes âgées ou atteintes d'un handicap, petite enfance, ...), le sanitaire et le social ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du C.E.S.R. Ainsi, lors de l'examen du projet de P.R.D.F., il a fait remarquer qu'un état des lieux donnant une certaine lisibilité aurait pu être établi à l'aide des données détenues par les instances concernées. Il a par ailleurs, insisté sur l'importance du diagnostic dans le secteur social qui restait un peu confus et par ailleurs, le parent pauvre de la filière.

En 2005, il avait souligné la nécessité de l'engagement du C.E.P. (Contrat d'Études Prospectives) pour ces secteurs et avait encouragé le Conseil régional à leur lancement dans d'autres branches.

IV. EVALUATION ET GOUVERNANCE (cf. fiche V - 2).

C. EVOLUTIONS

La préparation du bilan du P.R.D.F. a été lancée en 2009 et le C.E.S.R. y a été associé. Fin 2009, la loi du 30 novembre portant réforme de la formation professionnelle a transformé le P.R.D.F. en Contrat de Plan de Développement des Formations devant être co-signé par l'Etat et la Région.

Le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales a fait l'objet d'une première ébauche soumise à la consultation en février 2009. Il est en cours de finalisation.

A. CONTEXTE

Malgré les évolutions notables de sa jeune Académie, la Réunion compte à ce jour 111 000 illettrés selon la dernière enquête INSEE de 2008, soit 22 % de la population âgée de 16 à 65 ans. La précédente enquête de 1996 dénombrait 120 000 illettrés. Ainsi, en plus de 15 ans, aucune amélioration significative n'est observée. Parallèlement, lors de la J.A.P.D.⁷⁹ plus de 22 % des 17-19 ans ont des difficultés avec le français. Les évaluations de CE1 et de CM2 ne sont pas bonnes et, en moyenne, l'écart avec celle nationale est de 10 points, voire plus en Mathématiques. Par ailleurs, près de 4 000 élèves quitteraient chaque année le système scolaire sans diplôme qualifiant.

Des dispositifs de lutte contre l'illettrisme ont pourtant été mis en place par les Institutions qui ont même regroupé leurs actions et mutualisé leurs moyens financiers.

B. PROPOSITIONS⁸⁰

Sur la base de ce constat, le CESER s'est efforcé d'examiner, sur le plan organisationnel, la politique publique mise en place pour lutter contre cette problématique.

La simple analyse du dernier dispositif de lutte contre l'illettrisme acté dans la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme pour 2007-2013, accompagné du Plan d'Orientations Stratégiques, révèle divers dysfonctionnements qu'il conviendrait avant toute chose de corriger.

I. ENGAGEMENTS NON RESPECTES

Ainsi, les réunions du comité de pilotage qui devaient être au minimum de 2 par an, sont de plus en plus espacées et se résument péniblement à 1 l'année.

Les réunions du comité technique n'arrivent guère à obtenir des différents référents, les éléments de bilan nécessaires.

Pour certains partenaires, l'absence de référent ou un référent non pérenne pose problème.

II. MANQUE DE LISIBILITE

Les éléments relatifs aux différentes actions du plan sont éparés et de précision inégale.

Lorsqu'ils sont communiqués, ils fournissent une idée de la consommation des crédits et non sur les résultats.

Globalement, le dispositif manque de transparence et de cohérence.

Les préconisations du CESER, sur le plan fonctionnel, sont simples, il y a lieu de :

- S'inscrire dans le cadre national de référence dont les axes ont été rappelés en 2003 lors du séminaire qui s'est déroulé à Saint-Denis « Réunir pour mieux agir ». Ceux-ci devraient apparaître dans la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme avec les moyens allant de pair,
- Ouvrir le dispositif aux entreprises et la société civile,
- Désigner un **coordonnateur «politique» ayant de vrais pouvoirs** afin de garantir la cohérence de l'ensemble, mais aussi le respect des engagements de chacun. Ceci implique un pilotage rigoureux du dispositif,
- **Evaluer** : Une évaluation précise permet d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et de réorienter en cas de nécessité,

⁷⁹ J.A.P.D. : Journée d'Appel à la Préparation Défense.

⁸⁰ Avis sur les orientations budgétaires 2006 du Conseil régional (Assemblée plénière du 18/10/05) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Rapport « Pour une île lettrée » (Assemblée plénière du 15/09/10).

- **Communiquer** : la communication apporte de la lisibilité aux dispositifs, de la motivation aux partenaires et de la mobilisation. En premier lieu, il y a donc lieu de bien communiquer entre les partenaires eux-mêmes et, dans ce dessein, la nécessité de renseigner les indicateurs prévus dans le plan d'orientation stratégique apparaît indispensable.

Au-delà de cet aspect fonctionnel, le CESER a souligné que LA PREVENTION de l'illettrisme était LA solution au problème. Il a, en conséquence, préconisé un débat ouvert et large sur cette question fondamentale et proposé par exemple que les efforts soient portés sur le pré-élémentaire et les 1ères années d'élémentaire avec pour objectif, à moyen terme, de sortir de l'ornière tous les élèves.

Le CESER a préconisé aussi de s'appuyer sur le centre régional du livre pour lutter contre l'illettrisme. Il a proposé d'entamer une réflexion commune entre les différents partenaires (Education nationale, collectivités locales, librairies et bibliothèques) sur l'éducation à la lecture dès le plus jeune âge mais aussi sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le goût à la lecture.

Lors de sa contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer, le C.E.S.R. avait affiché comme priorité des priorités et préalable à toute mesure de développement, l'éradication de l'illettrisme. Il a proposé notamment les actions suivantes :

- Favoriser la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge pour une meilleure maîtrise du français,
- Repérer les difficultés au plus tôt et renforcer le soutien scolaire dans le primaire y compris pendant les vacances,
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif par un renforcement des structures et des actions socio-éducatives.

C. EVOLUTION

La nomination d'un Sous-préfet délégué à la cohésion sociale chargé, entre autres, de la coordination du dispositif de prévention et de lutte contre l'illettrisme sera à suivre, tout comme les Etats Généraux de l'Illettrisme (EGILL) qui sont programmés pour le mois de novembre 2010.

A. CONSTAT

L'insertion professionnelle passe par la formation et repose sur les possibilités d'emplois pérennes. La forte proportion de jeunes sans qualification, les forts taux d'illettrisme de la population et de chômage qui caractérisent la situation de l'île font de cette thématique un enjeu important qui nécessite des politiques ambitieuses.

B. PROPOSITIONS⁸¹

I. LA V.A.E. (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Pour le C.E.S.R., ce contexte donne un relief particulier au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) qui apparaît comme un puissant levier qu'il faut activer. Ses avis, rendus à l'occasion de l'examen des documents budgétaires du Conseil régional, soulignaient que malgré la compétence légale conférée aux Régions pour l'animation de ce dispositif, celui-ci restait peu développé.

Le C.E.S.R. a ainsi proposé :

- De simplifier au mieux les procédures, tant au niveau du parcours à réaliser que des formalités de constitution de dossiers, d'où le rôle déterminant de l'accompagnement,
- Faire en sorte que l'information soit plus largement et efficacement diffusée et l'accompagnement plus accessible,
- Que le Conseil régional élabore un véritable plan régional de développement de la V.A.E., dont l'un des objectifs principaux serait de développer autant que nécessaire ce dispositif, et entre autres, d'amplifier et d'étendre l'accompagnement,
- Que l'institution régionale organise un forum sur la V.A.E. avec toutes les instances concernées et les acteurs intervenants dans le dispositif pour dessiner les pistes de ce plan régional, ainsi que les moyens de suivi et d'évaluation nécessaires à sa réussite.

II. LA G.P.E.C.

Le contexte commande une généralisation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) par branche ou filière, afin de mieux appréhender les emplois à moyen terme et avoir une certaine adéquation entre la demande et l'offre d'emploi ainsi que le rappelle le C.E.S.R. à chaque occasion.

III. LE R.S.M.A.

Les stagiaires volontaires pour une grande part en situation d'illettrisme passent avec succès (à 90 %) le Certificat de Formation Générale (C.F.G.) et s'insèrent dans la vie professionnelle.

Le C.E.S.R. a donc souligné la performance du R.S.M.A. et proposé que ses moyens soient étendus afin de doubler sa capacité d'accueil.

⁸¹ Rapport « La V.A.E. : Un enjeu de taille et une réelle opportunité » (Assemblée plénière du 18/12/06) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Rapport « Pour une île lettrée » (Assemblée plénière du 15/10/10).

C. EVOLUTIONS

Le Comité Interministériel pour l'Outre-Mer (CIOM) du 6 novembre 2009 a pris diverses mesures et notamment le doublement des effectifs du R.S.M.A. d'ici à 2013 (capacité d'accueil portée à 1 500 places) et l'intégration de la VAE dans les propositions faites aux demandeurs d'emploi ainsi que de prendre des mesures de simplification et de promotion pour en faciliter l'accès.

En ce qui concerne la GPEC : depuis 2007, 2 dispositifs d'aide ont été mis en place par l'Etat :

- * L'un pour l'élaboration d'une GPEC pour les PME/PMI,
- * L'autre pour la sensibilisation à la GPEC.

A. CONTEXTE

De par l'exiguïté et l'éloignement de notre région insulaire, la mobilité présente des atouts indéniables. Elle repose sur 2 axes stratégiques forts : la mobilité de formation et la mobilité d'insertion professionnelle. Cette dernière passe par la possibilité, pour des demandeurs d'emploi, d'être mis en situation professionnelle en dehors de la Réunion.

B. PROPOSITIONS⁸²

Dans ce contexte, il est apparu indispensable au C.E.S.R. de promouvoir la culture de la mobilité très tôt, dès le collège (sensibilisation, information, formation). Cependant, il est également évident qu'une politique de mobilité claire et cohérente est nécessaire. Or, le C.E.S.R. a diagnostiqué un manque de lisibilité compte tenu de la multiplicité des aides et des opérateurs. Il lui a aussi paru indispensable d'avoir un bilan permettant de mesurer l'impact du dispositif sur le développement de l'île. Il a donc incité la Collectivité régionale à mettre en place des procédures de suivi et d'évaluation (cf. fiche I - 2). S'il s'est félicité de la programmation d'un observatoire de la mobilité et des flux migratoires acté en 2003, ainsi que de la mise en œuvre d'un plan de communication partenarial en 2002, il n'a cessé, depuis, à chaque occasion qui s'est présentée de rappeler la nécessité de sa mise en œuvre effective.

Lors des Etats Généraux de l'Outre-Mer, il a réaffirmé la nécessité d'une politique volontariste de la mobilité mais avec des incitations au retour des gens formés pour participer au développement de l'île. Il a, en ce sens, rappelé l'impératif d'une évaluation (cf. fiche I - 2).

C. EVOLUTION

Le fonds de continuité territoriale après avoir été supprimé, a été réactivé en 2010.

⁸² Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les orientations budgétaires 2011 du Conseil régional (Assemblée plénière du 03/11/10).

VI – SOCIAL, SANTE, CULTURE ET SPORT

A. CONTEXTE

Le C.E.S.R. s'est penché sur des dossiers ayant trait à la politique sociale et sanitaire de la Réunion au travers :

- De ses avis sur des saisines régionales sur l'octroi de mer sur les tabacs et sur le projet de Schéma régional des formations sanitaires et sociales,
- Du projet de Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) III,
- De sa première contribution sur le projet de plan Santé Outre-Mer, déclinaison Outre-Mer du projet de loi « Hôpital, patient, territoire, santé »,
- Des Etats Généraux d'Outre-Mer.

De plus, les retards structurels dans les secteurs médico-social et social, ainsi que les difficultés rencontrées par les associations gestionnaires d'établissements en ces domaines l'ont conduit à mener une réflexion approfondie sur celles s'occupant plus particulièrement des personnes âgées et handicapées à la Réunion (cf. fiche VII -3).

B. PRECONISATIONS⁸³

Plusieurs préconisations découlent de ses différentes réflexions.

I. FAIRE DE LA REUNION UN POLE D'EXCELLENCE REGIONAL

Afin de répondre aux besoins de soins et de formations médicales tant pour elle-même que pour les pays de la zone océan Indien, que cela soit en matière médicale, paramédicale ou de recherche avec pour pivot, le projet structurant pour la zone océan Indien de C.M.R.U. (Centre Médical Régional Universitaire) et celui de C.H.R.U. (Centre Hospitalier Régional Universitaire) ;

II. METTRE EN PLACE UN « PLAN MARSHALL » EN MATIERE DE FORMATION

Il y a nécessité, pour le C.E.S.R. :

- De conforter quantitativement et qualitativement les formations médicales,
- De relever les quotas de formation pour les personnels paramédicaux,
- De mettre en place des formations spécialisées qui n'existent pas actuellement à la Réunion (opticien, ambulancier, ...),
- D'accélérer les formations (services à la personne en particulier) pour répondre à la professionnalisation des personnels et aux besoins démographiques,
- De lisser les capacités d'accueil des terrains de stage d'une part,
- De renforcer le partenariat avec l'Hexagone et les pays de la zone d'autre part, afin de permettre l'ouverture d'une seconde session annuelle dans les I.F.S.I.⁸⁴, I.R.T.S.⁸⁵, et autres écoles.

⁸³ Avis sur le rapport « Octroi de mer sur les tabacs » (Assemblée Plénière du 25/03/05) ; Contribution sur le projet de Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) III (Bureau du 06/09/05).

⁸⁴ Institut de Formation en Soins Infirmiers.

⁸⁵ Institut Régional des Travailleurs Sociaux.

III. METTRE EN ŒUVRE UNE VÉRITABLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

A tous les âges et à tous les niveaux, il y a urgence d'associer l'ensemble des acteurs de la santé (au sens large).

IV. VALORISER LES COMPÉTENCES LOCALES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET RENFORCER LA VEILLE SANITAIRE

Le C.E.S.R. a persisté dans sa demande d'une veille plus active en ce qui concerne les maladies émergentes mais aussi récurrentes de la zone océan Indien. La crise du « chikungunya » n'étant qu'un des éléments de ce qui pourrait se produire à la Réunion si une véritable veille ne se fait pas, prenant en compte, au-delà des problématiques économiques, la sécurité médicale et sanitaire de l'île.

V. INSTAURER UN SYSTÈME DE BONUS-MALUS OU LA MISE À DISPOSITION PAR LES COMMUNES DE MAISONS DE LA SANTÉ

La situation sanitaire de l'île, au-delà de ce qui a été dit précédemment, va fortement évoluer dans les prochaines années (en particulier, vieillissement de la population) aussi, il y a urgence à mettre en place des maisons de santé dans les différentes communes de la Réunion afin de permettre aux professionnels médicaux d'assurer une permanence, tout en favorisant leur installation dans les régions « déshéritées » (écarts et Hauts notamment).

VI. SOUTENIR LA POLITIQUE DE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES par le renforcement du suivi médical de cette population et de son accompagnement social, ainsi que le renforcement des urgences gériatriques.

Concernant la mise en place des Agences Régionales de Santé (A.R.S.), le C.E.S.R. a demandé à ce qu'une concertation préalable se fasse pour définir les modalités de sa mise en œuvre. De plus, il a estimé urgente une réflexion des collectivités de la Réunion et de Mayotte sur la mise en place d'une A.R.S. de l'océan Indien, tenant compte de leur structuration politico-administrative et au regard de l'évolution prochaine du statut de Mayotte en département.

C. ÉVOLUTIONS

Créée le 1^{er} avril 2010, l'agence régionale de santé est la clef de voûte du système de santé français, prévue par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009⁸⁶. Une ordonnance de cette loi reconnaît la pluralité territoriale de Mayotte et de la Réunion. L'agence régionale a donc la particularité d'être une agence de santé pour les deux territoires, dénommée agence de santé de l'océan Indien avec deux délégations « territoriales » et deux conférences régionales de santé et d'autonomie.

⁸⁶ La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

A. CONTEXTE

La LOOM⁸⁷ avait instauré, eu égard à la situation de l'emploi dans les DOM, un dispositif de préretraite spécifique, le congé-solidarité, visant à favoriser l'emploi des jeunes (- de 30 ans), par la cessation anticipée d'activité de salariés âgés de + de 55 ans.

Le Bureau du C.E.S.R. a confié à sa Section « Evaluation des Politiques Publiques », l'évaluation du dispositif, au vu de son échéance initialement fixée au 31/12/06⁸⁸. Sa note « *Le congé-solidarité : une solution pour la Réunion* » a présenté un bilan quantitatif suivi d'une analyse qualitative, et préconisé des pistes d'améliorations dans l'hypothèse d'une reconduction.

EVALUATION

Elle a fait apparaître :

- Des retards au démarrage du dispositif et un écart important entre le nombre de bénéficiaires et les prévisions (malgré une montée en régime progressive),
- Un coût financier inférieur à celui d'un Emploi-Jeune (mais supérieur à d'autres mesures comparables) et des économies salariales, à terme,
- Des freins pour l'entreprise qui doit faire une avance de contribution, doit se soumettre à un arsenal administratif dissuasif, voire une perte transitoire de compétences,
- Des conditions d'éligibilité restrictives pour le bénéficiaire tenant à l'indispensable adhésion de l'entreprise, la durée d'activité à totaliser et au faible montant de l'allocation,
- Des éléments d'attractivité concernant, la gestion de la masse salariale, l'architecture organisationnelle, le rajeunissement de la pyramide des âges, l'augmentation de la technicité, l'absence d'impact négatif sur la retraite, des exonérations pour les revenus modestes, la qualité de vie, ...

Pour autant, le congé-solidarité est « une des seules » mesures (LOOM et LOPOM) qui a conduit à l'emploi pérenne de plus de 2 600 jeunes (près de 70 % des recrues en situation de précarité avant l'embauche). Il a donc bien constitué un élément de lutte contre le chômage des jeunes mais ses pleins effets ne pouvaient s'apprécier qu'à long terme.

B. PRECONISATIONS⁸⁹

Pour donner sa pleine mesure, le système aurait du être intégré à un plan global mettant en son centre la question de l'emploi, en liaison avec la croissance, mais également le développement.

I. ELABORER UNE STRATEGIE FINANCIERE

Il s'agissait de clarifier le plan financier, en tenant compte :

- De la diminution des dépenses corrélatives au traitement social du chômage et des recettes sociales et fiscales, tant pour l'Etat que pour les collectivités,
- De l'impact probable du dispositif sur la déflation des arrêts longue maladie observée depuis 2003.

⁸⁷ Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer n° 2000-1207 du 13/12/00 (article 15), modifiée par la Loi de Programme pour l'Outre-Mer n°2003-660 du 21/07/03.

⁸⁸ La Loi de Finances pour 2007 l'a prorogé jusqu'au 31/12/07 et modifie les règles d'attribution (secteurs éligibles, participation des financeurs, ...).

⁸⁹ Note « *Le congé-solidarité : une solution pour la Réunion* » (Assemblée plénière du 26/10/07).

II. DEVELOPPER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Il convenait de mettre au point une communication touchant, simultanément, tous les acteurs potentiels avec une stratégie globale élaborée de manière partenariale, et des plans de communication adaptés aux publics (bénéficiaires potentiels, employeurs, demandeurs d'emploi, ...).

Les Chambres consulaires, les organisations syndicales et professionnelles se devaient d'accentuer leur rôle d'information.

III. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT

C'est un enjeu de transferts de compétence mais également un enjeu économique et organisationnel, liés à la G.P.E.C.⁹⁰ au sein de l'entreprise, pour améliorer l'anticipation des départs.

Un accompagnement en leur sein, en particulier celles où il n'y a pas d'instance représentative du personnel, pas d'information, pas de lieu de négociations formelles, et où la capacité de réorganisation est complexe, ainsi que la structuration des branches professionnelles, étaient à envisager.

Le financement solidaire d'une mission d'accompagnement aurait pu être assuré (telle celle mise en place pour l'A.R.T.T.)⁹¹.

IV. INCITER AU DEPART

La suppression du critère relatif à la durée d'activité à comptabiliser pour le calcul de l'allocation et l'attribution d'une prime de départ auraient pu être des mesures incitatives.

V. ASSOULIR LES CONTRAINTES

Il convenait :

- D'offrir la possibilité d'étaler le paiement de la contribution de l'entreprise sur la durée de versement de l'allocation du bénéficiaire (sous réserve de souscription à une assurance garantissant la poursuite du versement en cas de redressement ou de liquidation judiciaires),
- De ne pas accorder, sur les délais de remplacement, tout de suite, le départ (en cas de difficultés comme l'absence de personnel formé) ou au contraire d'avancer l'embauche (sous réserve de dérogation délivrée par l'autorité habilitée).

VI. ASSURER LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

Un suivi réel permettrait d'apprécier les résultats et de rectifier le tir, si besoin. Un Comité de pilotage de suivi et d'évaluation est l'élément clé pour la réussite du congé-solidarité.

C. EVOLUTION

Aucune suite n'a été donnée à ces préconisations. Le congé solidarité a été supprimé.

⁹⁰ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

⁹¹ Aménagement et Réduction du Temps de Travail.

A. CONTEXTE

Le secteur social et médico-social à la Réunion, est marqué par un faible développement de l'accueil institutionnel alors que les besoins sont grandissants. A ce déficit structurel, s'ajoutent des difficultés rencontrées par des associations œuvrant dans ce secteur (problèmes de gouvernance, ...).

B. PRECONISATIONS⁹²

Dans son rapport intitulé « *Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes, un défi* », le C.E.S.R. a réalisé un état des lieux des établissements sociaux et médico-sociaux, en accordant une attention toute particulière aux associations gestionnaires ou intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées (compte tenu des similitudes liées à la dépendance). Il a émis diverses préconisations autour de 5 grands axes :

I. METTRE EN PLACE UN MODELE SPECIFIQUE DE PRISE EN CHARGE, DANS UNE ILE OU LES SOLIDARITES SONT ENCORE FORTES

Résidences locatives, adaptation de l'habitat, renforcement de la politique d'hébergement en famille d'accueil, implication des C.C.A.S. dans la structuration des services d'aide à domicile, sont autant de pistes qui permettront de développer une action de proximité qui favorise le lien social. Le développement et la diversification de l'offre institutionnelle doivent permettre de prendre en charge les cas les plus lourds de dépendance.

II. RELEVER LE DEFI DE LA PROFESSIONNALISATION AUTOUR D'UN FACTEUR-CLEF DE SUCCES : LA FORMATION

Cela passe, notamment, par la promotion de l'apprentissage, de la V.A.E., des contrats de professionnalisation ainsi que par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau de chaque commune et dans chaque établissement.

III. CONSOLIDER L'ACTEUR ASSOCIATIF

Cela passe par la généralisation de la contractualisation pluriannuelle pour répondre au besoin de sécurisation des financements des associations ; par une mutualisation des moyens, un appui des unions et des fédérations, ainsi qu'un contrôle et une évaluation organisés. Au sein de ces structures associatives, dont l'organisation s'apparente à celle d'une entreprise classique, il s'agit de s'appuyer sur un projet explicite et fort, de professionnaliser la gouvernance et de restaurer le dialogue social dans une logique d'anticipation des besoins.

⁹² Rapport « *Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes, un défi* » (Assemblée Plénière du 19/11/08).

IV. INITIER UNE DEMARCHE PARTENARIALE EN INSTITUANT UN LIEU DE CONCERTATION PERMANENT

Les différents acteurs de terrain et institutionnels concernés pourraient échanger sur les choix politiques du secteur social et médico-social.

V. DEVELOPPER UNE ORGANISATION DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL QUI SOIT TRANSVERSALE ET GLOBALE EN S'APPUYANT SUR DES OUTILS EXISTANTS

La plateforme de CODESS (Coordination de l'Observation Des Etudes Sanitaires et Sociales) pourrait servir d'outil d'aide à la décision politique et le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale constituer « un véritable outil de pilotage ».

C. EVOLUTIONS

La mise en place de l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (A.R.S.-OI) assurant le lien entre le sanitaire et le social, ouvrent des perspectives pour un meilleur fonctionnement du secteur.

A. CONTEXTE

La politique menée par le Conseil régional dans le domaine culturel a retenu l'attention du C.E.S.R. à l'occasion de l'examen des documents budgétaires (orientations budgétaires, budget primitif, bilan d'activité et compte administratif). Il a également émis des préconisations tant dans le cadre des C.P.E.R. que des Etats Généraux d'Outre-Mer.

B. PRECONISATIONS⁹³

I. LES ACTIONS CULTURELLES REGIONALES

Le C.E.S.R. a formulé des préconisations qui tournent autour des axes suivants :

1. Une meilleure structuration du secteur en :

- Renforçant le partenariat avec le tissu associatif (contractualisation pluriannuelle notamment) et rénover celui avec l'Education nationale,
- Clarifiant et harmonisant les compétences entre les différentes collectivités locales,
- Rééquilibrant en termes d'offre culturelle en faveur des communes les moins dotées,
- Mettant en place un cadre administratif et réglementaire favorable à l'entreprise culturelle (soutien du rôle de l'économie sociale par le biais de coopératives de type S.C.I.C⁹⁴, S.C.O.P.⁹⁵ ou S.C.A.E.⁹⁶).

2. La formation comme élément de professionnalisation qui doit passer par :

- Le développement et soutien de l'effort de formation tant technique qu'administrative des acteurs culturels et des associations (y compris des bénévoles) (développement des médiateurs culturels, soutien au recrutement de DUMistes⁹⁷ pour la mise en place d'un service culturel de proximité, ...),
- La professionnalisation des artistes, en encourageant les actions qui favorisent leur accompagnement ainsi que leur équipement matériel, les rencontres et les échanges des artistes aussi bien à la Réunion, que sur le plan régional, national voire international.

3. La démocratisation culturelle nécessaire par :

- Le développement d'une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge,

⁹³ Avis sur les orientations budgétaires 2006 du Conseil régional (Assemblée plénière du 18/10/05) ; Avis sur le budget primitif 2006 de la Région Réunion (Assemblée plénière du 12/12/05) ; Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif 2005 de la Région Réunion (Assemblée plénière du 20/06/06) ; Avis sur les orientations budgétaires 2008 du Conseil régional (Assemblée plénière du 26/10/07) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer – Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09) ; Avis sur le projet de Décision modificative n° 1 au budget 2010 de la Région Réunion (Assemblée plénière du 20/04/10) ; Avis sur les orientations budgétaires 2011 du Conseil régional (Assemblée plénière du 03/11/10).

⁹⁴ Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

⁹⁵ Société Coopérative de Production.

⁹⁶ Sociétés Coopératives d'Activité et d'Emplois.

⁹⁷ Diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire.

- La sensibilisation du jeune public par la mise en place d'un dispositif « lycéens au théâtre comme ceux existants (« lycéens au cinéma » et « lycée au musée »),
- La création d'un centre d'art contemporain par micro-région,
- La démocratisation du spectacle vivant, par un soutien aux salles communales et aux petites troupes pour des événements ponctuels face aux structures bénéficiant de conventions triennales.

4. L'évaluation des dispositifs et de la politique culturelle

- Systématiser l'évaluation annuelle des structures conventionnées sur trois ans,
- En matière audiovisuelle, évaluer les retombées tant financières qu'en emplois, des aides à la production visant à la réalisation de films à la Réunion.

II. PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS CULTURELS REGIONAUX

En ce qui concerne **les structures muséales**, le C.E.S.R. a préconisé durant toute la mandature, une véritable redynamisation de *Stella Matutina* et de la *Maison du Volcan*, afin d'accroître substantiellement leur fréquentation. Il a proposé :

- Le remplacement des bornes interactives et l'engagement d'un programme de conception de nouveaux supports multimédias,
- La redéfinition globale du projet scientifique et culturel de Stella,
- un programme général de rénovation pour ces 2 sites,
- Le développement d'outils à l'attention des visiteurs étrangers (traduction des supports de communication par exemple).

Concernant *Kéliona*, le C.E.S.R. a souligné la nécessité d'en sécuriser l'accès.

Le C.E.S.R. s'est prononcée à plusieurs reprises sur le dossier de la M.C.U.R. et a rencontré les tenants de ce projet. Dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région/Département il a regretté la faiblesse des financements de l'Etat et demandé que ce projet puisse comporter des espaces permettant la tenue de congrès. Dans le cadre de son avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer, il a considéré que ce projet n'était pas acté et a proposé que les financements le concernant soient réorientés vers d'autres secteurs prioritaires.

Enfin, il a proposé la mise en place d'un pass-musée pour optimiser la fréquentation des différentes structures muséales, dans un souci de meilleure gestion.

Le **Conservatoire National de Région (C.N.R.)**, devenu Conservatoire à Rayonnement Régional, a recentré ses missions autour d'un nouveau projet pédagogique vers une offre de formation de haut niveau. Le C.E.S.R. a rappelé sa préconisation de promouvoir la création d'écoles de musique au sein des communes. Il a également suggéré qu'un schéma régional d'enseignement artistique soit piloté par le Conseil régional. L'objectif était d'arriver à une cohérence, dont le préalable serait la recherche d'une concertation en amont avec les différents acteurs concernés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la mission d'inventaire général du patrimoine culturel incombe à la collectivité régionale (loi du 13 août 2004). Le C.E.S.R. a rappelé à l'Etat que les transferts de compétences doivent être compensés, conformément à la loi constitutionnelle, et donc s'accompagner des moyens nécessaires permettant la mise en œuvre de la décentralisation (en l'espèce un poste de conservateur auquel s'ajoute le montant des dotations accordées aux associations chargées des missions et opérations d'inventaire).

C. EVOLUTIONS

En matière d'équipements, en 2010, un plan de relance du Conseil régional permet d'aider les communes pour la réalisation ou la rénovation d'équipements culturels et/ou sportifs.

Concernant les structures muséales (*Stella Matutina* et *Maison du Volcan*), une nouvelle délégation de service public a été accordée à la SEML Muséo. Un programme de rénovation est prévu pour 2011.

La mise en œuvre d'un nouveau projet pédagogique pour le C.N.R. afin de réorienter ses missions marque la poursuite de la mise en place de la hiérarchisation de l'enseignement musical (lois de décentralisation en matière d'enseignement artistique⁹⁸).

⁹⁸ La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 101) confirme le niveau communal pour organiser et financer les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique des enseignements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, le niveau départemental pour l'élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques et le niveau régional pour la prise en charge des cycles d'orientation professionnelle des établissements d'enseignement artistique.

A. CONTEXTE

La pratique du sport à la Réunion reste un élément important de la cohésion sociale, mais aussi d'intégration professionnelle. C'est également, par la qualité de ses athlètes, un vecteur de rayonnement de l'île. Le C.E.S.R. s'est prononcé sur la politique régionale sportive essentiellement lors de l'examen des documents budgétaires du Conseil régional. Ce dernier a axé sa politique sportive sur des actions de structuration et de responsabilisation du mouvement sportif, par le partenariat avec les organismes sportifs régionaux (ligues et comités) et la professionnalisation des acteurs intervenants dans le secteur.

B. PRECONISATIONS⁹⁹

I. LES ACTIONS D'INTERET REGIONAL

Les préconisations du C.E.S.R. ont porté principalement sur les points suivants :

1. La promotion de l'image du sport et la valorisation des sportifs réunionnais

Un véritable plan de communication nécessitait d'être lancé. La capitalisation de l'expérience des athlètes de haut niveau, modèles auprès des jeunes, pouvait servir dans le cadre d'actions de sensibilisation au civisme et au développement durable de la Réunion.

2. La formation

Elle se devait de concerner aussi bien des cadres dirigeants que des sportifs, concourant à leur professionnalisation et à leur mobilité professionnelle. Le C.E.S.R. a rappelé que le secteur du sport est source d'emplois pour les Réunionnais. Il a émis le souhait de voir se mettre en place, en complément du dispositif existant d'aide à la reconversion des sportifs réunionnais, un dispositif d'accompagnement et de valorisation des anciens athlètes de haut niveau.

3. L'évaluation

Le C.E.S.R. a adhéré à l'idée d'un office du sport réunionnais qui devrait fédérer les acteurs du sport (offices, comités, ligues, ...). Il a préconisé que cet office devienne un outil d'observation et d'évaluation en continu de la politique sportive.

II. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS REGIONAUX

1. La construction de lycées et le maintien des équipements des lycées existants

⁹⁹ Avis sur le bilan d'activité et le compte administratifs 2005 de la Région Réunion (Assemblée plénière du 20/06/06) ; Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif 2009 de la Région Réunion (Assemblée plénière du 22/06/10) ; Avis sur le projet de Décision modificative n° 1 au budget 2010 de la Région Réunion (Assemblée plénière du 20/04/10).

Le CESER a encouragé la réflexion qui devait être menée concernant le projet d'un lycée sportif à la Réunion, estimant judicieux que cette structure devienne un outil de la coopération régionale et puisse assurer la formation de jeunes sportifs de haut niveau de la zone océan Indien.

2. Les aides aux équipements sportifs des communes

Le C.E.S.R. a souhaité voir se maintenir et se développer cette aide et ce, compte tenu de l'augmentation attendue de la population pour les prochaines années. Il lui a semblé en particulier nécessaire de répondre à la demande des habitants situés dans les écarts où les équipements n'existent pas encore.

C. EVOLUTIONS

Le Conseil régional a mis en place des actions pour la formation professionnelle et la reconversion des anciens athlètes réunionnais de haut niveau.

Avec la perte de ressources dues à de nouvelles charges liées à la nouvelle étape de la décentralisation¹⁰⁰ ou à des incidences de la réforme du F.R.D.E.¹⁰¹, dorénavant versé directement aux communes, le Conseil régional a opéré une plus grande sélectivité dans l'attribution de ses aides. Il a opté pour la réalisation d'une évaluation des équipements structurants des communes afin de les optimiser en :

- Lançant un programme de couverture des aires d'activités sportives (plateaux noirs, verts, ...) sur 10 ans,
- Poursuivant son financement du développement des terrains en gazon synthétique.

En 2010, un plan de relance du Conseil régional permet d'aider les communes pour la réalisation ou la rénovation d'équipements culturels et/ou sportifs.

¹⁰⁰ La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

¹⁰¹ Fonds régional pour le développement de l'emploi.

A. CONTEXTE

Le point de départ de sa réflexion a été ce qu'il percevait comme étant le ressenti négatif exprimé par une partie de la population réunionnaise envers celle d'origine mahoraise.

Dans sa note « *Les Mahorais à la Réunion, de l'accueil à l'écueil : changer de regard* », le CESER a voulu prendre du recul par rapport à ce ressenti en chassant les idées reçues et en décrivant la réalité à laquelle sont confrontés les Mahorais.

B. PRECONISATIONS¹⁰²

Au bout de sa réflexion, le CESER a synthétisé deux grands domaines de préconisations :

I. DEVELOPPER UNE POLITIQUE CONCERTEE ET GLOBALE ENTRE LA REUNION ET MAYOTTE

Une politique globale d'accueil des Mahorais à la Réunion doit être menée. Elle suppose :

- Une concertation locale mais également avec les élus et les instances publiques à Mayotte,
- La diffusion des connaissances historiques,
- La connaissance des flux migratoires et de la motivation des migrants pour mieux répondre à leurs besoins.

II. AGIR SUR QUATRE PRIORITES POUR FAVORISER L'INTEGRATION

Des actions doivent être menées à la Réunion pour réduire la précarité à laquelle les Mahorais sont confrontés. Elles concernent :

- Le logement,
- L'acquisition et la maîtrise du français :
Le renforcement des dispositifs existants doit favoriser l'apprentissage du français. Il y a nécessité de développer les classes d'initiation (CLIN) (accueil et intégration des enfants non francophones, nouvellement arrivés, par l'apprentissage et la pratique quotidienne du français) et les classes passerelles, (prise en compte précoce des difficultés scolaires des jeunes migrants).
- L'insertion des jeunes dans un parcours professionnel :
En s'appuyant sur des mesures (à évaluer) du Fonds Social Européen pour aider les migrants à s'intégrer dans la société et au marché du travail.
- La prise en compte de l'interculturalité,
- Par la prise en compte des particularismes des migrants et de leur dépaysement, notamment des enfants, dans l'accompagnement social et par une politique volontariste d'échanges interculturels.

¹⁰² Note « *Les Mahorais à la Réunion, de l'accueil à l'écueil : changer de regard* » (Assemblée plénière du 18/10/10).



VII - ENVIRONNEMENT

A. CONTEXTE

Les engagements et actions des collectivités locales, notamment celle régionale, en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels de la Réunion, souvent uniques au monde, ont été nombreux.

Le soutien aux actions de recherche, au développement de la connaissance et de la mise en valeur des écosystèmes terrestres et marins, l'élaboration de l'Agenda 21 régional, la création du Parc National de la Réunion, de la réserve marine, les réflexions menées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, ainsi que l'inscription de la Réunion sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO sont autant de traductions de la prise de conscience et de la reconnaissance des enjeux environnementaux dans le développement local.

B. PROPOSITIONS¹⁰³

I. LA CREATION DU PARC NATIONAL DE LA REUNION (P.N.R.)

A deux occasions, le C.E.S.R. a contribué à la réflexion sur sa mise en place. Dans le cadre de la préparation de l'enquête publique, puis sur le dossier de l'enquête publique elle-même.

Le C.E.S.R. a demandé :

- Que des rencontres plus régulières avec le monde économique soient instituées, et concernant le conseil d'administration, que chaque composante socioprofessionnelle soit équitablement représentée,
- Le développement de politiques publiques d'accompagnement en zone périphérique, et une mise en cohérence entre, d'une part, la Charte du Parc et, d'autre part, les documents d'aménagement et d'urbanisme (SAR, SCOT, PLU, Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de la Réunion),
- Que le Plan Régional de Développement Durable et la Charte permettent de structurer les différentes interventions des collectivités locales et des acteurs économiques pour le développement des aires d'adhésion et une meilleure association de la population,
- De veiller à la protection et la propreté des sites touristiques,
- Que les limites du cœur de Parc soient fixées en prenant en compte la gestion à long terme (nécessité de procédures simplifiées tant pour l'extension que pour la diminution du cœur de Parc),
- Que les aires d'adhésion soient intégrées dans un plan d'aménagement et de développement global,
- La possibilité de procéder, si nécessaire, à des échanges de terrains.

Compte tenu des impacts du changement climatique, il y a nécessité de :

- Développer la connaissance en :
 - * facilitant la recherche tant privée que publique,
 - * dynamisant le rôle et la place de l'Université,
 - * développant les outils d'aide à la décision,

¹⁰³ Avis sur les documents budgétaires du Conseil régional de 2005 à 2010 ; Avis sur « L'impact attendu du Parc National de la Réunion en matière d'emploi et d'activité économique » (Bureau du 13/01/06) ; Avis sur le dossier d'enquête publique concernant la création du Parc National de la Réunion (Courrier du 03/10/06) ; Avis sur le projet de loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Bureau du 03/06/08) ; Avis sur la communication de la Commission européenne « Stratégie pour les régions ultrapériphériques : bilan et perspectives » (Bureau du 22/04/08).

- Soutenir l'innovation en accentuant les mesures en faveur de la Recherche et Développement,
- Consolider les dispositifs d'observation à un niveau local mais aussi régional,
- Informer, former et sensibiliser tous les acteurs du secteur privé ou public (élus, cadres administratifs), les citoyens et impliquer les médias,
- Faciliter la réactivité des partenaires en période de crise,
- Développer l'implication des acteurs (le savoir acquis découlant de la recherche doit être plus largement vulgarisé, notamment au niveau scolaire),
- Agir sur le financement des actions d'adaptation en investissant sur le long terme,
- Evaluer les actions.

II. AGENDA 21

Le C.E.S.R. a rappelé, dans le cadre de ses avis sur les documents budgétaires, l'importance que chacun s'approprie la démarche. Il a insisté pour qu'un suivi des projets soit mis en œuvre, et souligné le risque d'une perte de crédibilité de la démarche, au cas où les projets n'aboutiraient pas. Pour l'appel à projets « Développement durable », il a souligné l'intérêt de l'étendre à l'ensemble du territoire.

III. GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES (G.I.Z.C.)

Le C.E.S.R. a demandé que :

- Des partenariats soient développés avec l'ensemble des acteurs,
- L'expérimentation conduite dans l'Ouest soit étendue à l'ensemble du littoral,
- Le dispositif des emplois verts soit complémentaire à l'activité des entreprises qui œuvrent dans ce secteur.

IV. BIODIVERSITE

Pour le C.E.S.R., afin de préserver la biodiversité et la valoriser, un certain nombre de moyens doivent être mis en œuvre. Il est ainsi important de :

- Lutter contre les espèces envahissantes,
- Mutualiser les connaissances, les recherches pour une bonne information et formation des Réunionnais,
- Soutenir la recherche liée à l'environnement naturel,
- Valoriser les espaces naturels marins, côtiers et terrestres.

C. EVOLUTIONS

Le Parc National de la Réunion a été créé le 05 mars 2007. En 2011, la Charte de la structure devrait être élaborée.

En ce qui concerne l'Agenda 21, des rencontres régulières entre les référents de la collectivité ont lieu. Les actions entreprises d'éco-gestion et de communication sont suivies, évaluées et corrigées autant que de besoin. En externe, la collectivité reste partenaire pour la mise en place d'Agenda 21 locaux.

Le Plan Climat Energie Régional constituera la déclinaison opérationnelle du Schéma Régional Climat Air Energie instauré par la loi Grenelle II de juillet 2010. Il poursuivra deux objectifs principaux : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ses effets.

La G.I.Z.C. a fait l'objet d'une expérience sur le littoral Ouest. Elle a fait partie des 25 projets lauréats au niveau national, pilotés par la DIACT et inscrit dans le cadre de l'Agenda 21. Cependant elle n'a abouti qu'à un plan d'actions opérationnel qui n'a pas véritablement marqué l'engagement des partenaires du territoire pour une meilleure gestion du littoral de l'Ouest et de son bassin versant.

La réserve naturelle marine a été créée par décret de classement. Elle contribue à la protection et la valorisation de la biodiversité marine.

A. CONTEXTE

A la Réunion, les problématiques de traitement des déchets et des pollutions sont souvent exacerbées. L'absence de réponses à la question d'une gestion efficace des déchets risque d'entraver le développement de la Réunion. Or, les centres de stockage arrivent à saturation, les filières de traitement sont incomplètes et la construction de nouveaux équipements tarde.

La loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 a transféré vers les Régions, la gestion des PREDIS et PREDAS¹⁰⁴. Le PREDAMA, quant à lui, également révisé au niveau régional, n'est pas un document défini dans les dispositifs législatif et réglementaire. Cependant, en termes de cohérence, les règles de la planification PREDIS lui sont étendu. Ces différents plans sont révisables par période de 10 ans.

B. PROPOSITIONS¹⁰⁵

Le C.E.S.R. a estimé que le projet des différents plans devait être plus ambitieux, compte tenu de la mise en œuvre, entre autres, du GERRI qui induira une production de déchets en augmentation (accumulateurs des voitures, déchets des panneaux photovoltaïque et solaire, ampoules basse consommation, ...). Il est nécessaire de proposer des solutions de traitement pour ces nouveaux déchets spéciaux.

I. SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

Le C.E.S.R. a demandé :

- Un rapprochement des différents plans traitant des déchets,
- Que la compétence du traitement de l'ensemble des déchets soit attribuée à une seule collectivité,
- Que les préconisations des différents plans soient prises en compte et déclinées dans les documents d'urbanisme locaux.

II. SUR LE PLAN FISCAL

Il a estimé qu'il était nécessaire de :

- Développer un dispositif fiscal permettant de soutenir et garantir l'équilibre financier des filières de valorisation et d'élimination des déchets (au-delà de l'aide publique à la création des infrastructures),
- D'intervenir sur le montant de la TVA et de créer une écotaxe locale, prélevée au niveau des Douanes, au bénéfice des collectivités locales et des interprofessions, appliquée aux produits entrant à la Réunion et devant bénéficier d'un processus de recyclage.

¹⁰⁴ PREDAS : Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins.

¹⁰⁵ Avis sur le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Bureau du 03/06/08) ; Avis sur le PREDIS/PREDAMA (Courrier du 31/08/09) ; Contribution aux États Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les États Généraux de l'Outre-Mer – Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09).

III. SUR LE PLAN TECHNIQUE

Il faudrait :

- Un important travail de concertation afin d'adapter les techniques de collecte, le recyclage ou la destruction des déchets, notamment ceux d'origine agricole (bâches usagées, bidons d'insecticides, ...),
- Développer les outils d'information et de communication auprès des entreprises et du grand public (pour réduire la production de déchets),
- Systématiser l'utilisation des bacs permettant le tri sélectif, et développer les circuits de collecte.

1. Pour les activités de soins

Le C.E.S.R. a invité les autorités publiques à adapter les dispositifs de collecte pour le traitement des déchets induits par les soins découlant de l'hospitalisation à domicile (équiper les déchetteries en dispositifs dédiés aux DASRI diffus ne lui semble pas suffisant).

2. Pour les déchets des équipements électriques et électroniques

Il faudrait sécuriser encore plus les sites de stockage, afin d'éviter tous risques liés aux incendies (émanation de fumée toxique notamment).

3. La pollution des terres

Le suivi des zones sensibles devrait être amélioré et complété afin de surveiller le niveau de risques engendrés et hiérarchiser les interventions nécessaires. Un système de consigne devrait être remis en place pour certains produits (batterie, ...) difficiles à collecter par les circuits traditionnels.

De plus, la coopération internationale pourrait constituer un élément permettant la rentabilité économique de certaines filières de traitement et de valorisation des déchets.

Enfin, un processus d'évaluation et de contrôle des filières, devrait être mis en œuvre, et le volet répressif à l'encontre des pollueurs devient nécessaire.

C. EVOLUTIONS

Le PREDIS et le PREDAMA seront présentés fin 2010 à l'approbation du Conseil régional.

L'année 2011 sera consacrée à la mise en œuvre du plan et la mise en place d'un observatoire des déchets.

A. CONTEXTE

L'eau à la Réunion est une ressource certes présente en quantité importante, mais elle est inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Face à l'augmentation des besoins, des politiques de gestion ont été mises en œuvre. Lors de la précédente mandature 1998 – 2004, le C.E.S.R. avait fait des propositions concernant la TGAP¹⁰⁶, la mise en œuvre du SDAGE¹⁰⁷, en matière de réseaux d'alimentation d'eau et d'assainissement et de P.P.R.¹⁰⁸

Pour la présente mandature, sa réflexion a particulièrement porté sur la procédure de révision du SDAGE. Il a également contribué à la réflexion sur la problématique de l'eau lors du Grenelle de l'environnement et des Etats Généraux de l'Outre-Mer.

B. PROPOSITIONS¹⁰⁹

En ce qui concerne l'objectif d'un retour au bon état des masses d'eau et du niveau d'assainissement, le C.E.S.R. a estimé nécessaire de réaliser une évaluation exacte du niveau et de la quantité des eaux mobilisables. Il a préconisé au travers de ses différents avis :

- L'amélioration du rendement des réseaux et leur interconnexion,
- L'équipement des réseaux en outils de gestion et de régulation,
- La construction d'unités de traitement pour les eaux de surface,
- La construction de STEP¹¹⁰ et la mise aux normes de celles existantes,
- La promotion des techniques de rétention des eaux pluviales sur les parcelles individuelles pour les usages de type arrosage des jardins,
- La recherche de nouvelles ressources et le développement de nouvelles techniques de captage,
- L'investissement dans des techniques en faveur d'une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau,
- La gestion des risques liés à l'écoulement de l'eau (endiguement des ravines),
- La mise en place d'équipes d'ingénierie de projets.

De plus, il a demandé que l'espace régional dans lequel s'inscrit la Réunion, soit pris en compte dans toutes politiques relatives au domaine de la santé.

I. CONCERNANT PLUS PARTICULIEREMENT LE SDAGE

1. Sur la forme du projet et sa mise en œuvre

Le C.E.S.R. a demandé :

- Qu'un tableau de synthèse des besoins financiers soit présenté (vision globale du coût des actions, leur priorisation et affiner les hypothèses de financement),
- La transparence sur le prix de l'eau (mise en place d'une commission consultative du service public de l'eau dans chaque commune ou intercommunalité),
- Une mise en cohérence avec les autres schémas (SAGEs, SCOT, PLU, PR2D, SDADDT¹¹¹, GERRI, la « Réunion Ile Verte » et orientations du Grenelle de l'environnement),

¹⁰⁶ T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

¹⁰⁷ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

¹⁰⁸ P.P.R. : Plan de Prévention des Risques.

¹⁰⁹ Avis sur le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement (Bureau du 03/06/08 ; Avis sur le SDAGE (Courrier du 24/09/09 ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09 ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer – Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09).

¹¹⁰ STEP : STation d'Épuration.

- Une meilleure implication du consommateur (renforcement de la gouvernance et facilitation de l'accès à l'information),
- La mutualisation de l'ensemble des connaissances acquises à ce jour sur l'eau à la Réunion (mise en place d'une base unique d'information régulièrement enrichie),
- La création d'un laboratoire d'analyse des eaux et d'hygiène du milieu à rayonnement régional (Réunion et Z.O.I.).

Le C.E.S.R. a insisté pour que le Comité de bassin soit un véritable « Parlement » des utilisateurs de l'eau, un espace de synthèse, de coordination des actions et de mutualisation des aides.

2. Sur le fond du projet

a. La gestion quantitative de l'eau

Il a proposé :

- Que des actions fortes pour la maîtrise de la ressource en favorisant l'installation des équipements par la défiscalisation et/ou la modulation de la taxe sur le foncier, soient mises en œuvre,
- Que des recherches plus accentuées soient menées sur les nouvelles techniques de galerie drainante, en moyenne altitude où des ressources peuvent être mobilisées,
- Qu'un dispositif de diagnostic des réseaux domestiques soit mis en place afin de lutter contre les fuites d'eau.

b. La gestion qualitative de l'eau

Pour le C.E.S.R., il était nécessaire de mettre en œuvre des projets conjoints communaux, voire de mettre en place des compétences intercommunales (un soutien financier public national et une adaptation des prescriptions nationales voire européennes sont nécessaires), de même que la responsabilité des opérateurs privés devait être plus développée dans le cadre du SDAGE.

3. La gestion et la protection des milieux

Le C.E.S.R. a demandé :

- La création d'un syndicat mixte réunissant les collectivités,
- La mise en place de contrôles plus fréquents auprès des revendeurs (y compris la grande distribution) de produits potentiellement dangereux pour l'environnement, et signature d'une Charte de qualité environnementale référençant des produits de traitement éco-vertueux et bénéficiant d'une T.V.A. adaptée et d'une exemption de l'octroi de mer,
- La généralisation du SPANC¹¹² en matière d'assainissement non collectif (quand cela était possible, il a proposé que soient unifiés le SPANC et le SPAC¹¹³).

C. EVOLUTIONS

Le Comité de bassin de la Réunion a adopté le SDAGE de la Réunion 2010-2015 le 02 décembre 2009.

¹¹¹ SDADDT : Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

¹¹² SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

¹¹³ SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif.

A. CONTEXTE

La production électrique réunionnaise est issue pour 36 % de ressources renouvelables (essentiellement la bagasse et l'hydraulique) et pour 64 % par le fossile. L'île connaît une croissance de la demande qui oscille entre 3 et 4 % par an. Les nombreuses actions pour la maîtrise de la demande en électricité (M.D.E.) ont contribué à ralentir ce taux.

Parallèlement à l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant et modifiant le marché de la production et de la consommation d'électricité, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000 a donné compétence au Conseil régional afin de réaliser et mettre en œuvre le Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE).

Enfin, dans son rapport sur l'aménagement des mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030, le C.E.S.R. avait abordé la problématique électrique (cf. fiche III – 4). Il a souhaité étendre sa réflexion à l'ensemble de la Réunion. Cela lui a permis d'aborder tant les questions de la production, du transport, de la commercialisation que celles qui concernent le mode de gouvernance, la place de l'habitant, le contrôle et l'évaluation du service public, ...

B. PROPOSITIONS¹¹⁴

Pour le CESER, l'énergie tient un rôle fondamental dans le développement économique et social de la Réunion (elle en est un levier et un préalable). Il a demandé une mobilisation plus efficace de l'ensemble des partenaires pour le long terme afin que les choix des modes de production ne soient plus influencés par l'urgence.

I. DANS LE CADRE DE SON RAPPORT SUR L'ELECTRICITE, le C.E.S.R., a fait des propositions sous différents angles, notamment en ce qui concerne :

- L'élaboration d'un schéma énergétique global à l'échelle de la Réunion avec une mise en cohérence avec les orientations du SAR,
- Une nouvelle gouvernance du système électrique (avec la création d'un comité de pilotage, d'une instance de concertation, d'une maîtrise d'ouvrage intégrée par la mise en œuvre d'un plan général de coordination),
- Le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, issues de la mer,...)
- La défense de la pérennité du service public de l'électricité,
- La valorisation de la place de l'habitant,
- La valorisation de l'innovation technologique,
- L'optimisation de la qualité du réseau,
- Une meilleure utilisation des fonds (notamment européens),
- La mise en place un dispositif de contrôle et d'évaluation de l'efficacité du service public.

II. CONCERNANT LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN, le C.E.S.R. a demandé :

- La tenue d'Assises de l'énergie pour une meilleure communication notamment envers les porteurs de projets et le grand public,

¹¹⁴ Avis sur les documents budgétaires du Conseil régional de 2005 à 2010 ; Avis sur le schéma régional éolien (Assemblée plénière du 25/03/05) ; Avis sur le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Bureau du 03/06/08) ; Avis sur la communication de la commission européenne « *Stratégie pour les régions ultrapériphériques : bilan et perspectives* » (Bureau du 22/04/08) ; Rapport « *Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?* » (Assemblée plénière du 19/11/08) ; Rapport « *L'électricité : un enjeu de développement pour la Réunion* » (Assemblée plénière du 18/10/10).

- D'aller plus loin que les études et les expérimentations (nécessité de s'investir dans une véritable programmation de la production),
- Qu'une mise en cohérence du P.P.I. et du PRERURE soit réalisée.

III. POUR CE QUI EST DU PLAN CLIMAT REGIONAL, il a souligné l'importance :

- D'une valorisation de la production d'électricité à partir des EnR (la production d'électricité est l'une des principales causes de rejet de CO2 dans l'atmosphère),
- De développer les recherches et les techniques de stockage,
- De se doter d'un règlement thermique (normes réglementaires) permettant une moindre consommation mais aussi le développement des énergies renouvelables.

III. EN MATIERE DE CHAUFFE-EAU SOLAIRES, le C.E.S.R. a demandé que :

- Des aides spécifiques soient attribuées en complément du crédit d'impôt en ce qui concerne leur installation,
- Les logements sociaux et privés, en individuel ou collectif, en soient dotés dès leur construction ainsi que de tous systèmes permettant les économies d'énergies.

IV. POUR LE PHOTOVOLTAÏQUE, le C.E.S.R. a indiqué que des entreprises qui disposaient de toitures pouvant accueillir des panneaux, restaient dans l'attente d'une filière mieux structurée. Il a proposé que le Conseil régional soutienne également les installations de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.

Concernant la **MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE (M.D.E.)**, l'action de promotion des lampes à basse consommation devait s'inscrire dans le temps pour les particuliers, et être mobilisée lors de la construction de logements sociaux. En général, l'offre de produits à basse consommation, devrait être étendue et bénéficié d'une moindre taxation (T.V.A., octroi de mer).

Il a aussi suggéré que les collectivités locales élaborent leur propre Agenda 21 interne en prenant en compte la problématique énergétique (meilleure lutte contre le gaspillage énergétique) et que le secteur de la recherche et développement se développe et soit soutenu localement.

Plus généralement, il y avait nécessité (cf. fiche VII - 5)

- De sécuriser et développer les réseaux de transport et de distribution,
- D'accompagner le développement des EnR par la construction à mi-hauteur de centrales déconcentrées de production d'électricité,
- De garantir le service public de l'électricité dans un contexte de profonde mutation.

C. EVOLUTIONS

En 2006, le Conseil régional a décidé d'arrêter le régime d'aide aux particuliers et de mener une réflexion avec les opérateurs pour la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur des personnes à revenu modeste. Il a attribué aux opérateurs sociaux des aides financières pour équiper en chauffe-eau solaire leur parc de logements.

Cette même année, la SAPRIM a installé sur ses 10 000 m² de toiture des panneaux photovoltaïques faisant de la Réunion la région française hébergeant le plus grand nombre d'installations photovoltaïques raccordées au réseau. Suite à l'appel à projet lancé en 2007, l'installation de panneaux solaires s'est accélérée sur les toitures des entreprises réunionnaises.

Suite au Grenelle de l'Environnement, le programme GERRI (Green Energy Révolution Réunion Island) a été proposé. Il est conduit conjointement par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général. Il associe des industriels et investisseurs, et vise à poursuivre la maîtrise de la production et de la consommation, à trouver des solutions économes pour le stockage de l'énergie, pour le développement de modes de déplacement moins consommateurs d'énergie, pour un urbanisme et aménagement écologiques.



VIII - COOPERATION

A. CONTEXTE

La coopération régionale à partir de la Réunion, à destination des pays de la zone, laisse apparaître un décalage entre les souhaits, les possibles et dynamiques réels. Elle est principalement marquée par :

- Le statut de la Réunion¹¹⁵, source d'avantages, mais aussi de contraintes dans le cadre des relations extérieures,
- La démultiplication des instances compétentes (Etat, Région, Département, Chambres consulaires,...),
- La faiblesse des relations économiques dans la zone (au départ ou à destination de la Réunion),
- Des dispositifs financiers européens difficiles à mobiliser,
- Une absence de culture et de pratique.

B. PRECONISATIONS¹¹⁶

Le C.E.S.R., à plusieurs reprises, a proposé des orientations stratégiques susceptibles d'être mises en œuvre ainsi que des actions en découlant, afin de passer d'une coopération de la France « dans » l'océan Indien à une coopération de la France « dans et de » l'océan Indien.

I. DEVELOPPER UNE VISION COMMUNE ET PARTAGEE EN MATIERE DE COOPERATION A LA REUNION afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité. Pour cela, il y avait nécessité de :

- **Désigner la Région comme chef de file** de la coopération décentralisée pour une coordination structurée organisée au niveau régional,
- **Créer une Conférence Locale de la Coopération et du Co-développement** (réunissant les partenaires locaux institutionnels, économiques et sociaux) pour informer et discuter régulièrement des orientations,
- **Valider un plan stratégique global de développement**, dont la coopération constituerait un des axes,
- **Disposer d'une approche analytique et synthétique**, consolidée, regroupant l'ensemble des interventions de la Réunion,
- **Renforcer la déconcentration des services ministériels en charge de la coopération dans la zone** pour faciliter le travail en commun et permettre la remontée au niveau parisien des attentes de la Réunion.

II. ACCROITRE LA REPRESENTATIVITE DE LA REUNION A L'EXTERIEUR EN :

- **Implantant des représentations extérieures :**
 - * Dans les *pays partenaires*, en :
 - créant des antennes, pour permettre notamment aux entreprises réunionnaises d'être informées des appels d'offres de marchés,
 - utilisant la base logistique des Ambassades et Consulats français (accueil des agents des collectivités locales de la Réunion).

¹¹⁵ Région française mono départementale et RUP.

¹¹⁶ Note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » (Bureau du 08/07/05) ; Avis sur les documents budgétaires du Conseil régional de 2005 à 2010 ; Contribution sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives (Bureau du 22/04/08) ; Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer (Assemblée plénière du 03/07/09) ; Avis sur les Etats Généraux de l'Outre-Mer - Réunion (Assemblée plénière du 19/08/09) ; Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2011 (Assemblée plénière du 03/11/10).

- * auprès des autorités européennes (Bureau ou Antenne) pour faire connaître, assurer une veille juridique et défendre la Réunion.
- **Soutenant les démarches pour une plus grande reconnaissance de la Réunion au sein des regroupements régionaux** (COMESA, IOR-ARC, ...) pour faire prendre en compte les intérêts réunionnais (ex. des A.P.E. : cf. fiche VI - 2).

III. DEVELOPPER LES ECHANGES ECONOMIQUES EN :

- **Positionnant la Réunion comme plateforme de la France et de l'Europe dans la Z.O.I.**
- **Faisant la promotion des atouts de la Réunion** notamment au travers des activités fortement capitalistiques, technologiques, culturelles et scientifiques et de ses avantages comparatifs en mettant :
 - * en valeur son expertise pour répondre aux appels d'offres dans la Z.O.I.,
 - * en place une veille économique.
- **Mettant en place une assistance technique** pour répondre aux appels à projets (nationaux ou européens),
- **Développant une culture de réseau** entre les acteurs réunionnais (en interne et externe) pour bénéficier des niches potentielles de coopération,
- **Faisant de la recherche, le moteur de l'innovation et du rayonnement régional en :**
 - * Positionnant la Réunion en tant que pôle d'excellence de la France et de l'Europe dans la zone,
 - * Prévoyant l'implantation de laboratoires européens en lien avec les problématiques locales et en renforçant les moyens et l'autonomie de ceux déjà existants.
- **Bâtissant des stratégies communes avec les pays environnants** dans le domaine de la **pêche** (zone Sud-Ouest) et en **développant la coopération** dans des domaines tels que l'aquaculture, la santé, la formation, l'environnement, les énergies renouvelables, le tourisme, ...,
- **Raccourcissant les délais de délivrance des visas** afin de faciliter les démarches de prospection des entreprises étrangères,
- **Développant la desserte (aérienne et maritime) et les infrastructures numériques,**
- **Favorisant la maîtrise des langues étrangères,**
- **Soutenant l'implantation de représentations étrangères à la Réunion.**

C. EVOLUTIONS

La mise en place fin 2009 des instances de coordination et de concertation FED/FEDER, outre la sensibilisation des différents partenaires de la zone sur les procédures et programmes, a permis de définir une méthode de travail, devant contribuer à la mobilisation des financements. En 2011, les premiers projets communs devraient se concrétiser. La collectivité régionale a inscrit l'insertion régionale au cœur de sa stratégie de développement, en cohérence avec les orientations tant de l'Europe que du Gouvernement français, tout en lui assignant une dimension davantage économique.

L'établissement de postes avancés (sous la forme d'antennes de la Région) devrait se faire en 2011.

Le Conseil régional a défini un nouveau mode de gouvernance des relations internationales et de la coopération régionale reposant sur :

- L'élaboration d'une stratégie concertée et partagée,
- L'association du secteur privé à la politique de coopération,
- L'optimisation des partenariats,
- Les représentations à l'étranger.

La déclaration du Conseil des ministres des pays de la C.O.I. prévoit la mise en place d'une coordination des acteurs concernés afin de faire des propositions concrètes en matière de renforcement et de développement des échanges commerciaux.

A. CONTEXTE

Les A.P.E. sont des accords visant à développer le libre échange entre l'Union Européenne et les pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Basés sur l'asymétrie, ils doivent permettre aux pays signataires d'exporter en Europe sans payer de droits de douane. Ils prévoient la suppression progressive, sur le long terme, de ces droits sur les produits entrant dans les pays A.C.P., pour les pays européens.

L'Europe négocie avec les unions douanières existantes, l'acceptation de certaines barrières pour accéder aux marchés voisins. La méthode adoptée a été de demander aux RUP (via leur Etat) d'identifier les impacts des A.P.E., en établissant des listes de produits dits « sensibles ».

B. PRECONISATIONS¹¹⁷

Le C.E.S.R. s'est prononcé sur ce sujet à la suite d'une saisine du Président du Conseil régional.

Dans un premier temps, sur l'analyse des différents secteurs économiques, le C.E.S.R. a appelé à la prudence compte tenu de la position des parties adverses et de l'entrée de la République d'Afrique du Sud dans les négociations. Il a souligné la nécessité de respecter 3 principes de base - parallélisme, différenciation et cohérence - et précisé que les conditions d'application des A.P.E., pour les RUP, devaient se trouver dans un protocole additionnel (en particulier pour les services). Il a proposé l'association de l'ensemble des acteurs locaux (économiques et sociaux) à la réflexion, compte tenu de la faible appropriation constatée. Par ailleurs, la Réunion étant confrontée à 2 négociations, l'inclusion de la République d'Afrique du Sud dans les négociations compliquant les données, la proposition était d'avoir des listes (défensives et offensives) différentes.

Dans un deuxième temps, il a fourni des éléments techniques représentatifs des intérêts économiques de la Réunion et fait des constats sur la prise en considération de la Réunion-RUP, tant par Bruxelles que par Paris, avec de nécessaires pistes de réflexions et d'actions.

Concernant les approches techniques, en préalable, le C.E.S.R. a demandé l'exclusion de l'octroi de mer de toute négociation et a fait des propositions en ce qui concerne les listes dites « offensives et défensives ».

La prise en considération institutionnelle de la Réunion, tant **par Bruxelles** que **par Paris**, passe par :

- **La prise en compte de sa situation particulière** qui justifiait :
 - * une intervention des plus hautes autorités de l'Etat,
 - * un véritable contenu à apporter à l'article 299§2,
 - * un travail d'explication des RUP pour les valoriser en tant que territoire de l'Europe,
 - * que ce dossier soit relayé et défendu fortement, d'une seule voix, par les autorités compétentes de l'île au plus haut niveau de l'Etat, puis de l'UE et des A.C.P.
- **La nécessité d'être au plus près des informations**
Une représentation permanente chargée du lobbying, de la promotion de l'île, de l'avancement des dossiers, de la veille sur les politiques communautaires se devait d'être mise en place.
- **Une unité dans les interventions**
Une plateforme commune doit véhiculer un message unanime (« parler d'une même voix »).

¹¹⁷ Premier avis sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part (Bureau du 14/03/07) ; Deuxième avis sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part (Bureau du 07/06/07).

C. EVOLUTIONS

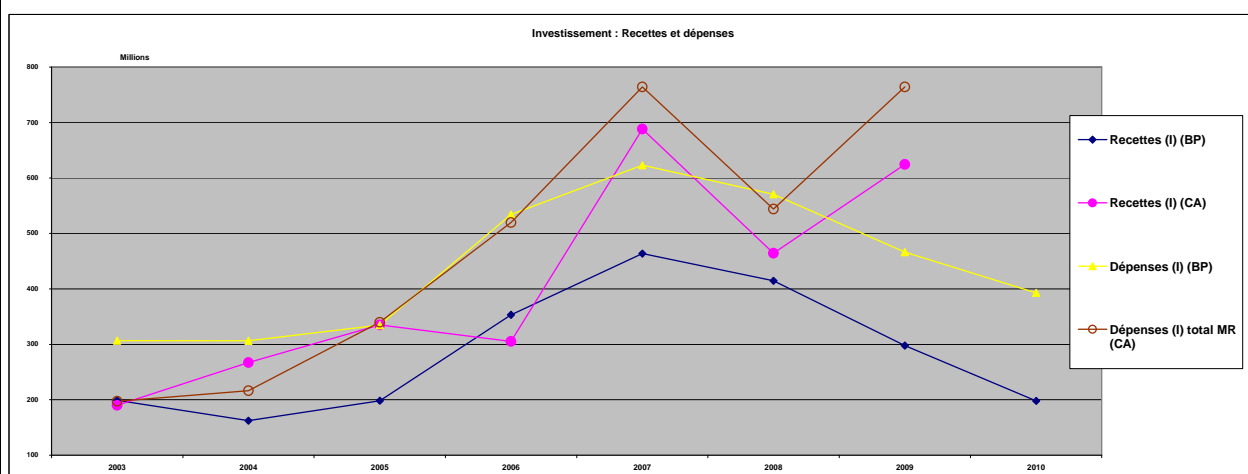
Certains pays de la zone ont signé des accords intérimaires concernant l'échange des marchandises (Botswana, Swaziland, Lesotho, Mozambique, Maurice, Madagascar,) ou complets (Caraïbes). Pour d'autres, la négociation est toujours en cours.



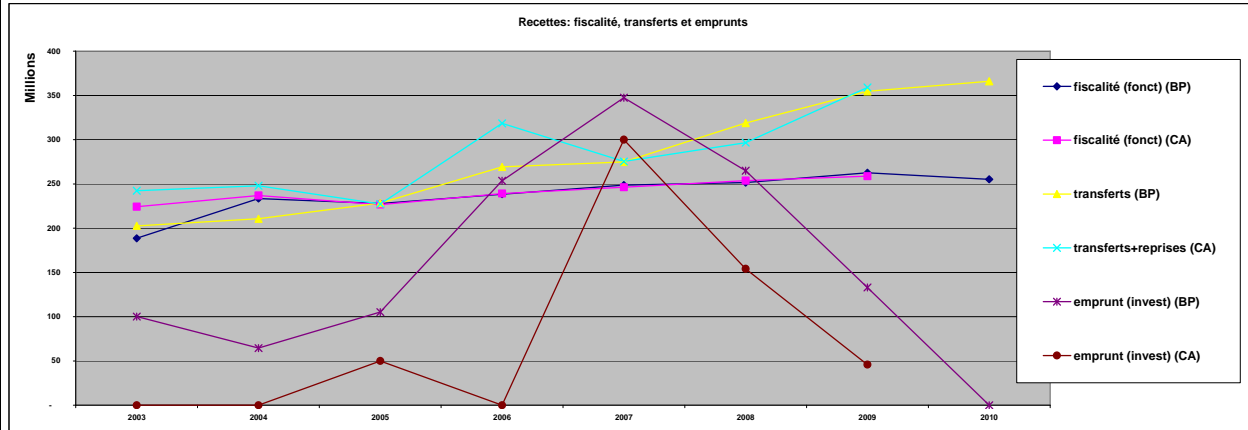
ANNEXES

Annexe 1 : Evolutions budgétaires

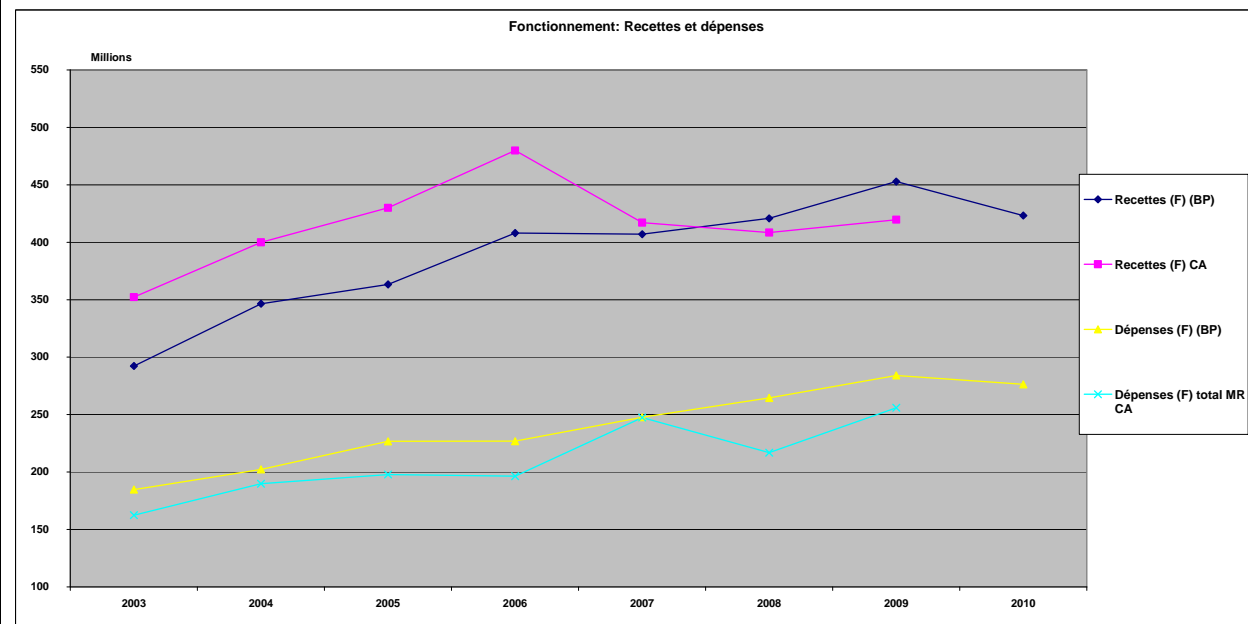
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes (I) (BP)	199 107 201	162 146 538	198 215 200	353 149 189	463 721 540	414 645 000	297 669 554	197 982 410
Recettes (I) (CA)	189 931 066	267 214 475	335 037 926	305 281 762	688 184 764	464 160 060	624 426 461	
Dépenses (I) (BP)	306 628 520	306 293 745	334 691 575	534 200 845	623 044 050	570 775 000	466 306 000	392 757 000
Dépenses (I) total MR (CA)	197 273 163	216 465 272	339 670 598	519 700 400	764 391 081	543 996 278	764 165 655	



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
fiscalité (fonct) (BP)	188 676 500	233 614 582	227 865 600	238 348 000	248 615 730	251 528 000	262 736 000	255 193 000
fiscalité (fonct) (CA)	224 296 117	236 915 059	226 668 490	239 150 571	246 352 423	253 771 063	258 802 211	
transferts (BP)	202 653 758	210 595 930	228 349 535	269 150 523	274 870 920	318 839 000	354 751 554	366 045 410
transferts+reprises (CA)	242 325 607	247 869 545	227 457 814	318 532 711	275 399 235	296 622 174	358 977 438	
emprunt (invest) (BP)	100 147 342	64 468 563	105 295 415	253 612 989	347 297 840	265 000 000	133 000 000	-
emprunt (invest) (CA)	-	-	50 000 000	-	300 000 000	154 020 000	45 980 000	

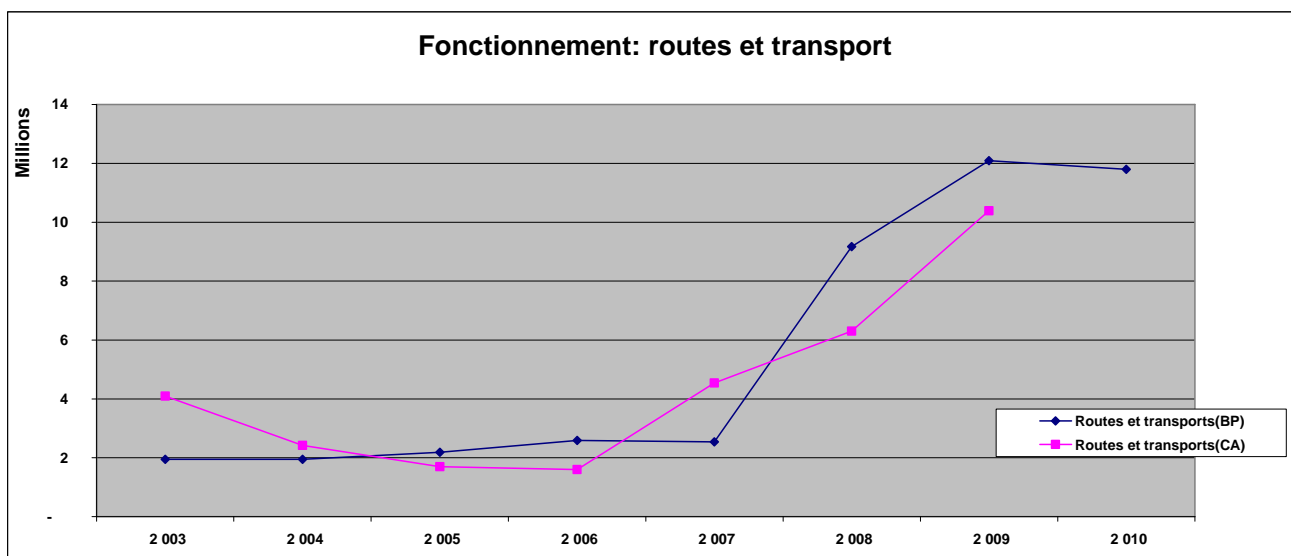


	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes (F) (BP)	292 370 399	346 532 537	363 295 350	407 962 323	407 062 800	420 722 000	452 818 000	423 256 000
Recettes (F) CA	352 244 696	400 001 080	429 999 039	479 932 777	417 100 319	408 400 173	419 671 294	
Dépenses (F) (BP)	184 849 080	202 385 330	226 818 975	226 910 667	247 740 290	264 592 000	284 181 554	276 408 410
Dépenses (F) total MR CA	162 471 648	189 839 621	197 839 377	196 399 352	247 467 046	216 892 739	255 898 378	

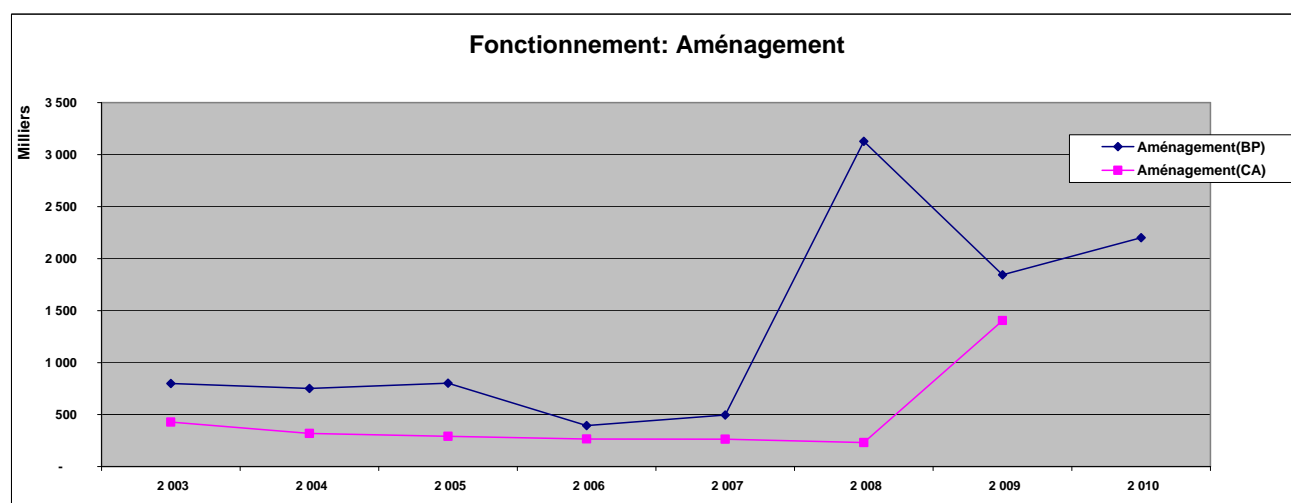


Fonctionnement

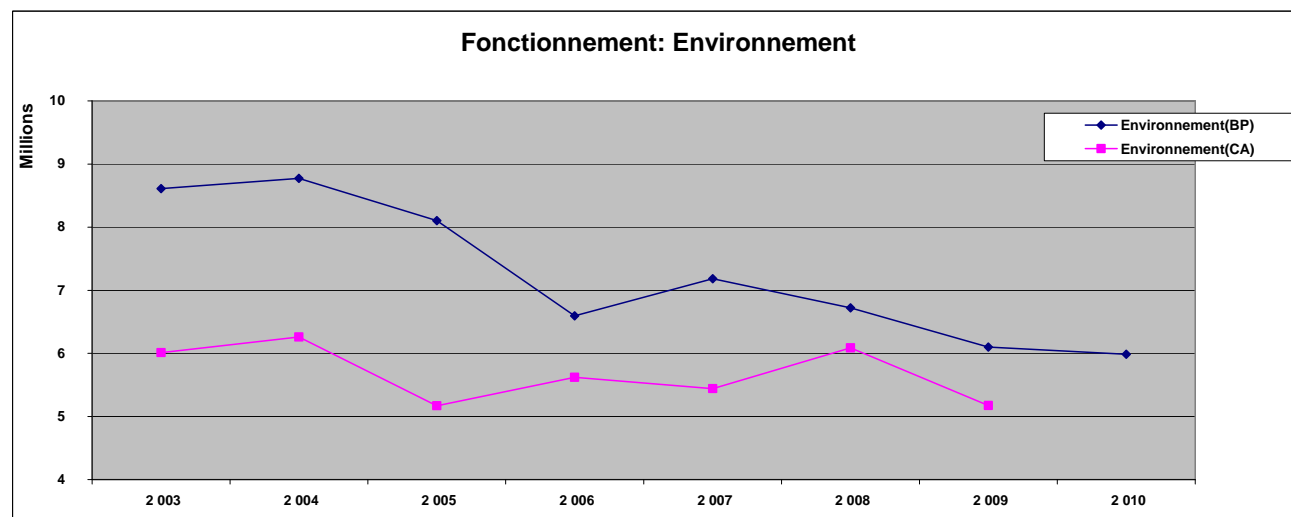
	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Routes et transports(BP)	1 948 000	1 948 000	2 188 000	2 588 000	2 545 000	9 175 000	12 092 500	11 799 000
Routes et transports(CA)	4 098 145	2 421 613	1 697 000	1 596 667	4 541 347	6 301 021	10 389 781	



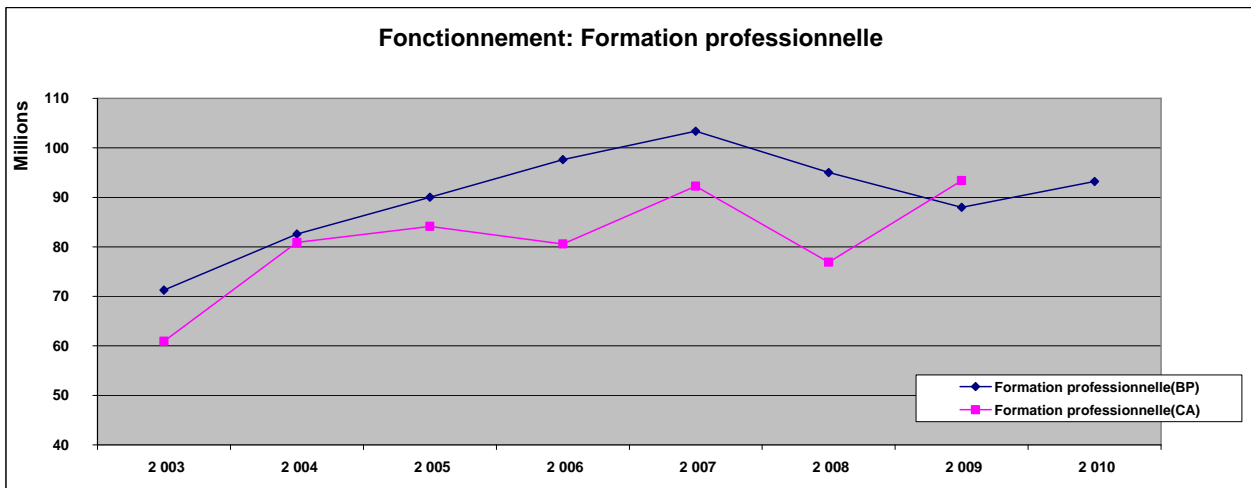
	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Aménagement(BP)	798 000	750 000	801 540	393 000	497 000	3 128 500	1 844 500	2 201 000
Aménagement(CA)	428 961	319 556	291 959	264 824	263 662	230 533	1 405 184	



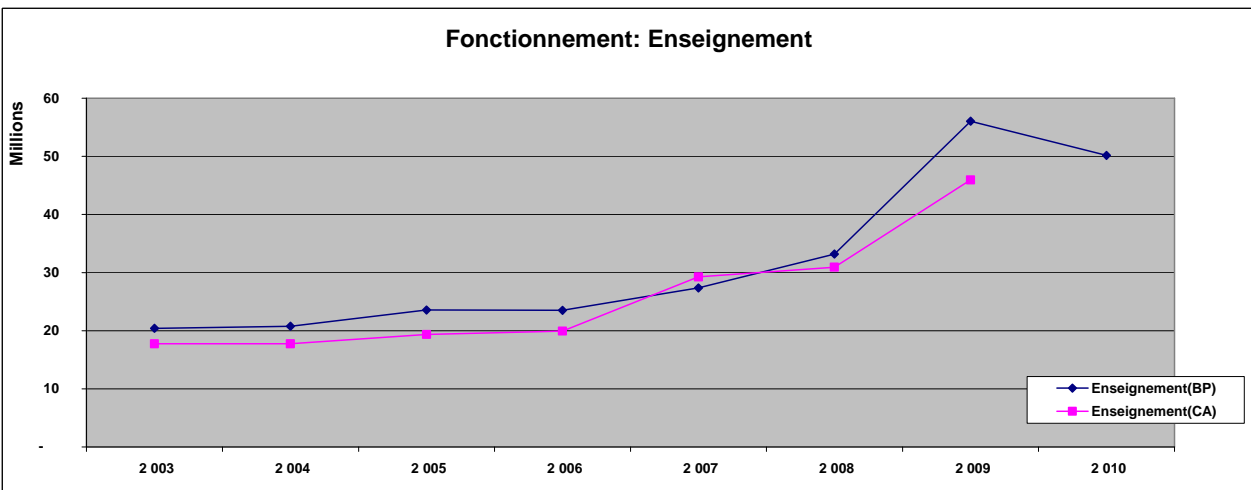
	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Environnement(BP)	8 609 561	8 770 940	8 103 900	6 593 250	7 184 000	6 720 000	6 100 000	5 985 000
Environnement(CA)	6 012 556	6 260 334	5 170 744	5 619 931	5 440 710	6 088 238	5 174 919	



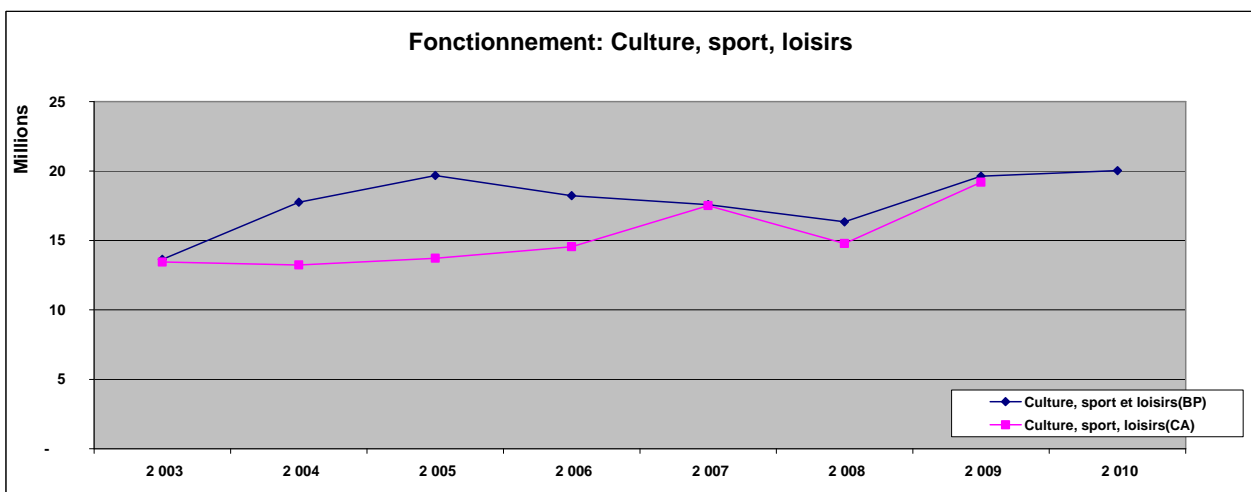
	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Formation professionnelle(BP)	71 253 514	82 575 215	90 018 615	97 619 000	103 364 000	95 000 000	88 000 000	93 200 000
Formation professionnelle(CA)	60 925 733	80 883 878	84 133 002	80 585 349	92 256 430	76 904 140	93 370 386	



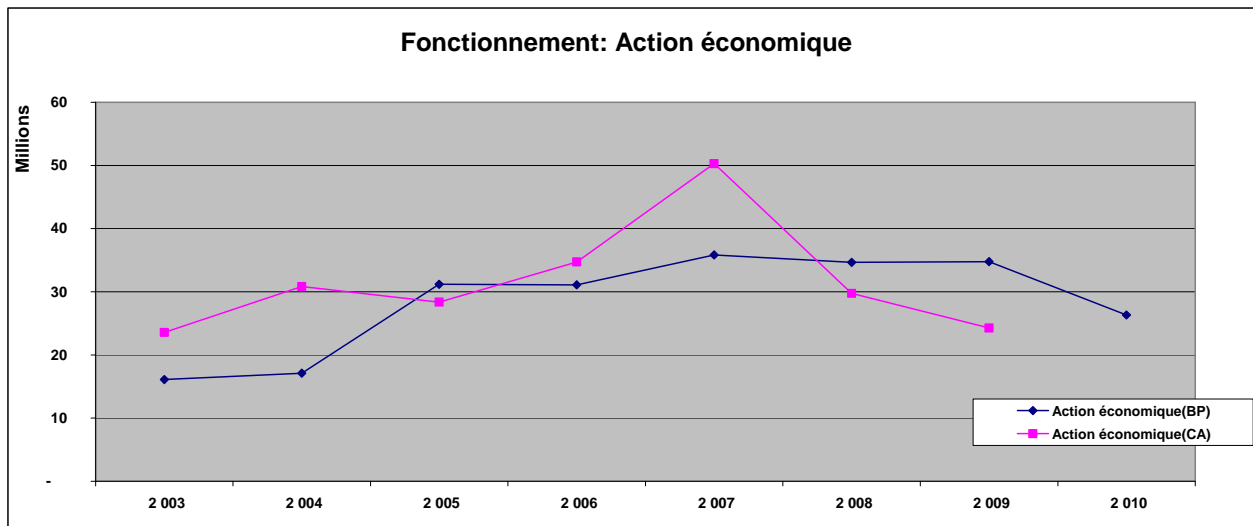
	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Enseignement(BP)	20 427 001	20 780 534	23 579 570	23 508 000	27 354 445	33 184 000	56 042 800	50 161 000
Enseignement(CA)	17 750 289	17 736 125	19 363 104	19 937 422	29 249 005	30 942 515	45 948 514	



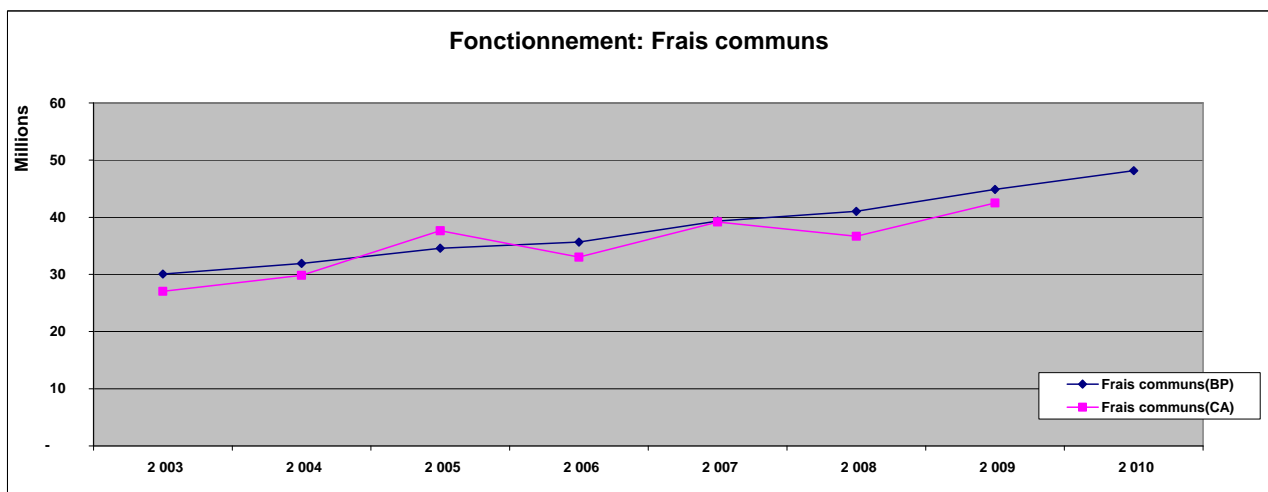
	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Culture, sport et loisirs(BP)	13 641 871	17 763 452	19 675 805	18 225 050	17 584 625	16 337 000	19 624 000	20 032 000
Culture, sport, loisirs(CA)	13 443 978	13 228 167	13 712 126	14 558 645	17 517 614	14 788 181	19 192 062	



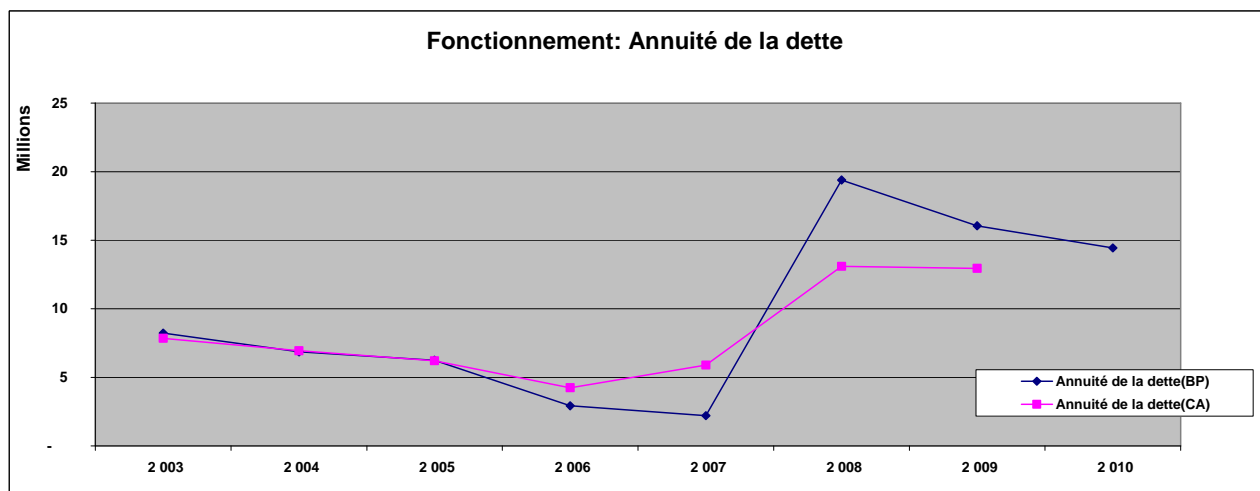
	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Action économique(BP)	16 091 121	17 119 280	31 169 380	31 077 500	35 842 500	34 663 500	34 782 000	26 324 000
Action économique(CA)	23 543 989	30 832 967	28 338 220	34 710 444	50 282 305	29 737 004	24 271 136	



	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Frais communs(BP)	30 055 398	31 919 730	34 603 840	35 647 012	39 335 220	41 045 880	44 860 754	48 157 500
Frais communs(CA)	27 023 472	29 839 138	37 633 560	33 019 460	39 190 031	36 669 792	42 485 433	

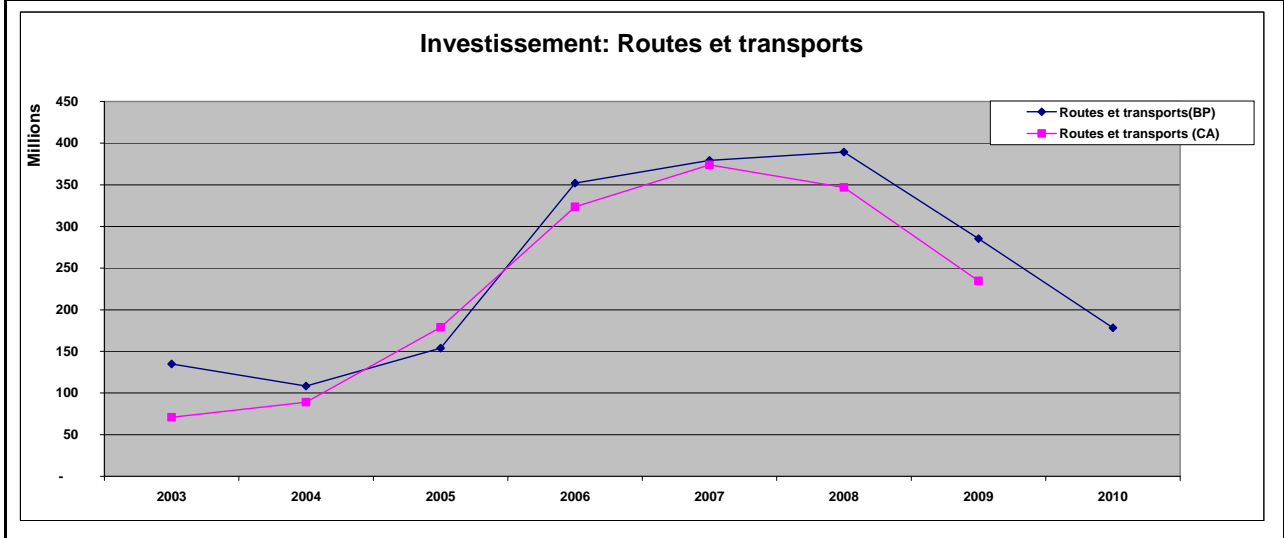


	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Annuité de la dette(BP)	8 233 377	6 862 288	6 250 110	2 932 000	2 206 500	19 385 120	16 049 000	14 439 409
Annuité de la dette(CA)	7 846 419	6 942 580	6 211 789	4 242 855	5 896 532	13 090 758	12 942 033	

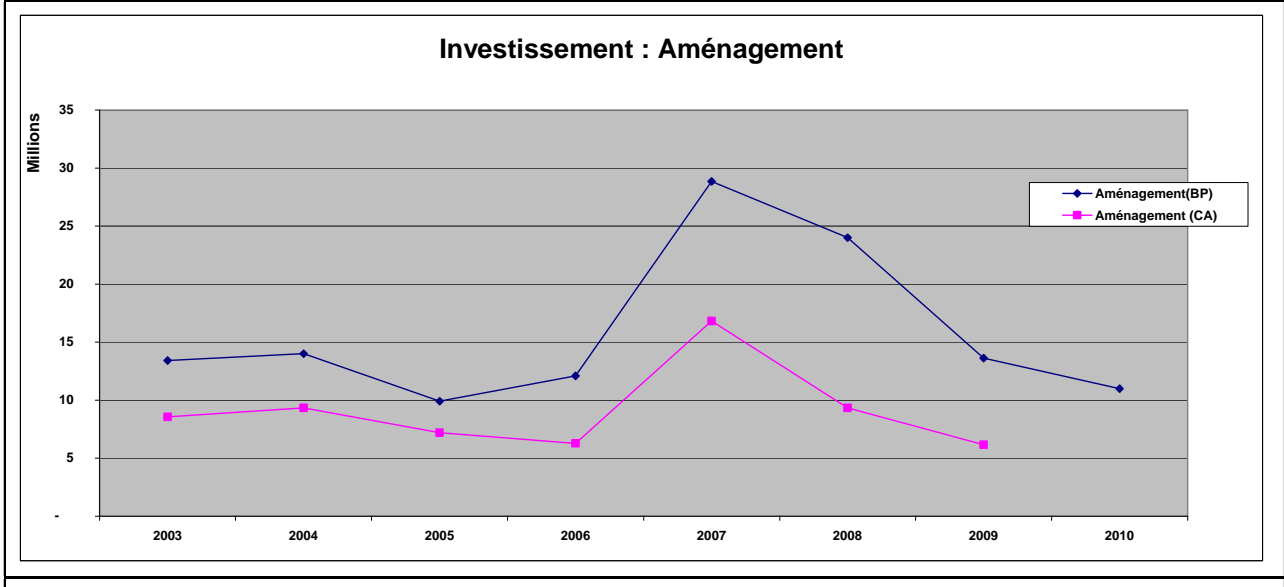


Investissement

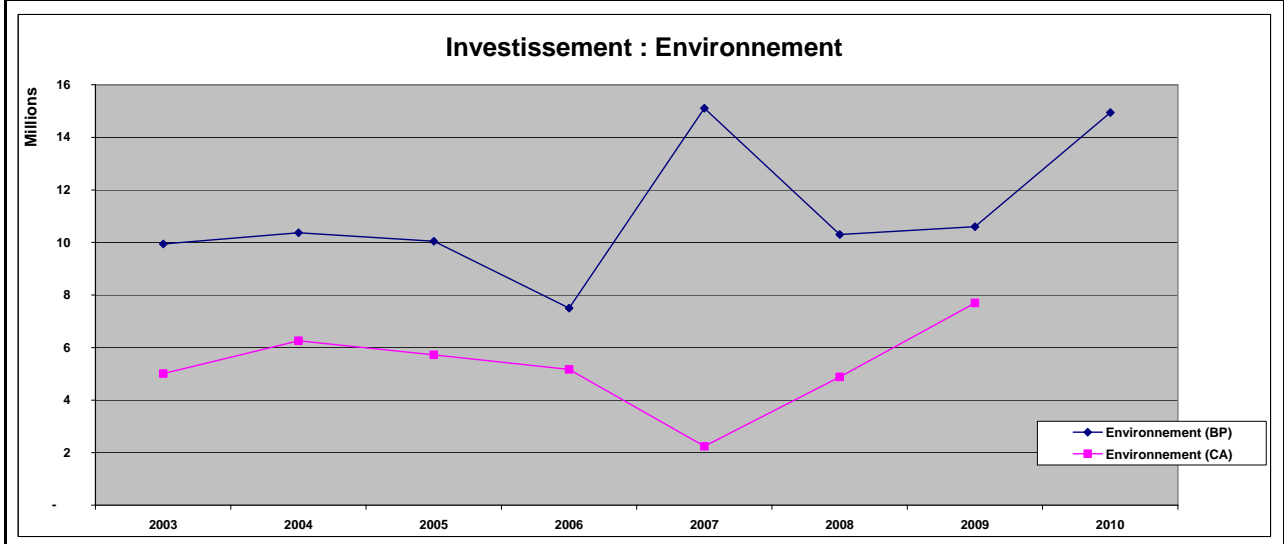
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Routes et transports(BP)	134 797 000	108 494 000	153 914 500	352 030 000	379 388 000	389 300 000	285 285 000	178 331 000
Routes et transports (CA)	70 947 090	88 897 406	178 978 185	323 600 516	373 851 946	346 830 614	234 595 208	



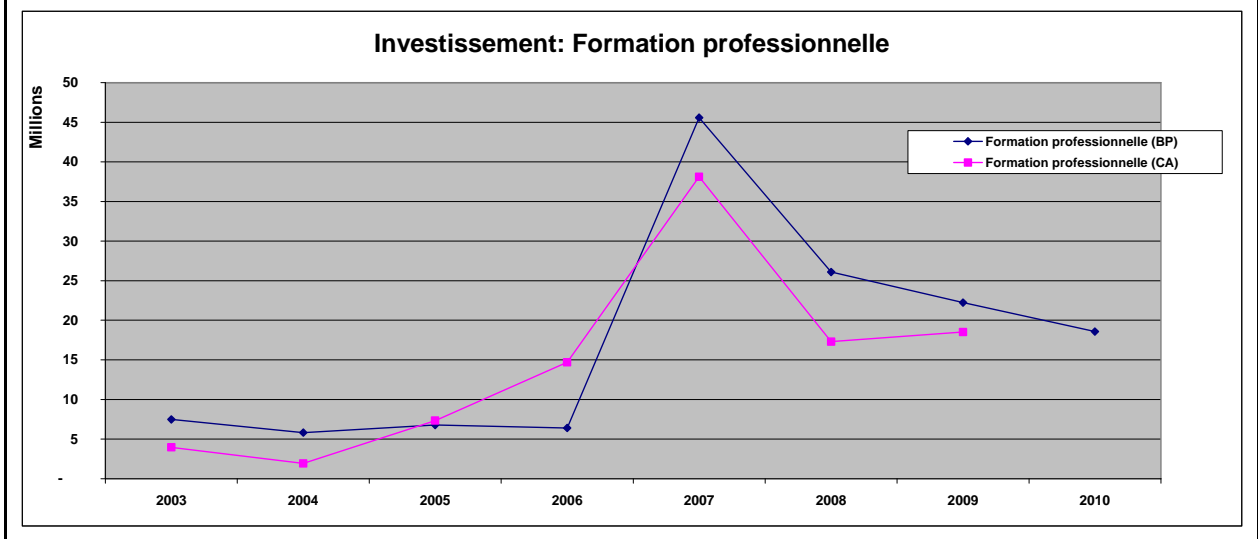
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aménagement(BP)	13 423 140	14 002 588	9 903 000	12 090 000	28 848 250	24 007 000	13 627 000	10 999 000
Aménagement (CA)	8 569 580	9 337 910	7 203 074	6 275 703	16 829 057	9 336 671	6 166 092	



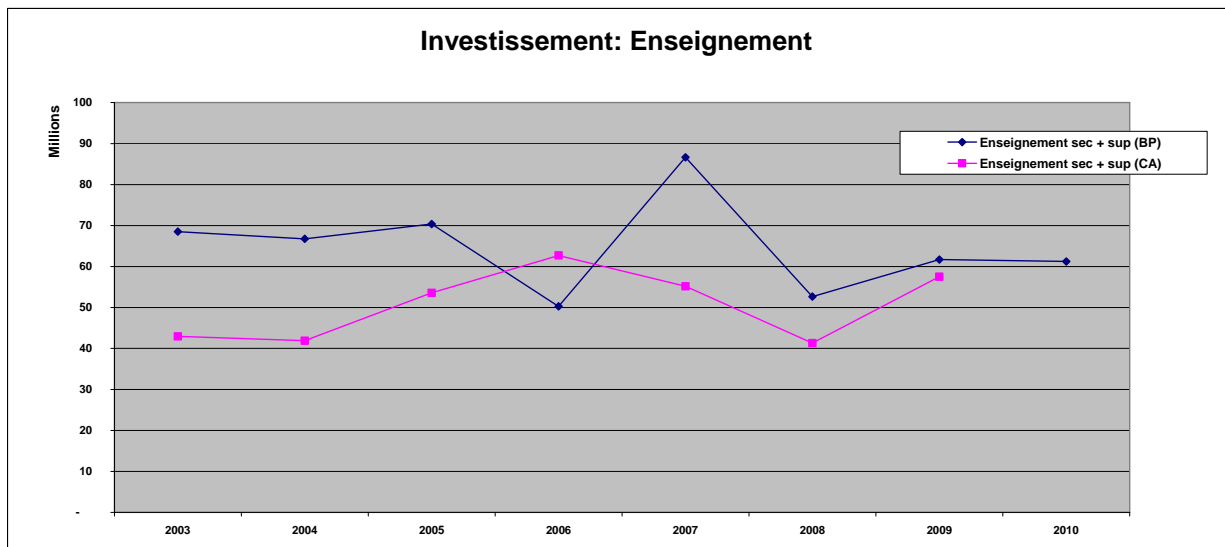
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Environnement (BP)	9 939 500	10 369 000	10 047 700	7 498 910	15 112 000	10 300 000	10 600 000	14 940 000
Environnement (CA)	5 005 040	6 258 243	5 721 890	5 168 514	2 242 179	4 879 678	7 694 181	



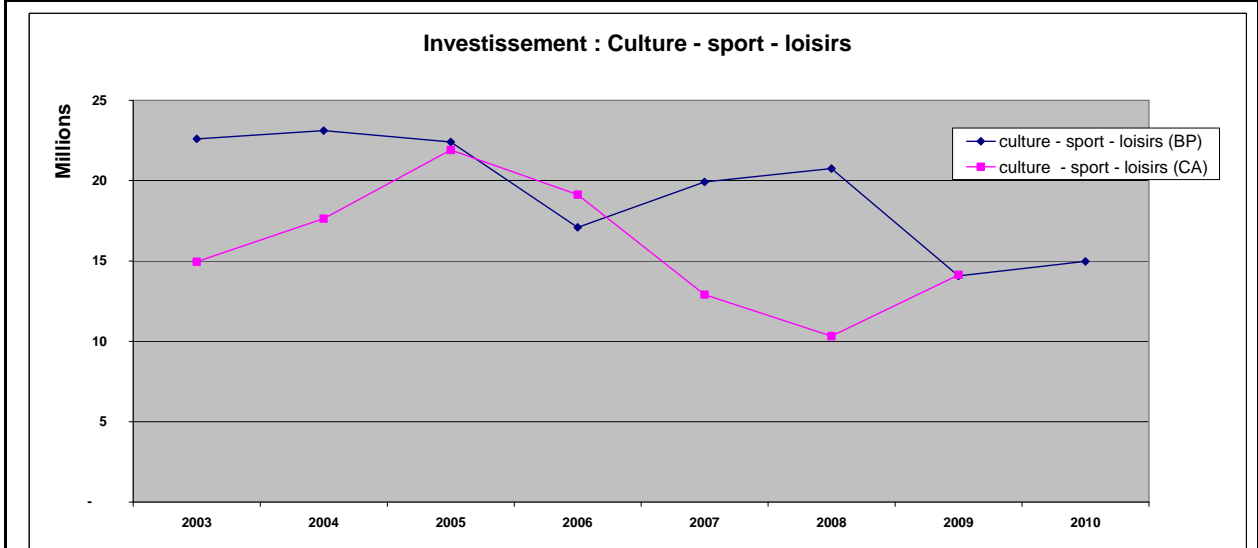
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Formation professionnelle (BP)	7 485 369	5 832 400	6 777 000	6 400 000	45 583 000	26 085 000	22 235 000	18 576 000
Formation professionnelle (CA)	3 969 058	1 928 798	7 351 411	14 701 068	38 103 328	17 300 197	18 521 834	



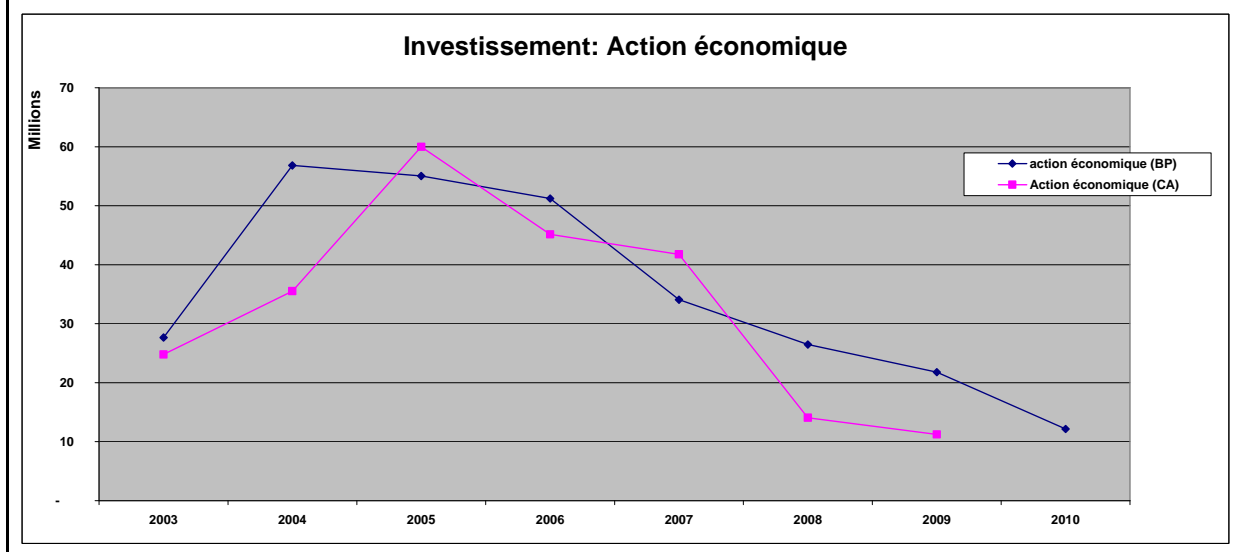
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Enseignement sec + sup (BP)	68 521 839	66 762 950	70 361 250	50 280 000	86 655 150	52 667 000	61 700 000	61 242 000
Enseignement sec + sup (CA)	42 941 256	41 897 462	53 579 237	62 693 561	55 161 131	41 328 798	57 512 225	



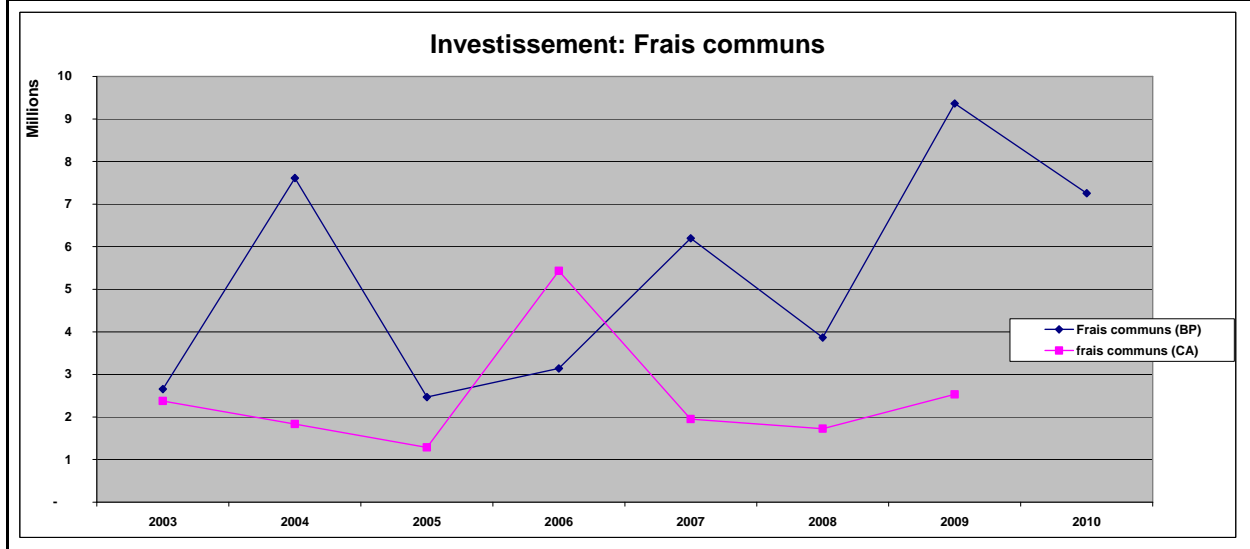
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
culture - sport - loisirs (BP)	22 602 977	23 112 540	22 405 700	17 089 000	19 913 650	20 751 000	14 069 000	14 981 000
culture - sport - loisirs (CA)	14 951 001	17 630 958	21 907 730	19 127 711	12 910 611	10 322 870	14 133 577	



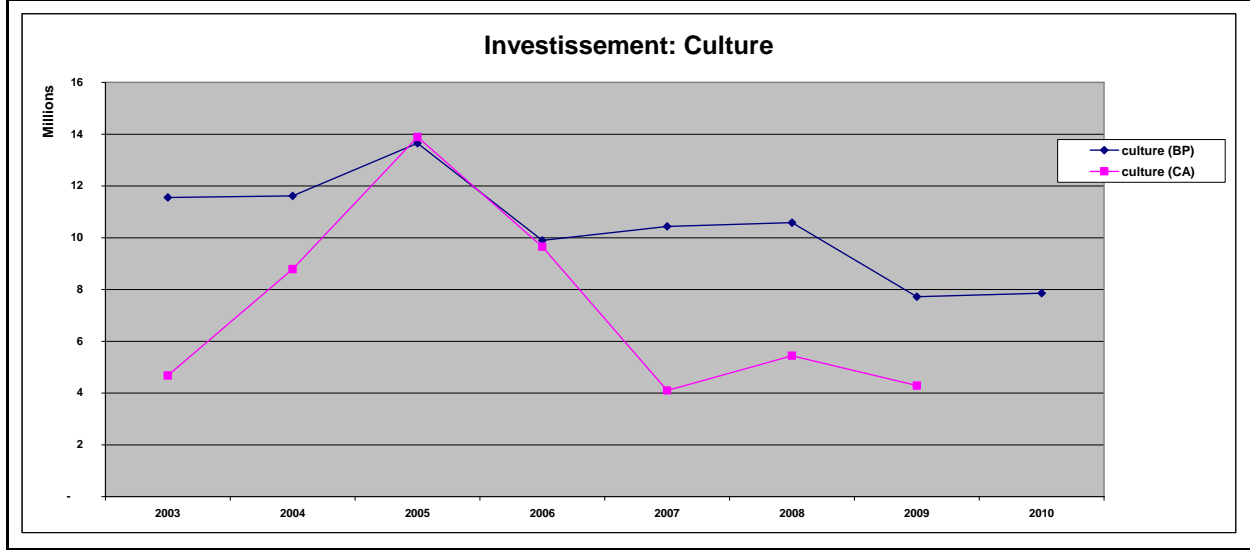
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
action économique (BP)	27 660 609	56 844 991	55 053 000	51 223 200	34 082 000	26 460 000	21 778 500	12 154 000
Action économique (CA)	24 801 618	35 513 196	59 979 022	45 151 432	41 765 848	14 053 562	11 218 046	



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Frais communs (BP)	2 656 725	7 610 725	2 466 225	3 142 735	6 199 000	3 867 000	9 363 000	7 254 000
frais communs (CA)	2 374 774	1 835 611	1 284 995	5 431 708	1 949 306	1 727 715	2 530 979	



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
culture (BP)	11 560 588	11 615 600	13 650 800	9 895 000	10 440 000	10 582 000	7 721 000	7 861 000
culture (CA)	4 676 502	8 792 400	13 891 867	9 651 025	4 096 787	5 443 993	4 289 401	



Annexe 2 : liste des avis, rapports, contributions

ADOpte PAR LE BUREAU	ADOpte EN ASSEMBLEE PLENIERE	THEMES ETUDIES
	25 mars 2005	Saisines du Conseil régional : * Avis sur le schéma régional éolien * Avis sur le volet complémentaire du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) III * Avis sur le rapport "Octroi de mer sur les tabacs"
2 juin 2005		Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de contribution régionale au cadre de référence stratégique national France - volet "convergence - RUP" et sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national de développement rural France - volet "convergence - RUP"
15 juin 2005		Saisines du Conseil régional : Avis sur le projet de contribution régionale au plan stratégique national pour la pêche volet "convergence - RUP"
	17 juin 2005	Saisines du Conseil régional : * Avis sur le projet de décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) pour l'exercice 2005 * Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2004
8 juillet 2005		Autosaisine : Note "Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien"
6 septembre 2005		Saisine de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation : Contribution sur le projet de Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) III
	18 octobre 2005	Saisines du Conseil régional : * Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2006 * Avis sur le projet de décision modificative n° 2 du Conseil régional pour l'exercice 2005
	12 décembre 2005	Saisines du Conseil régional : * Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2006 * Avis sur le projet de décision modificative n° 3 du Conseil régional pour l'exercice 2005 * Avis sur le Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.)
13 janvier 2006		Saisine : Avis des commissions "Développement durable" et "Développement économique" sur l'impact attendu du Parc National de la Réunion en matière d'emploi et d'activité économique
	11 avril 2006	* Bilan d'activité du C.E.S.R. pour l'exercice 2005 * Motion sur la Route du Littoral
16 juin 2006		Saisine du Conseil régional : Avis sur l'évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer
	20 juin 2006	Saisines du Conseil régional : * Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2005 * Avis sur le projet de décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) pour l'exercice 2006
4 juillet 2006		Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de diagnostic en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013

ADOpte PAR LE BUREAU	ADOpte EN ASSEMBLEE PLENIERE	THEMES ETUDIES
17 août 2006		Saisine de l'Etat : Avis sur les solutions pour la nouvelle liaison Saint-Denis/Ouest : concertation de l'Etat juin/juillet 2006
12 septembre 2006		Saisine : Projet de stratégie intégrée en vue de la préparation des programmes européens 2007-2013 : vers un modèle réunionnais de compétitivité et de solidarité
	22 novembre 2006	Saisines du Conseil régional : * Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2007 * Avis sur le projet de décision modificative n° 2 du Conseil régional pour l'exercice 2006
	18 décembre 2006	Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2007 Autosaisine : Note "La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) : un enjeu de taille et une réelle opportunité"
14 février 2007		Saisines du Conseil régional : * Avis sur le projet de décret relatif à la création d'un Observatoire des Prix et des Revenus dans les régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion * Avis sur le projet de contrat de projets Etat/Région/Département 2007-2013
14 mars 2007		Saisine du Conseil régional : Premier avis sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part
	16 mars 2007	* Bilan d'activités du C.E.S.R. pour l'exercice 2006 Autosaisine : * Note "Le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion"
7 juin 2007		Saisine du Conseil régional : Deuxième avis sur les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) en négociation entre l'Union européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part
	15 juin 2007	Saisines du Conseil régional : * Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2006 * Avis sur le projet de décision modificative n° 1 (budget supplémentaire) pour l'exercice 2007
	26 octobre 2007	Saisines du Conseil régional : * Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2008 * Avis sur le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2007 * Avis sur le rapport d'information relatif à l'utilisation de la dotation 2006 du fonds régional pour le développement et l'emploi Autosaisines : * Avis sur le projet présidentiel pour le développement économique de l'outre-mer * Note "Le congé-solidarité : une solution pour la Réunion"
	28 décembre 2007	Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2008
11 mars 2008		Autosaisine : Premières réflexions sur le projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer

ADOPTE PAR LE BUREAU	ADOPTE EN ASSEMBLEE PLENIERE	THEMES ETUDIES
22 avril 2008		Autosaisine : Contribution sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie pour les RUP : bilan et perspectives
	23 mai 2008	Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer
3 juin 2008		Saisines du Conseil régional : * Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2007 * Avis sur le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
	4 novembre 2008	Saisines du Conseil régional : * Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2009 * Avis sur le projet de décision modificative n° 2 du Conseil régional pour l'exercice 2008 Autosaisine : Note "L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain"
	19 novembre 2008	Autosaisines : * Rapport : "Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes ; un défi * Rapport "Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?"
	14 janvier 2009	Saisines du Conseil régional : * Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2009 * Avis sur le rapport "Révision à mi-parcours du dispositif de l'octroi de mer"
	27 février 2009	Saisine du Conseil régional : Avis préparé par la commission "Développement économique" sur le rapport d'études concernant l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion Autosaisine : Première contribution : réorganisation territoriale de la Réunion (version du 27 février 2009)
12 juin 2009		Saisines du Conseil régional : * Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2008 * Avis sur le projet de décision modificative n° 2 (budget supplémentaire) du Conseil régional pour l'exercice 2009
	3 juillet 2009	Saisine du Conseil régional : Contribution sur les Etats généraux de l'Outre-mer
	19 août 2009	Saisine du Conseil régional : Avis sur les Etats généraux de l'Outre-mer - Réunion
24 septembre 2009		Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Réunion 2010-2015 (SDAGE)
	16 octobre 2009	Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de SAR

ADOpte PAR LE BUREAU	ADOpte EN ASSEMBLEE PLENIERE	THEMES ETUDIES
	18 décembre 2009	Saisines du Conseil régional : * Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2010 * Avis sur le Schéma régional des formations sanitaires et sociales * Avis sur le projet de décision modificative n° 4 au budget de l'exercice 2009 * Avis sur le rapport mesure 2.15 "ingénierie financière - capital investissement" du POE FEDER 2007-2013 - création d'un fonds commun de placement à risque souscription du Conseil régional au fonds d'investissement
	27 janvier 2010	Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2010
	4 mars 2010	Autosaisine : Contribution "Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion à partir de l'exemple des programmes européens"
	20 avril 2010	Saisine du Conseil régional : Avis sur le projet de décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2010 de la Région Réunion
	22 juin 2010	Saisines du Conseil régional : * Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2009 * Avis sur le projet de décision modificative n° 2 (budget supplémentaire) de la Région Réunion pour l'exercice 2010
	15 septembre 2010	Autosaisines : * Rapport "Une île <i>lettrée</i> " * Note "Les Technologies de l'Information et de la Communication - Un enjeu majeur"
	18 octobre 2010	Autosaisines : * Note : « Les Mahorais à la Réunion : de l'accueil à l'écueil, changer de regard * Rapport : « L'électricité : un enjeu de développement pour la Réunion
	3 novembre 2010	Saisine du Conseil régional : * Avis sur les orientations budgétaires 2011 du Conseil régional de la Réunion * Avis sur le projet de décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2010 de la Région Réunion
	17 novembre 2010	Saisine du Conseil régional : * Avis sur la note d'orientation générale relative au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (C.P.R.D.F.)

Annexe 3 : SAISINES PARTICULIERES EN URGENCE

Saisines en urgence	Date du courrier	Objet
Conseil régional	16 juin 2005	Avis sur le rapport final du Programme Régional d'Actions Innovatrices à la Réunion « Investir dans l'Homme Réunionnais ».
Conseil régional	3 octobre 2006	Avis sur le dossier d'enquête publique concernant la création du Parc National de la Réunion
Conseil régional	23 octobre 2007	Avis sur les statuts du CRT
Conseil régional	30 novembre 2007	Avis sur le projet de décret relatif à l'Observatoire des Prix et des Revenus
Conseil régional	10 juillet 2008	Avis complémentaire sur la saisine rectificative relative au projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer
Conseil régional	10 juillet 2008	Observations sur le projet de rapport : "Etude sur l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion" (version 2)
Conseil régional	19 janvier 2009	Première contribution de la commission "Epanouissement humain" sur le projet de plan santé Outre-mer
Conseil régional	19 mars 2009	Avis sur le projet de schéma régional des formations sanitaires et sociales
Conseil régional	20 mars 2009	Avis sur sur l'éventualité de diminution de taux d'octroi de mer sur certains produits
Conseil régional	20 avril 2009	Avis sur le projet de décret concernant la mise en œuvre du R.S.T.A.
Conseil régional	8 juillet 2009	Avis sur la réforme des aides aux entreprises
Conseil régional	15 juillet 2009	Avis sur le projet de schéma régional des formations sanitaires et sociales
Conseil régional	31 août 2009	Avis sur le projet de Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA)
Conseil régional	28 septembre 2009	Avis sur le projet de modification des obligations de service public imposées entre la Métropole et les DOM
Conseil régional	21 août 2009	Avis sur le projet de décision modificative n° 3 du Conseil régional pour l'exercice 2009
Conseil régional	28 septembre 2009	Avis sur les projets de décrets découlant de la LODEOM : * Décret relatif à la mise en place d'une dégressivité des exonérations de cotisations patronales * Décret relatif aux modalités d'adoption des plans d'apurement des dettes sociales
Conseil régional	2 novembre 2009	Avis sur les projets de décrets découlant de la LODEOM : * Décret pris pour l'application de la réduction d'impôt sur le revenu prévue à l'article 199 undecies A du code général des impôts pour certains investissements outre-mer et relatif à la limite de surface habitable prise en compte en cas d'acquisition ou de construction de l'habitation principale * Décret relatif à la déclaration des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer prévue à l'article 242 sexies du code général des impôts * Décret fixant les modalités d'application de l'article 199 undecies C du code général des impôts relatif aux investissements réalisés dans le secteur locatif social outre-mer * Décret fixant les obligations déclaratives des entreprises bénéficiant du dispositif de zones franches d'activités dans les départements d'outre-mer prévu à l'article 44 quaterdecies du code général des impôts

Saisines en urgence	Date du courrier	Objet
Conseil régional	23 novembre 2009	Avis sur les projets de décrets découlant de la LODEOM : * projet de décret réglementant les prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans le Département de la Réunion, et modifiant le décret n° 88-1045 du 17 novembre 1988 réglementant les prix de certains produits dans le département de la Réunion * projet de décret pris pour l'application de l'article 31 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer et relatif au fond exceptionnel d'investissement outre-mer
Conseil régional	28 décembre 2009	Avis sur les projets de décrets découlant de la LODEOM : * Décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels situés dans les départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon Décret fixant la liste des secteurs prioritaires pour l'application des articles 4, 5 et 6 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer
Conseil régional	25 mai 2010	Avis sur les projets de décret et arrêtés relatifs à la mise en œuvre du règlement sanitaire international
Conseil régional	14 juin 2010	* Avis sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre d'aides à la filière sucrière des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion * Avis sur sur le projet d'ordonnance portant extension et adaptation dans les DOM, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion
Conseil régional	9 août 2010	Avis sur le projet de décret réglementant les prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans le département de la Réunion.
Conseil régional	4 octobre 2010	Avis sur le plan stratégique de l'Université 2010-2020

Annexe 4: Les membres du CESER

EDDIE ADEKALOM
MICHELE ANDRE
GEORGES ARHIMAN
JEAN-PIERRE AVRIL
MAXIMIN BANON
JEAN-FLORE BARRET
PATRICK BEYRONNEAU
MARCEL BOLON
FRANCOIS CAILLE
NICOLAS CARMi
JEAN-LUC CARO
MAURICE CERISOLA
MICHEL CHANFIN
PATRICK CLOTAGATILDE
RAYMOND CODARBOX
PATRICK CORRE
ALIN DAMOUR
HARRY DELANNAY
PHILIPPE DOKI-THONON
BEATRICE BRESSON-DUBOSCQ
GUY-PIERRE DUPONT
MARIE-FRANCOISE DUPUIS
GERARD ETHEVE
CHRISTIAN FARA
ROBERT FERDINAND
FREDERIC FOUCQUE
JEAN-MARC GAMARUS
HENRI GRIZEL
THEODORE HOARAU
YVES CLAUDE HOARAU
IVAN HOAREAU
MARIE-CLAIRE HOAREAU
ALAIN IGLICKI
MARIE-PAULETTE LACPATIA

MARIE-ANDREE LAFITTE
JEAN-PIERRE LALLEMAND
JACQUES ELIE LAPINSONNIERE
JEAN-MARIE LE BOURVELLEC
GEORGES-MARIE LEPINAY
CELINE LUCILLY
ERIC MAGAMOOTOO
GILLES MANDRET
ERIC MARGUERITE
PAUL MARTINEL
JOËL MELCHIOR
BRUNO MILLOT
JEAN-YVES MINATCHY
JEAN-RAYMOND MONDON
JOËL -FRANCOIS MONGIN
MYRIAM MONZAVI
GERARD MOUTIEN
JEAN-BERTRAND NATIVEL
STEPHANE NICAISE
MARIE-CHRISTINE NICOL
PIERRICK OLLIVIER
IBRAHIM PATEL
PIERRE PAVARD
GERARD PERSONNE
SARDAR RAHIM KHAN
JEAN-PIERRE RIVIERE
ALEX SAVRIAMA
BENOIT SERVANT
JOËL SORRES
ISABELLE SOUBAYA
JEAN-CLAUDE TATARD
DANIEL THIAW WING KAI
CHAOUKI TRIMECHE
JACQUES VIRIN
AXEL-LEON ZETTOR

Personnalités extérieures des sections

GERARD ARZILLI
JEAN-CLAUDE BENARD
CHRISTINE CATTEAU
JEAN-LOUIS GRANDVAUX
CHARLES GRONDIN
PHILIPPE JEAN-PIERRE

RENE JUNKER
ALIX LECHAT
JEAN-FRANCOIS MOSER
JEAN-MARC NATIVEL
ALIX SERY
JACQUES THIBIER